

Guide des études

Arts plastiques

Christine Ritzenthaler

Directrice adjointe
Directrice des études
d'arts plastiques

Édito

Cultiver ses envies et chercher, construire un prolongement de soi pour s'affirmer en tant qu'artiste ou designer dans un contexte qui dépasse notre horizon, tel est le quotidien des étudiant-es à la Haute école des arts du Rhin.

De plus en plus, l'immatérialité, les matériaux intelligents, les technologies numériques ou encore les impératifs de l'urgence climatique doivent cohabiter avec les fondamentaux de la création artistique pour ouvrir de nouvelles perspectives.

La formation en art, communication et design se nourrit d'une pédagogie centrée sur l'expérimentation pratique et la production théorique. Originale, cette pédagogie permet tout à la fois d'accompagner le projet de chaque étudiant-e au sein d'un espace d'échanges, de privilégier la recherche personnelle, de favoriser le développement d'un regard critique et d'acquérir des compétences professionnelles.

Adossées à la recherche et transmises par le corps enseignant et les intervenant-es extérieur-es, les connaissances fondamentales pratiques et théoriques invitent les étudiant-es à s'aventurer dans une réflexion personnelle et collégiale pour construire un parcours et des projets. Les pratiques innovantes de l'art et la recherche expérimentale fortement ancrées dans les cursus de formation proposés à l'école permettent aux étudiant-es de se doter de compétences pour s'inventer un écosystème toujours nourri par les enjeux de l'art contemporain et des références à l'histoire.

L'enjeu majeur de nos formations est avant tout de faire émerger des auteur-es, artistes et designers autonomes dans des champs aussi variés que ceux de l'art contemporain, du design, de la scénographie, de la communication, du graphisme, de la didactique, de l'illustration, de la narration, du son, de la vidéo, de la performance, de l'installation, du design textile... La pluridisciplinarité et la transversalité toujours présentes donnent aux étudiant-es l'opportunité d'explorer de nouveaux champs du possible.

Ouverte sur le monde, la Haute école des arts du Rhin se veut une école toujours plus inclusive, durable, accessible et transversale qui intègre la réflexion sur les enjeux sociétaux et qui accompagne ses étudiant-es vers l'après-école.

Sommaire

7	Nous sommes là pour vous	82	Workshops
8	Équipes administratives	83	Le mémoire
13	Équipes pédagogiques	85	La recherche
19	Organisation	86	Professionalisation
22	Chiffres clés	89	Après diplôme
23	Manifeste pour l'égalité, l'équité et le respect d'autrui	92	Vie étudiante
23	Préambule	98	Vie à la HEAR
24	Principes	103	Services numériques
26	Nos engagements	104	Calendrier
26	Annexes	108	Programmation culturelle
31	Règlement des études 2022–2023		
32	Dispositions générales		
39	Premier cycle		
42	Second cycle		
43	Stages		
44	Année de césure		
45	Mobilité		
47	Ressources pédagogiques		
48	Les droits d'auteur		
50	Grilles de crédits Mulhouse		
52	Grilles de crédits Strasbourg		
54	Organisation de la formation		
54	Année 1 – Mulhouse et Strasbourg		
55	Art – Mulhouse et Strasbourg		
57	Art-Objet – Strasbourg		
61	Scénographie – Strasbourg		
61	Communication graphique – Strasbourg		
62	Didactique visuelle – Strasbourg		
62	Illustration – Strasbourg		
63	Design process – Mulhouse		
63	Design textile – Mulhouse		
64	Enseignements théoriques		
64	Parcours Nomade – Mulhouse		
65	Ateliers à Mulhouse		
72	Ateliers Associés à Strasbourg		
76	Ateliers audiovisuels à Strasbourg		
77	Ateliers transversaux à Strasbourg		
80	Partenariat : Les Ateliers éclairés		
81	Pratiques image & son – Strasbourg		

**Nous sommes
là pour vous
7-18**

Équipes administratives

Site de Mulhouse*

En cours de recrutement

Directeur·trice

Christine Ritzenthaler

Directrice adjointe

Directrice des études d'arts plastiques

T. +33 (0)3 69 06 37 83

En cours de recrutement

Administrateur·trice général·e

T. + 33 (0)3 69 06 37 63

Noémi Baeumler-Peyre

Coordinatrice générale du site
d'arts plastiques de Mulhouse

T. + 33 (0)3 69 76 61 03

**Pour les questions liées à votre scolarité;
les démarches administratives, le paiement des droits
de scolarité, l'obtention d'attestations, de certificats...**

Rosalie Behra

Responsable Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 02

Carine Becker

Assistante Scolarité

Alicia Bernardi

Assistante Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 07

Sophie Lafage

Assistante Scolarité

T. + 33 (0)3 69 76 61 05

Pour le suivi de vos mobilités internationales

Sophie Lafage

Assistante Mobilité internationale

T. + 33 (0)3 69 76 61 05

Pour la communication des événements

Anaïs Jean

Assistante Communication

T. + 33 (0)3 69 76 61 06

Pour les partenariats avec les entreprises

Laurent Doucelance

Responsable Communication et développement

T. + 33 (0)6 26 75 55 37

Pour les questions d'ordre informatique

Hervé Fendeler

Assistant Informatique

T. +33 (0)3 69 76 61 08

Pour réserver un espace d'accrochage

Olivier Létang

Enseignant, chargé de la gestion des espaces
d'exposition

✉ olivier.letang@hear.fr

Pour vous accompagner dans vos recherches et emprunts de documents

Claire Griot

Responsable Bibliothèque

T. + 33 (0)3 69 76 61 09

Pour les réservations et le retrait de clés de salles, les questions relatives à l'hygiène et la sécurité

Sarah Jacob-Schoch

Responsable technique et prévention

T. +33 (0)6 23 88 64 36

Philippe Boyer

Référent technique

T. +33 (0)3 69 76 61 04

T. +33 (0)6 16 31 03 28

Billal Mimouni

Agent technique

T. +33 (0)6 34 54 79 84

Pour les questions concernant la professionnalisation

Grégory Jérôme

Responsable Formation continue

T. + 33 (0)3 69 06 37 89

*Les adresses email de l'ensemble du personnel de la Haute école
des arts du Rhin s'établissent sous la forme :
prenom.nom@hear.fr ou prenom.nom-compose@hear.fr



Noémi Baumler-Peyre
Coordinatrice générale
du site



Carine Becker
Assistante administrative
et Scolarité



Rosalie Behra
Responsable Scolarité



Alicia Bernardi
Assistante administrative
et Scolarité



Philippe Boyer
Réfèrent technique
et concierge



Laurent Douclance
Responsable
Communication
et développement



Hervé Fendeler
Assistant Informatique



Claire Griot
Responsable
Bibliothèque



Corinne Hajosi
Assistante RH et finances



Sarah Jacob-Schoch
Responsable technique
et prévention



Anaïs Jean
Assistante
Communication



Grégory Jérôme
Responsable
Formation continue



Sophie Lafage
Assistante Scolarité et
mobilité internationale



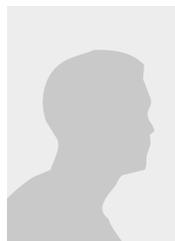
Olivier Létang
Enseignant
Chargé de la gestion des
espaces d'exposition



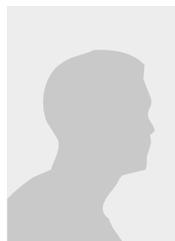
Billal Mimouni
Agent technique



Christine Ritzenthaler
Directrice adjointe
Directrice des études
en arts plastiques



**En cours de
recrutement**
Directeur-trice



**En cours de
recrutement**
Administrateur-trice
général-e

Site de Strasbourg*

En cours de recrutement

Directeur·trice

Christine Ritzenthaler

Directrice adjointe

Directrice des études en arts plastiques

T. + 33 (0)3 69 06 37 83

En cours de recrutement

Administrateur·trice général·e

T. + 33 (0)3 69 06 37 63

Virginie Thomen

Assistante de direction

T. + 33 (0)3 69 06 37 64

Pour les questions liées à votre scolarité ; pour les réservations de salles, les démarches administratives, le paiement des droits de scolarité, l'obtention d'attestations, de certificats...

Lucile Favet

Responsable Scolarité

et mobilité internationale

T. + 33 (0)3 69 06 37 84

Marie-Cécile Floderer

Assistante Scolarité

Référente : Années 1

T. + 33 (0)3 69 06 37 68

Julie Gigout

Assistante Scolarité

Référente : Art, Art-Objet et Scénographie

T. + 33 (0)3 69 06 37 85

Kay-Uwe May

Assistant Scolarité

Référent : Communication graphique,

Didactique visuelle et Illustration

T. + 33 (0)3 69 06 37 86

Pour le suivi de vos mobilités internationales

Anaïs Menrath

Chargée de mobilité étudiante

T. +33 (0)3 69 09 37 71

✉ international@hear.fr

Pour les questions liées aux expositions

Antoine Lejolivet

Responsable des expositions

T. + 33 (0)3 69 06 37 79

Pour la communication des événements

D'abord : Josy Coutret

Coordinatrice Communication

T. + 33 (0)3 69 06 37 74

Puis : en cours de recrutement

Assistant·e Communication

T. + 33 (0)3 69 06 37 76

Pour les partenariats avec les entreprises

Laurent Doucelance

Responsable Communication et développement

T. + 33 (0)6 26 75 55 37

Pour les questions d'ordre informatique

Cédric Faivre

Responsable Informatique

T. +33 (0)3 69 06 37 95

Pour vous accompagner dans vos recherches et emprunts de documents

Muriel Boulier

Responsable Bibliothèque

T. + 33 (0)3 69 06 37 96

+ 33 (0)3 69 06 37 98

Gaëlle Walter

Assistante Bibliothèque

T. + 33 (0)3 69 06 37 97

+ 33 (0)3 69 06 37 98

Pour les réservations et le retrait de clés de salles, les questions relatives à l'hygiène et la sécurité

Sarah Jacob-Schoch

Responsable technique et prévention

T. +33 (0)6 23 88 64 36

Jacqui Heydel

Référent technique

T. +33 (0)6 71 96 01 18

Amandine Durr

Agent d'accueil

T. +33 (0)3 69 06 37 77

Ahmet Koksai
Agent technique
T. + 33 (0)7 69 57 71 84

En cours de recrutement
Agent technique

**Pour les questions concernant
la professionnalisation**
Grégory Jérôme
Responsable Formation continue
T. + 33 (0)3 69 06 37 89



Muriel Boulier
Responsable
Bibliothèque



Isabelle Christ
Conseillère Formation
continue et ressources
humaines



Josy Coutret
Coordinatrice
Communication



Laurent Doucelance
Responsable
Communication
et développement



Amandine Durr
Agent d'accueil



Cédric Faivre
Responsable
Informatique



Lucile Favet
Responsable Scolarité
et mobilité internationale



**Marie-Cécile
Floderer**
Assistante Scolarité



Julie Gigout
Assistante Scolarité



Jacqui Heydel
Réfèrent technique



Sarah Jacob-Schoch
Responsable technique
et prévention



Grégory Jérôme
Responsable
Formation continue



Ahmet Koksai
Agent technique



Antoine Lejolivet
Responsable Expositions



Arnaud Léonard
Responsable Magasin
général et assistant
informatique



Kay-Uwe May
Assistant Scolarité



Anaïs Menrath
Chargée de mobilité
étudiante



Pierre-Louis Peny
Assistant Expositions



Christine Ritzenthaler
Directrice adjointe
Directrice des études
en arts plastiques



Virginie Thomen
Assistante de direction



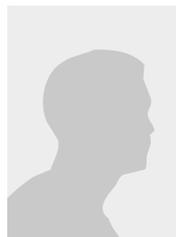
Gaëlle Walfer
Assistante Bibliothèque



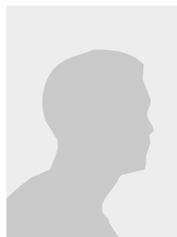
**En cours de
recrutement**
Directeur·trice



**En cours de
recrutement**
Administrateur·trice
général·e



**En cours de
recrutement**
Assistant·e
Communication



**En cours de
recrutement**
Agent technique

Équipes pédagogiques

Professeur-es d'enseignement artistique – site de Mulhouse



Thierry Ballmer
Typographie
Design et Design textile



Louidgi Belframe
Vidéo
Art-Le Plateau



Servin Bergeret
Histoire de l'art
Art, Design et Design textile



Édouard Boyer
Art et espace, exposition
Art



Pierre Doze
Culture du design
Design et Design textile



Fred Dupuis
Design graphique
Design et Design textile



Jean-Nicolas Ertzscheid
Dessin construit
Design



Yvan Etienne
Multimédia, arts sonores
Art-Le Plateau



Ivan Fayard
Peinture
Art-Le Plateau



Jérôme Game
Esthétique de l'art
Art, Design et Design textile



Thomas Gluckin
Théorie
Design



Anne Immelé
Théorie/photographie
Art-Le Plateau



Zoé Inch
Practice in English
Art-Le Plateau et Design



Didier Kiefer
Impression(s)
Art-Le Plateau et Design



Christelle Le Déan
Design textile
Design textile



Bertrand Lemonnier
Volume et logiciel 3D
Art et Design



Nathalia Moufinho
Design
Design



Fred Rieffel
Design
Design



Mirjam Spoolder
Design textile
Design textile



Chen Ni Yu
Dessin
Art

Assistant-es d'enseignement artistique/Technicien-nes – site de Mulhouse



Arnaud Finix
Atelier bois
Art, Design et Design textile



Colline Guinchart
Infographie, découpe et
gravure laser
Art, Design et Design textile



Cléo Huet
Design
Design



Brice Jeannin
Son
Art



Olivier Létang
Atelier volume
Art



Claire Morel
Sérigraphie et édition
Art, Design et Design textile



Christian Savioz
Sérigraphie et édition
*Art, Design
et Design textile*



Dagmara Stephan
Design textile
Design textile



Gilles Tutevoix
Vidéo
Art



Émilie Vialet
Photographie
Art, Design et Design textile

Professeur·es d'enseignement artistique – site de Strasbourg



Yvan Alagbé
Illustration, édition
Illustration



Dominique Auerbacher
Photographie
Art groupe Hors-Format



Anne Bertrand
Histoire des arts
Art



André Bihler
Illustration, numérique
Didactique visuelle



Mathieu Boisadan
Peinture
Art groupe Peinture(s)



Cyrille Bret
Histoire de l'art
Art groupe No Name, Communication



Emmanuelle Castellan
Dessin / peinture
Art groupe Peinture(s)



Fabrice Cazenave
Dessin
Art et communication



Guillaume Chauchat
Illustration,
dessin de presse
Illustration



Vincent Chevillon
Volume
Année 1



Marie-Jo Daloz
Volume
Année 1



Alexandra David
Practice in English,
graphisme
Art et Communication



Alain Della Negra
Vidéo
Art groupe No Name



Olivier Deloignon
Histoire de la typographie
et de l'art
Communication



Kevin Donnot
Design graphique et
culture numérique
Communication graphique



François Duconseille
Scénographie
plasticienne,
scénographie urbaine
Scénographie



Louise Duneton
Illustration
Illustration



Nicolas Fourgeaud
Histoire de l'art
Art groupe No Name, Communication



Samuel François
Couleur, projet
Art



Alexandre Früh
Muséographie
Scénographie



Aurélie Gasche
Graphisme
Didactique visuelle



Jean-François Gavoty
Volume
Art-Objet



**Joseph Griesmar
(dit Béhé)**
Illustration, bande dessinée
Illustration



Sophie Hanagarth
Bijou
Art-Objet atelier Bijou



Ilana Isehayek
Practice in English
Art et scénographie



Sandrine Israël-Jost
Esthétique
Art groupes La Fabrique et Narraction, Communication



Charles Kalt
Impression(s)
Art et Communication



Ju-Young Kim
Livre
Art-Objet atelier Livre



Yeun-Kyung Kim
Verre
Art-Objet atelier Verre



Anne Laforet
Science de l'information et communication
Art groupe Hors-Format



Stéphane Lallemand
Volume
Art-Objet atelier Bois



Jean-Christophe Lanquetin
Scénographie plasticienne, scénographie urbaine
Scénographie



Oh Eun Lee
Animation
Art groupe Narraction Communication



Florence Lehmann
Bijou
Art-objet atelier Bijou



Isabelle Le Minh
Photographie
Communication



Philippe Lepage
Art sonore, voix
Art et son



Konrad Loder
Métal
Art-Objet atelier Métal



Claire Malrieux
Dessin construit
Art-Objet et Scénographie



**Stanislas Martin
(Finzo)**
Illustration, film animation interactive
Illustration



Joachim Montessuis
Art sonore
Art et son



Olivier-Marc Nadel
Illustration, dessin
Didactique visuelle



Natacha Nisic
Vidéo
Art groupe Narraction



Yohana My Nguyen
Typographie,
dessin de caractère
Communication graphique



Éloïsa Pérez
Graphisme
Année 1



Olivier Poncer
Illustration, dessin
Didactique visuelle



Lidwine Prolonge
Écriture, performance
Art groupe Hors-Format



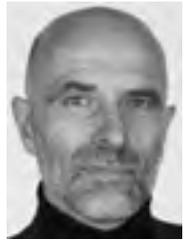
Salomé Risler
Graphisme
Illustration



Francisco Ruiz de Infante
Multimédia
Art groupe Hors-Format



Jérôme Saint-Loubert Bié
Graphisme, édition
Communication graphique



Gérard Starck
Volume
Art



Nina Stoffrup Larsen
Graphisme
Communication graphique



Jérôme Thomas
Vidéo
Art groupe Narraction
Communication



Clémence van Lunen
Terre/Céramique
Art-objet atelier Terre/
Céramique



Clotilde Viannay
Art
Groupe No Name



Thomas Voltzenlogel
Histoire de l'art
et dramaturgie
Scénographie



Pierre-André Weitz
Scénographie de théâtre
et opéra
Scénographie

Assistant·es d'enseignement artistique/Technicien·nes – site de Strasbourg



Olivier Beiger
Préresse, sérigraphie
et façonnage
Année 1, Art
et Communication



Bernard Bleny
Préresse, sérigraphie
et façonnage
Année 1, Art
et Communication



Camille Bonnefoi
Photographie
Année 1, Art
et Communication



**Dominique
Brau-Arnauf**
Bois
Art-Objet atelier Bois



Charlie Chabrier
Vidéo et son
Art et Communication



Christin Georgel
Impression(s)
Art et Communication



**Léa Hussebot-
Desenonges**
Livre
Art-objet atelier Livre



Nasser Khélifi
Atelier léger
Année 1, Art, Art-Objet,
Scénographie



Odile Liger
Impression(s)
Communication



Michel Ravey
Atelier numérique
Art et Communication



Benjamin Schlunk
Métal
Art-objet atelier Métal



Annie Sibert
Bijou
Art-objet atelier Bijou



Nicolas Schneider
Atelier moulage
Année 1, Art
et Communication



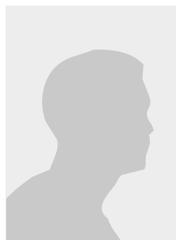
Soufia Souaï
Intervenante FLE



Pierre Speich
Atelier numérique
Art et Communication



Grégoire Zabé
3D
Art-Objet et Scénographie



**En cours de
recrutement**
Terre/Céramique
Art-Objet atelier Terre/
Céramique



**En cours de
recrutement**
Verre
Art-Objet atelier Verre

Organisation

19 – 22

La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle dont les membres fondateurs et les principaux contributeurs sont l'État – ministère de la Culture, la ville et l'Euro-métropole de Strasbourg et la ville de Mulhouse. Elle reçoit le soutien du conseil régional Grand Est. Dans le cadre du contrat de site alsacien d'enseignement supérieur et de recherche, la HEAR s'est engagée en tant qu'établissement associé

aux côtés de l'Unistra, l'UHA, la BNU, l'Engées et l'Ensas. La gouvernance de la Haute école des arts du Rhin est composée d'instances pédagogiques, administratives et délibératives. L'activité pédagogique de l'école est organisée au moyen de plusieurs instances réglementaires comportant des membres de droit et des représentant-es élu-es des enseignant-es, des étudiant-es et du personnel.

Conseil d'administration

Composé de 29 membres, le conseil d'administration se réunit quatre à cinq fois par an pour adopter les délibérations qui déterminent les grandes orientations de l'établissement et mettent en œuvre le projet d'établissement. Ainsi l'adoption du budget traduit les orientations prises pour le développement de la HEAR.

Composé de représentant-es des collectivités publiques fondatrices, de personnalités qualifiées, de représentant-es élu-es du personnel – enseignant-es et agents administratifs et techniques – et des étudiant-es, il est également le lieu de présentation des projets importants qui animent la HEAR.

Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique de la HEAR réunit des représentant-es de musique et des arts plastiques. Il a vocation à qualifier et à traiter des projets d'intérêt général relatifs à la pédagogie pour l'ensemble des enseignements dispensés au sein de la HEAR. Il veille à l'harmonisation des cursus de manière à garantir l'équité des études entre les sites et entre les disciplines. Il s'attache à étendre à l'ensemble de la HEAR les pratiques améliorant la qualité et le confort des études.

Enfin, le conseil pédagogique traite spécialement des projets favorisant la mobilité des étudiant-es entre les arts plastiques et la musique, et entre les différentes disciplines enseignées. Pour cela, il encourage la possibilité pour les étudiant-es de personnaliser leur formation à travers l'offre globale d'enseignement.

Il se réunit au maximum trois fois par an, dont une fois en compagnie du conseil artistique et scientifique.

Conseil artistique et scientifique

Il a pour objet d'accompagner les orientations de la politique de développement de la HEAR, au niveau national et international, notamment

dans les relations entre les différentes disciplines artistiques (arts visuels, musique, scène) et avec d'autres champs du savoir.

Commissions pédagogiques de site

Elles assurent la coordination des activités pédagogiques menées au sein de chacun des trois sites. Les commissions pédagogiques de site sont compétentes pour les questions relatives aux études dispensées sur les sites et mobilisant les moyens de chaque site.

La commission pédagogique de site comprend:

- la direction de l'établissement
- la direction des études
- les coordinateurs-trices des enseignants
- un-e représentant-e de la scolarité
- un-e représentant-e de la bibliothèque
- 3 représentant-es des étudiant-es désigné-es parmi les délégué-es.

Commission de vie étudiante

Trois fois par an, en plus de leur présence lors des commissions pédagogiques, les délégué-es des étudiant-es se réunissent avec la direction sur chacun des trois sites pour aborder les questions touchant au déroulement des études. Rassemblé-es au sein de la commission de la vie étudiante, ils/elles portent la voix de chacun. Certain-es des délégué-es sont représentant-es pour l'ensemble du groupe et des élèves à chaque réunion des instances de la HEAR (conseil d'administration, commission pédagogique de site, conseil pédagogique).

Les élections des délégué-es membres de la commission de vie étudiante se déroulent en octobre.

La commission de vie étudiante du site d'arts plastiques de Mulhouse comprend:

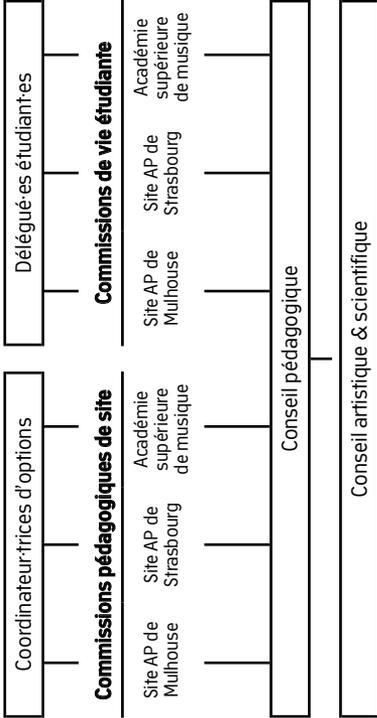
- la direction de l'établissement
- la direction des études
- l'administrateur-trice adjoint-e de l'établissement
- les 8 délégué-es des étudiant-es élu-es par mention et par année
- un-e représentant-e de la scolarité

La commission de vie étudiante du site d'arts plastiques de Strasbourg comprend:

- la direction de l'établissement
- la direction des études
- l'administrateur de l'établissement
- les 16 délégué-es des étudiant-es élu-es par mention et par année
- un-e représentant-e de la scolarité

Retrouvez plus d'informations sur les délégué-es des étudiant-es [page 97](#).

Ressources humaines		Commande publique
Comité technique	CHSCT	CAO ou CCM
5 représentant-es du personnel	3 représentant-es du personnel	5 membres désignés par le CA
5 représentant-es de l'établissement	3 représentant-es de l'établissement	



Gouvernance générale

Direction générale

2 directeurs adjoints

Directeur général

Administrateur général

Conseil d'administration

29 membres

- 2 représentants de l'État
- 5 représentants de la ville de Mulhouse élus pour 6 ans
- 5 représentants de la ville de Strasbourg élus pour 6 ans
- 3 représentants de l'Eurométropole de Strasbourg élus pour 6 ans
- 1 représentant de la Région Alsace élu pour 6 ans
- 4 personnalités qualifiées désignées pour 3 ans par le CA
- 6 représentants du personnel élus pour 3 ans
- 3 représentants des étudiant-es élu-es pour 1 an

Chiffres clés *

3

sites



Site d'arts plastiques
de Strasbourg
11 600 m²



Site d'arts plastiques
de Mulhouse
4 500 m²



Académie supérieure
de musique de Strasbourg
9 000 m²

25 000

m² de bâtiments utiles

742

étudiant-es



Étudiant-es en
Arts plastiques
Strasbourg



Étudiant-es en
Arts plastiques
Mulhouse



Étudiant-es en
Musique
Strasbourg

185

enseignant-es



étudiant-es
Art



étudiant-es
Communication



étudiant-es
Design



étudiant-es
Arts plastiques
Année 1



étudiant-es
Musique

Plus de

100

étudiant-es partis
ou accueillis en échange

Plus de

30

nationalités représentées
parmi les étudiant-es

Plus de

100

établissements supérieurs
internationaux partenaires

Manifeste pour l'égalité, l'équité et le respect d'autrui 23 – 30

Préambule

Nous avons le privilège de travailler, transmettre, apprendre, et vivre dans une école d'art. Nous voulons que ce lieu nous permette de trouver notre place dans le monde, quels que soient notre position et notre statut dans l'école. Nous voulons qu'il soit sûr et qu'il prévienne de toute violence.

Nous prenons en compte que les conditions d'apprentissage, de recherche et de création des étudiant-es dévoilent la personnalité, l'histoire, la sensibilité et les goûts personnels.

Les pratiques artistiques telles que la musique, le design et les arts plastiques et appliqués, exposent l'individu et peuvent ainsi le rendre vulnérable.

Prenant acte de cela, il est nécessaire de reconnaître les positions de chacun-e au sein des rapports pédagogiques et administratifs avec une grande vigilance à toute forme de discrimination et aux formes combinées d'asymétrie de pouvoir.

Ce manifeste a été co-élaboré par un groupe d'étudiant-es, enseignant-es, personnels administratifs volontaires pour affirmer notre attachement à la liberté et l'égalité, l'équité et la diversité. Elle a fait l'objet de plusieurs réunions de travail (dont 4 sur le site d'arts plastiques de Strasbourg, 3 sur le site de Mulhouse, 2 à l'Académie supérieure de musique de Strasbourg) et plus de 80 commentaires sur le document publié en ligne. Nous voulons protéger les personnes présentes et à venir, de toute forme de discrimination ou de harcèlement tel qu'énoncé dans l'article 225-1 du Code pénal, et de diffamation.

Nous voulons bannir toute attaque et violence volontaires. Nous constatons aussi que des discriminations et des violences peuvent être involontaires : nous pouvons nuire à l'autre en ne remettant pas en question nos préjugés et nos privilèges par habitude ou confort. Certaines violences peuvent aussi rester cachées, le système hiérarchique d'une école peut rendre l'expression d'une souffrance individuelle difficile. Visible ou non et sous toutes ses formes, la violence est

inacceptable. Il est donc essentiel de favoriser l'expression de toute situation vécue comme anormale ou déstabilisante. Nous nous devons d'accueillir cette parole avec bienveillance et être prêts à remettre en question nos comportements sans l'appréhender immédiatement comme

une attaque personnelle.

Nous considérons qu'un lieu d'enseignement, d'art et de culture doit être ouvert et exemplaire. À ce titre, nous devons faire preuve d'intelligence relationnelle et émotionnelle : de savoir-vivre, de bienveillance et d'empathie.

Principes

Un espace responsable

La Haute école des arts du Rhin est un lieu de travail et d'acquisition de connaissances ainsi qu'un lieu de vie où nous jouissons d'une réelle autonomie. Cet espace de création a tout intérêt à valoriser la diversité de ses membres sans que cela soit source de mise à l'écart. Nous nous engageons donc à défendre l'égalité et l'équité de tou·tes pour que chacun·e puisse y travailler dans les meilleures conditions et s'y épanouir.

La HEAR comme espace social

La Haute école des arts du Rhin n'est pas exempte des oppressions systémiques présentes au sein de notre société : racisme, sexisme, validisme, LGBTI-phobies, classisme, âgisme. Il est important d'en tenir compte au sein de l'établissement, dans tous les rapports de subordination, et plus largement dans tous les rapports professionnels et non professionnels qui s'y développent.

La HEAR comme espace pédagogique

La prévention de toute forme de violence ou de harcèlement doit traverser chaque dialogue entre les étudiant·es, les enseignant·es, le personnel administratif et la direction. Au-delà des liens explicites de subordination entre la direction et les

personnels de l'établissement, il convient de développer une vigilance spécifique dans les situations de travail pédagogique quotidien. En effet, les enseignant·es, la direction et les personnes de l'administration sont amené·es, individuellement ou en groupe, à évaluer des étudiant·es, à siéger dans des jurys, à faire passer des bilans, et autres instances de décision ou consultatives, et malgré la liberté qui est accordée aux étudiant·es dans leur démarche créative, il est important de veiller à ce que la considération de la parole soit équitable, et que toute forme de mépris, de dénigrement, d'humiliation, de stigmatisation soit relevée et combattue.

Dans certaines situations de travail et de recherche, des informations personnelles peuvent être échangées, et nous devons tou·tes en avoir conscience et respecter la vie privée et les limites personnelles de chacun·e.

L'héritage et l'actualité théorique, artistique et politique qui irriguent notre école doivent contribuer activement à exposer la réalité et à analyser la complexité des situations de discriminations. Cette attention enrichit et doit actualiser nos outils critiques pour que la culture de l'égalité accompagne la construction des savoirs.

Un devoir d'attention

À la Haute école des arts du Rhin, tout le monde doit être soutenu. Tou·tes ses membres ont un devoir de vigilance. Vigilance envers soi-même, envers ses comportements : sont-ils inappropriés ? Sont-ils rabaisants ? Risquent-ils de heurter les limites et la sensibilité de l'autre en prenant en compte sa situation ? Mais aussi vigilance

envers les autres, par une attention à des signes de mal-être ou de détresse.

La diversité encouragée

Dans une société fondamentalement inégalitaire qui s'exprime également dans les milieux de l'art, les étudiant·es doivent être accompagné·es dans

une réflexion critique les aidant à développer des stratégies adaptées à des carrières incertaines pour tou·tes, dans lesquelles les mécanismes discriminants limitent d'autant plus les chances d'insertion. La prise en compte des stéréotypes et plus largement toutes formes d'asymétrie de pouvoir à l'œuvre dans des milieux professionnels devront être renforcées dans des modules pédagogiques et des rencontres permettant de les repérer et d'élaborer des outils adaptés. Ces cadres de réflexion sur les enjeux de l'insertion professionnelle, devront être ouverts à tou·tes.

Le respect d'autrui

Le respect d'autrui et de la diversité est une valeur essentielle de la Haute école des arts du Rhin en tant que lieu d'enseignement et de culture. Il crée un espace sécurisant et de confiance mutuelle. Il incite à la curiosité et à la découverte. Il s'exprime par la politesse, l'ouverture à l'autre et la bienveillance.

Inspirer, protéger et accompagner au quotidien

Pour que ce manifeste s'ancre dans la réalité de la vie à la Haute école des arts du Rhin, les actions suivantes sont mises en place :

Informer et engager chacun·e

- Le manifeste est rappelé chaque début d'année aux enseignant·es, personnels administratifs, étudiant·es et équipe de direction, au cours de points dédiés, au cours des conseils d'administration, commissions de vie étudiante, commissions pédagogiques de site et comités techniques/comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.
- Il est intégré au Guide des études et Kit interne.

Actualiser le manifeste

Un bilan annuel du manifeste sera présenté dans le rapport d'activités de l'école et fait annuellement l'objet d'actualisations à la faveur des propositions des différentes instances institutionnelles et des cercles de parole. Il intégrera notamment des statistiques genrées.

Établir un cadre garantissant la liberté, l'équité et le respect d'autrui

- Faire preuve d'inclusivité dans les concours de recrutements d'étudiant·es et des personnels de la Haute école des arts du Rhin. Élaborer des contenus, sujets et énoncés d'examens et d'évaluations attentifs à dépasser les stéréotypes

discriminants (cisgenre, hétérosexuel, blanc, aisé, valide...).

- Viser la diversité et la parité dans la constitution des jurys d'examens et de bilans.
- À la demande de la personne, l'école s'engage à mettre à jour le mail, le logiciel de scolarité, et les formulaires, pour prendre en compte la diversité de genre, et rendre visible le prénom d'usage.
- Assurer la mixité de jury de recrutement, la transparence et l'objectivation des procédures de recrutement, de gestion et de suivi de carrières des ressources humaines.
- Garantir l'égalité et l'équité de traitement dans le recrutement, la gestion, la rémunération et le déroulement de carrières des personnels administratifs, et enseignant·es.

Accompagner et protéger

- Mise à disposition d'un·e référent·e extérieur·e, tiers indépendant, pour accueillir la ou les personnes en demande de parole ou en souffrance.
- Expérimentation de cercles de dialogue ouverts et interdisciplinaires, dans chaque établissement, sur des sujets touchant la discrimination, le harcèlement ou la diffamation. Ces cercles sont ouverts à toute personne désireuse de débattre, de partager une intention, une idée de projet, ou une difficulté à surmonter. Ils ne font pas l'objet de liste de présence et de compte rendu, mais d'un simple relevé de décisions utiles à l'actualisation du Manifeste.

Former et cultiver

L'ensemble des membres de la Haute école des arts du Rhin doit savoir repérer ce qui relève de la discrimination, du harcèlement ou de l'asymétrie de pouvoir, et disposer d'outils pour savoir comment réagir :

- Renforcement, au-delà de ceux qui existent, des cours de philosophie, de sociologie, d'histoire des cultures et des religions ouverts à tous et à toutes, contribuant activement à exposer la réalité et la complexité des situations de discriminations et permettant d'aborder la thématique du genre.
- Proposition de sensibilisations, séminaires ou formations aux enseignant·es, personnels administratifs, étudiant·es en apprentissage de transmission (DE, CHAAP, CFPI), et étudiant·es : à l'intelligence relationnelle, aux mécanismes de stéréotypes, de stigmatisation et de discriminations, à la pédagogie non discriminante, à la communication non violente, à l'écoute

active, au coaching, etc. La HEAR s'appuiera notamment sur les formations à la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement

sexistes et sexuels mises en place par le ministère de la Culture.

Nos engagements

- Nous reconnaissons notre responsabilité dans le respect d'autrui pour une ambiance de vie et de travail à l'école agréable pour tou·tes.
- Nous respectons l'intimité, la différence et l'intégrité d'autrui dans nos paroles et nos comportements quotidiens.
- Nous veillons à prendre en compte les difficultés personnelles de l'autre pour l'intégrer le mieux possible dans la vie de l'école et du groupe.
- Nous faisons les efforts nécessaires pour nous adapter à la vie et au travail à l'école.
- Nous nous engageons à assister toute personne qui se trouverait en situation de danger causé par une situation de discrimination, de harcèlement, de violence, de diffamation ou d'abus de pouvoir.
- Nous nous engageons à signaler toute situation de discrimination, de harcèlement, violence, de diffamation ou d'abus de pouvoir.

Annexes

Le cadre réglementaire

La discrimination, le harcèlement ou la violence sont punis par la loi.
Ils font l'objet d'une obligation de signalement.

Les textes de référence

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses mesures d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations
- Code pénal : articles 222-33, 225-1 à 225-4 et 432-7 relatifs au harcèlement sexuel et aux discriminations
- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales
- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits
- Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 8 mars 2013
- Protocole Égalité professionnelle du ministère de la Culture du 22 novembre 2018

Les discriminations prohibées par la loi et l'obligation de signalement

- Article 6, loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.» (...) «Les dispositions du présent article sont applicables aux agents non titulaires de droit public.»
- Article 6 bis : «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.»
- Article 225-1, Code pénal : «Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son

apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur-e, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable.

- Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.
- La discrimination inclut tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subie par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.»
- Article 40 du code de procédure pénale : « Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.
- Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.»

Les violences sexistes

Art. L. 1142-2-1 du Code du travail : « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.»

Le harcèlement sexuel

Article 222-33 du Code pénal créé par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 – art. 1

« I. — Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. — Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur-e des faits ou au profit d'un tiers.»

La diffamation

La diffamation est une notion juridique qui désigne le fait de tenir des propos attentatoires à l'honneur et à la dignité d'une personne de manière intentionnelle.

La personne visée peut être une personne physique (un individu) ou bien une personne morale (une entreprise, une association, un journal...). La loi du 29 juillet 1881 : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation ».

La dénonciation calomnieuse

La dénonciation calomnieuse est un délit défini dans les articles 226-10 à 226-12 du Code pénal. Ce délit consiste à dénoncer une personne pour un fait que l'on sait inexact – au moins partiellement. Pour être qualifiée de « dénonciation calomnieuse », la dénonciation doit porter sur un fait passible de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires.

L'article 226-10 du Code pénal dispose :

« La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact ».

Où consulter les documents réglementaires de la HEAR ?

Ils sont accessibles sur la plateforme Microsoft Office 365 One Drive via ce lien : bit.ly/3aWgxoA

Annuaire des référent-es et organismes d'aide

Qui saisir en priorité à l'école sur tous les sujets soulevés dans le Manifeste ?

Pour les agent-es :

Lara Ferry

Responsable des ressources humaines

✉ lara.ferry@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 87

Pour les étudiant-es :

Lucile Favet

Site d'arts plastiques de Strasbourg

✉ Lucile.favet@hear.fr

T. +33 (0)3 69 06 37 84

Rosalie Behra

Site d'arts plastiques de Mulhouse

✉ rosalie.behra@hear.fr

T. +33 (0)3 69 76 61 02

À qui s'adresser quand on ne souhaite pas saisir les référent-es de l'école ?

Les deux associations compétentes référencées par la HEAR pour toutes les questions soulevées dans le manifeste (accompagnement psychologique et juridique)

À Strasbourg :

SOS Aide aux habitants

36 allée Reuss, 67100 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 79 79 30

✉ secretariat@sos-aide-aux-habitants.fr

À Mulhouse :

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

9A Rue Schlumberger, 68200 Mulhouse

T. +33 (0)3 89 60 45 43

✉ violences@cidff68.fr

Autres services de ressources locales et nationales

À côté des référent-es internes et externes identifié-es par l'école, vous pouvez également saisir les organismes suivants :

Accompagnement psychologique et juridique :

Allodiscrim/Allosexism

Le ministère de la Culture met à disposition de toutes les agent-es et de toutes les étudiant-es,

un accompagnement juridique et, pour les personnes se déclarant victimes de violence ou de harcèlement à caractère sexuel ou sexiste, un accompagnement psychologique.

T. +33 (0)8 00 10 27 46

(Appel gratuit depuis la France)

✉ culture.allodiscrim@orange.fr

ou ✉ culture.allosexism@orange.fr

www.allodiscrim.fr

Code entité : 1959

AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail)

T. +33 (0)1 45 84 24 24

Accompagnement psychologique et médical :

SSU (Service de santé universitaire)

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 68 85 50 24

✉ ssu@unistra.fr

sante.unistra.fr

 [sante.unistra](https://www.facebook.com/sante.unistra)

CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique Universitaire de Strasbourg)

6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 52 15 51

✉ camus@unistra.fr

www.camus67.fr

CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

1 quai du Maire Dietrich, 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 21 28 48

✉ secretariat.social@crous-strasbourg.fr

www.crous-strasbourg.fr/aides-sociales/

rencontrez-assistante-sociale

SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé)

Maison de l'Étudiant, 1^{er} étage

1, rue Alfred Werner, 68200 Mulhouse

Tél. +33(0)3 89 33 64 45

sumpps@uha.fr

Planning familial 67

13 rue du 22 Novembre

(entrée rue Hannong), 67000 Strasbourg

T. +33 (0)3 88 32 28 28

6 rue du cygne, 67800 Bischheim
 T. +33 (0)3 88 33 09 15
 ✉ mfpf67@wanadoo.fr
www.67.planning-familial.org

Planning familial 68

20 avenue Kennedy
 68200 Mulhouse
 T. +33 (0)3 89 42 42 12
www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-du-haut-rhin-68

CLOUS (antenne locale du CROUS)

11 rue des Frères Lumières
 68350 Brunstatt (en haut du campus Illberg)
 T. +33 (0)3 89 55 72 20
www.crous-strasbourg.fr/service/pole-accueil-etudiant-mulhouse

UHA - Psychologue

✉ alexis.boehrer@uha.fr

Le CESAME (Centre de santé mentale)

Hôpital du Hasenrain
 Pavillon 3, 1^{er} étage
 87 avenue d'Altkirch
 68100 Mulhouse
 T. +33 (0)3 89 64 77 00
 Joignable 24h/24
psy-cesame@ghrmsa.fr

Accompagnement juridique :

HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité)

www.defenseurdesdroits.fr

Lexique

A

Âgisme : forme de discrimination, de ségrégation, de mépris fondés sur l'âge.

Asymétrie de pouvoir : absence d'équité dans la relation entre deux personnes. Un rapport de domination peut conditionner une relation interpersonnelle ou surdéterminer une catégorie sur une autre.

Autisme : la personne avec un trouble du spectre de l'autisme présente des particularités dans son fonctionnement au quotidien. Ces particularités peuvent entraîner des difficultés dans certains domaines, notamment la communication pour comprendre et se faire comprendre et la socialisation pour entrer en relation et comprendre les situations sociales. Ces difficultés ne sont pas forcément visibles. Ces particularités peuvent aussi représenter des forces à valoriser, notamment l'intégrité, la fiabilité ou la pensée originale. Pour plus d'information : www.cra-alsace.fr

C

Classisme : discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une classe sociale, souvent basée sur des critères économiques.

Cisgenre : type d'identité de genre où le genre ressenti d'une personne correspond à son sexe biologique, assigné à sa naissance.

D

Diffamation : allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé.

Discrimination : fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne.

Disqualification : comportement interactif de négation d'un lien dans lequel est engagée une personne. La disqualification est un procédé psychologique qui consiste à déclarer une personne inapte à faire quelque chose, à penser à propos d'un sujet, etc. ou à faire croire qu'elle ne peut pas le faire ou que son avis ne doit pas être pris en compte. Elle peut avoir pour but de détruire la confiance en soi de la personne ou de l'humilier vis-à-vis des autres.

Diversité : ensemble des personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socioculturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc., et qui constituent la communauté à laquelle elles appartiennent.

E

Égalité : absence de toute discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits.

Équité : notion de justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. Vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste.

H

Harcèlement : Action de soumettre une personne ou un groupe à d'incessantes pressions et attaques.

L

LGBTphobie : hostilité, explicite ou implicite, mais violente et agressive envers des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexes.

M

Manifeste : Proclamation destinée à attirer l'attention du public, à l'alerter sur quelque chose. Un manifeste artistique est une déclaration publique sur les intentions, motivations ou opinions d'un artiste ou d'un mouvement artistique.

O

Objectivation : Action de transformer en réalité mesurable.

P

Politesse : Ensemble des règles, des usages qui régissent le comportement, le langage à adopter dans une civilisation et un groupe social donnés ; le fait de connaître et d'observer les usages.

Prénom d'usage : Prénom utilisé par une personne dans la vie courante, distinct de son prénom de naissance.

R

Race : Catégorie de classement de l'espèce humaine selon des critères morphologiques ou culturels, sans aucune base scientifique et dont l'emploi est au fondement des divers racismes et de leurs pratiques. Face à la diversité humaine, une classification sur les critères les plus

immédiatement apparents [couleur de la peau surtout] a été mise en place et a prévalu tout au long du XIX^e siècle. Les progrès de la génétique conduisent aujourd'hui à rejeter toute tentative de classification raciale chez les êtres humains.

Racisme systémique : Discriminations récurrentes renforcées par des inégalités de pouvoir et de statut qui sont inscrites dans l'organisation sociale, bien que souvent faite par des individus, puisque des facteurs sociologiques tels que les normes sociales, la position sociale, l'autorité, les privilèges vont influencer.

S

Stéréotypes : Caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine.

T

Transidentité : Identité sexuelle psychique en discordance avec le sexe biologique et assigné à la naissance.

V

Validisme : forme de discrimination, de préjugé ou de traitement défavorable contre les personnes vivant un handicap (paraplégie, tétraplégie, amputation, malformation, mais aussi dyspraxie, schizophrénie, autisme, etc.).

Autres lexiques :

Les courants du féminisme

<http://www.relais-femmes.qc.ca/FADAFEM/html/module3/courant/cour1.html>

Définitions pour les jeunes lesbiennes, gays, bi, trans et curieux

<https://cestcommeca.net/lgbt-def/>

Lexique LGBT

<https://drapeau-lgbt.fr/lexique-communaute-lgbt/>

Règlement des études 2022 – 2023

Le règlement des études précise l'ensemble des dispositions réglementaires auxquelles la HEAR est soumise en vertu de son inscription dans le système de l'enseignement supérieur européen et de son rattachement pédagogique au ministère de la Culture.

Le présent règlement des études de la Haute école des arts du Rhin (HEAR) précise les conditions d'application du décret n° 2014-817 du 17 juillet 2014 relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques – création du diplôme national d'art, du décret n° 2018-231 du 29 mars 2018 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme national d'art délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques, et de l'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes. Il organise le cadre national de l'enseignement supérieur artistique au regard également du projet d'établissement de la HEAR

et du programme défini par les équipes pédagogiques par option des sites d'arts plastiques de Mulhouse et de Strasbourg. Le règlement des études régit l'organisation générale du parcours de l'étudiant-e au sein de l'établissement.

Voté par le conseil d'administration en date du 5 juin 2018 et après concertation au sein des différentes instances de l'établissement, en commission pédagogique de site et en commission de la vie étudiante, il a valeur réglementaire et est opposable à tous.

Le présent document est mis en application par le directeur général de la HEAR. Chaque étudiant-e en prend connaissance à son entrée à l'école.

Dispositions générales

La Haute école des arts du Rhin est un établissement de coopération culturelle, dont le fonctionnement des différentes instances pédagogiques (conseil pédagogique de la HEAR, commission pédagogique de site et commission de la vie étudiante) est défini dans le règlement intérieur et les statuts de l'établissement. Les différentes instances sont décrites [page 19](#).

La Haute école des arts du Rhin, membre de l'Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques (ANdÉA), adhère pleinement à la Charte contre les discriminations portées par l'association et au Manifeste pour l'égalité, l'équité et le respect d'autrui de la HEAR.

Organisation générale des études

La Haute école des arts du Rhin regroupe des enseignements supérieurs dans les champs des arts plastiques, de la communication visuelle, du design et de la musique. Implantée sur trois sites dont deux dédiés aux arts plastiques à Mulhouse et à Strasbourg, elle prépare ses étudiant-es à devenir des créateur-trices, auteur-es, musicien-nes, autonomes et responsables.

La Haute école des arts du Rhin sous contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication dispense, pour les arts plastiques, les trois grandes options art, communication et design, réparties sur les sites d'arts plastiques de Mulhouse et Strasbourg.

Le Guide des études, distribué au moment de la rentrée universitaire à tous les étudiant-es, permet de prendre connaissance des grandes orientations pédagogiques de l'établissement.

Les études en arts plastiques

Elles sont organisées en deux cycles :

1. Le premier cycle — dit phase Programme — comprend 6 semestres ; il permet à l'étudiant-e de se positionner dans une option et son éventuelle mention. Ces trois premières années permettent l'acquisition des apprentissages fondamentaux tout en ouvrant sur une pratique personnelle. Ce premier cycle est validé par le diplôme national d'art, DNA, valant grade de licence depuis 2018.

Les diplômes

Art			Communication			Design		DNSEP
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	5 ^e année
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	4 ^e année
Année 1								1 ^{re} année

Art			Communication			Design		DNA
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	3 ^e année
Art	Scénographie	Art-Objet	Communication graphique	Didactique visuelle	Illustration	Design	Design textile	2 ^e année
Année 1								1 ^{re} année

- Mention disponible sur les deux sites
- Mentions disponibles sur le site de Strasbourg
- Mentions disponibles sur le site de Mulhouse

2. Le second cycle — dit phase Projet — comprend 4 semestres. Il permet d'engager une spécialisation et un projet de recherche plastique soutenu par un travail théorique à travers le mémoire. Ce cycle est validé par le diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP, valant grade de master depuis 2011.

Pour chacun de ces deux niveaux de diplômes, un supplément de diplôme est délivré par l'établissement.

L'offre de formation

Elle se décline en différentes options – art, design et communication – et des mentions. L'option art est dispensée sur les sites de Mulhouse et Strasbourg.

À Strasbourg, l'option art comprend la mention Art-Objet et la mention Scénographie. L'option design est dispensée uniquement sur le site de Mulhouse et comprend la mention textile. L'option communication est dispensée uniquement sur le site de Strasbourg et comprend les mentions Communication graphique, Didactique visuelle et Illustration.

Les admissions

Admission en année 1

L'entrée en année 1 se fait par voie d'examen d'entrée.

Conditions d'accès en 1^{re} année :

- Être titulaire du baccalauréat (général, technique ou professionnel) ou candidat à la session de l'année en cours. Les candidats titulaires d'un diplôme artistique supérieur au bac ou ayant obtenu au minimum 60 crédits ECTS ou plus dans un cursus artistique devront se présenter à la commission d'équivalence;
- Être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger;

Des dérogations peuvent être accordées à des candidats non bacheliers, ayant quitté le cursus scolaire et justifiant d'une motivation et d'une pratique artistique. Ces dérogations sont accordées par la direction des études pour une présentation du candidat à l'examen d'entrée.

L'examen d'entrée se décompose en deux temps : un dossier pour l'admissibilité et des épreuves pour l'admission. L'examen d'entrée est organisé conjointement sur les deux sites d'arts plastiques, Mulhouse et Strasbourg.

Épreuves de l'examen d'entrée

Les modalités de l'examen d'entrée sont fixées chaque année par les commissions pédagogiques de sites selon la réglementation en vigueur prévue par l'arrêté des études du 16 juillet 2013 et sont publiées sur le site internet de l'école au début de chaque année civile.

L'examen d'entrée se déroule en deux parties :

- Une étape d'admissibilité sur dossier;
- Puis une étape d'admission avec des épreuves écrites et un entretien de motivation avec un jury composé d'enseignant-es de l'établissement.

Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue de ses membres. La décision du jury est notifiée au/à la candidat-e par la direction des études. La décision de refus est motivée. Les résultats sont publiés sur le site internet de l'établissement.

Admission en cours de cursus, par voie d'équivalence

Chaque année, la direction de l'établissement, après consultation de la commission pédagogique du site concerné, se réserve la possibilité de fermer à l'admission par voie d'équivalence une option, une mention ou une année en fonction des places disponibles. Cette voie d'admission en cours de cursus (en années 2, 3 et 4) est étudiée par une commission d'équivalence.

Cette commission est ouverte aux candidats qui peuvent justifier d'un diplôme en art ou d'un nombre de crédits équivalents validés dans un cursus artistique : 60 crédits ECTS pour entrer en année 2, 120 crédits ECTS pour entrer en année 3 et 180 crédits ECTS pour entrer en année 4.

Des dérogations sont accordées par la direction des études pour une présentation à la commission d'équivalence pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle artistique.

Les modalités d'entrée sont fixées chaque année par l'équipe pédagogique selon la réglementation en vigueur prévue par l'arrêté des études du 16 juillet 2013 et publiées sur site de l'école en

début de l'année civile. Un tableau des diplômes est publié chaque année permettant de connaître le niveau d'intégration en cours de cursus.

Commission d'équivalence pour les années 2 et 3
L'admission en année 2 est subordonnée à l'obtention de 60 crédits ECTS et l'admission en année 3 à l'obtention de 120 crédits ECTS.

La commission d'équivalence comporte deux étapes : une étape d'admissibilité sur dossier et une étape d'admission avec entretien de motivation avec le jury de l'option ou de la mention choisie.

L'admission est conditionnée par la décision favorable du jury composé de deux enseignants minimum de l'option ou de la mention choisie, nommé-es par la direction des études. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction des études. La décision de refus doit être motivée.

Commission d'admission en année 4
L'admission en année 4 est subordonnée à l'obtention du DNA ou à la validation de 180 crédits ECTS

et à l'avis de la commission d'admission. La commission d'admission comporte deux étapes : une étape d'admissibilité sur dossier et une étape d'admission avec entretien de motivation avec la commission d'admission.

La décision d'admission est prononcée par une commission qui comprend trois professeures et professeurs nommés par la direction des études. L'un-e des professeur-es est titulaire d'un doctorat. Le/la président-e de la commission est désigné-e par la direction des études parmi ses membres. La décision est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres. La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction des études. La décision de refus doit être motivée.

Après l'épreuve d'admissibilité, le document suivant sera à remettre à la commission :
Document écrit de deux pages minimum comportant les axes de recherches du projet plastique ainsi que la délimitation du territoire de recherche et les intentions du mémoire avec des éléments bibliographiques.

Les formalités administratives

L'inscription administrative est annuelle. Pour la valider définitivement, les étudiant-es doivent avoir rempli les formalités d'inscription sur le logiciel Taïga (etudiants.hear.fr) et s'être acquittés des droits de scolarité.

L'inscription administrative

Elle donne droit à la délivrance d'une carte d'étudiant-e qui accorde le statut étudiant. L'étudiant-e doit être à jour de son inscription ou avoir engagé une procédure de paiement échelonnée au plus tard le 30 septembre. Un titre de recette pourra être émis à l'encontre de l'étudiant-e si l'étudiant-e ne s'est pas acquitté-e de la totalité des droits d'inscription avant le 31 décembre.

Aucun remboursement des frais de scolarité n'est possible sauf dans le cas d'un candidat reçu à l'examen d'entrée qui n'aurait pas été admis au baccalauréat, de notification tardive de bourse sur critères sociaux du CROUS ou de décision d'exonération partielle des droits d'inscription par la commission constituée à cet effet.

En cas de notification de bourse sur critères sociaux du CROUS qui serait proratisée en fonction du nombre de mois restant dans l'année scolaire en cours, la HEAR appliquera le même mode de calcul et remboursera l'étudiant-e à hauteur du nombre de mois restant dans l'année scolaire. Une attestation de responsabilité civile et dommage aux biens, à ce jour, qui couvre les éventuels dommages aux matériels prêtés par l'établissement est obligatoire et doit être remise à la scolarité.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription peuvent être réglés en ligne ou par virement bancaire, ou faire l'objet d'un paiement en ligne échelonné en 4 échéances maximum.

Les frais d'inscription droits de scolarité sont fixés par le conseil d'administration de la HEAR. Les nouveaux-elles étudiant-es (années 1 et équivalences) des sites d'arts plastiques doivent s'acquitter d'une partie des droits d'inscription égale au tarif boursier le plus bas pour confirmer leur place à l'issue de la publication des résultats.

Le solde est versé à l'occasion de l'inscription définitive.

Sécurité sociale : Le régime étudiant de sécurité sociale n'existe plus depuis 2019 et la cotisation est supprimée.

Les étudiant-es qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (régime général, MSA...). Les étudiant-es ayant une activité salariée (dès la 1^{re} heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère d'activité professionnelle. Les démarches doivent être faites auprès de la CPAM du lieu de résidence.

Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : offre des services qui bénéficient à tous, elle inclut notamment la carte culture et l'accès aux services de médecine préventive (SUMPS). Son montant est de 95 €. Les étudiant-es boursier-es sont exonérés du paiement. C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à la HEAR.

Étudiant-es boursiers-ères

En application de l'arrêté du 19 février 2010 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2009 fixant les conditions et la procédure d'attribution des bourses et aides attribuées aux étudiant-es des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de la culture, les étudiant-es ont accès aux bourses sur critères sociaux et aides d'urgence annuelles attribuées par l'État. Il est appliqué des droits de scolarité différenciés en fonction des niveaux de bourse du CROUS

y compris pour les bénéficiaires de l'Aide spécifique annuelle culture (ASAAC).

Exonération partielle des frais d'inscription

Les étudiant-es non boursiers-ères rencontrant des difficultés financières importantes peuvent solliciter une exonération partielle de leur frais d'inscription en déposant un dossier avant le 7 octobre de l'année scolaire. Après examen du dossier déposé et des pièces justificatives sollicitées par un travailleur social mandaté par la HEAR, une commission ad hoc présidée par le/la président-e du conseil d'administration ou son/sa représentant-e et composée du directeur et de la directrice adjointe de l'établissement, ou leur représentant-e, l'administrateur de la HEAR ou son/sa représentant-e statue sur la demande. L'exonération éventuellement accordée ne portera que sur les droits de scolarité versés à la HEAR (à l'exclusion des droits versés à l'Université pour les étudiantes et étudiants musiciens, de la sécurité sociale, de la médecine préventive et d'autres cotisations facultatives) et ne pourra pas conduire à laisser à la charge de l'étudiant-e des droits de scolarité inférieurs au tarif boursier le plus bas.

La messagerie étudiante

Tout au long de leurs études, les étudiant-es disposent d'une adresse électronique @hear.fr, qui leur est communiquée au moment de leur inscription administrative. L'administration de la HEAR transmet uniquement sur cette adresse électronique toutes les informations d'ordre pédagogiques et administratives.

Les formalités pédagogiques

L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique doit être effectuée en ligne, sur le logiciel Taïga, dès la première année. Cette inscription donne lieu à un contrat d'études semestriel, qui permet à l'étudiant-e, à partir de la 2^e année, de construire, au sein d'un ensemble d'unité d'enseignement, son parcours en fonction des obligations pédagogiques établies et validées par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent de l'option choisie. Il/elle inscrit les 30 crédits nécessaires à la validation du semestre et permet de retracer le parcours de l'étudiant-e tout le long de son cursus. L'inscription pédagogique, sur le site de Strasbourg, consiste à formaliser, en ligne sur Taïga, le choix des parcours et des enseigne-

ments qui est validé par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent. Elle a lieu au cours du premier mois de la rentrée universitaire. Sur le site de Mulhouse, un planning à l'attention des étudiant-es d'une année et d'une option donnée engage l'étudiant-e à suivre le cursus dédié.

Les absences et l'assiduité

Les étudiant-es sont tenu-es de respecter les horaires de cours et de les suivre avec assiduité. Après avis du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent et suite à deux avertissements écrits, les absences non justifiées et répétées peuvent entraîner l'exclusion définitive de l'étudiant-e de l'établissement.

Cette exclusion est décidée de manière collégiale, puis validée par la direction des études. En cas d'absence – maladie ou difficulté particulière – l'étudiant-e est tenu d'en informer le service de la scolarité et les enseignant-es concerné-es. À son retour, il est tenu d'apporter les justificatifs adaptés au service de la scolarité.

Le changement d'option et de site

Changement d'option ou de mention

Le changement d'option ou de mention peut se faire au plus tard dans le mois suivant la rentrée des semestres 3, 5 et 7.

L'étudiant-e remplit un document qui énonce les raisons de ce changement. Il doit s'assurer de l'accord préalable du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent de l'option d'origine et de l'option souhaitée. La direction des études valide définitivement le changement. L'étudiant-e sera donc évalué pour le bilan dans l'option ou la mention dans lequel il est nouvellement inscrit. Le formulaire est à retirer, puis à remettre une fois renseigné, au service de la scolarité.

Changement de site

Le changement de site au cours d'un même cycle est exceptionnel. Il est possible à condition que le site d'origine ne propose pas l'option ou la mention souhaitée.

Lorsque l'étudiant-e souhaite changer de site d'étude, il doit se manifester préalablement auprès du coordinateur ou de la coordinatrice de l'option d'origine, qui émet un avis, et du service de la scolarité de son site. L'étudiant-e sera automatiquement reçu par un jury de l'option ou de la mention demandée lors des commissions d'équivalence. Il présente un dossier artistique et les motivations qui le conduisent à souhaiter changer de site et d'orientation. Le dossier doit être fourni trois semaines avant la rencontre avec le jury.

En fonction de son projet artistique, de sa motivation et des places disponibles, son changement est validé par le jury. Son entrée est rendue effective à la rentrée scolaire, à condition que tous les crédits ECTS soient bien acquis sur le site d'origine.

Le système de validation des études

Les crédits ECTS

Les directives adoptées en 1989 et en 1992 (89/48 CEE et 92/51 CEE) ainsi que la directive 2005/36/CE du 7 mai 2005, instituent un système général de reconnaissance des diplômes et consolident le dispositif juridique de reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice des professions réglementées dans l'Union européenne. Ce cadre réglementaire permet de poser un certain nombre de principes de manière à œuvrer pour une lisibilité des formations. C'est dans ce cadre que le système des crédits ECTS est mis en place.

L'ECTS est un système d'accumulation et de transfert de crédits centré sur l'étudiant-e, qui repose sur la transparence des résultats et processus d'apprentissage. Il vise à faciliter la planification, la délivrance, l'évaluation, la reconnaissance et la validation des diplômes et des unités d'apprentissage ainsi que la mobilité des étudiant-es.

1 ECTS repose sur un volume de 25 à 30 heures semestrielles de travail, comprenant la présence

en cours et le travail personnel. Les enseignements sont regroupés en unité d'enseignement (UE) qui sont constituées de plusieurs enseignements. Une année universitaire est répartie en deux semestres de 14 semaines et comprend 60 crédits soit 30 crédits semestriels. Les crédits sont attribués par les enseignant-es de manière individuelle ou de manière collégiale lors du bilan semestriel. Ils ne s'obtiennent qu'après achèvement du travail complet en fonction des compétences et des connaissances requises. La participation aux colloques, workshops, séminaires, voyages fait partie du cursus de la formation, permet de nourrir le projet de l'étudiant-e et donne lieu à l'attribution de crédits ECTS.

Le contenu de chaque cours avec son mode d'évaluation, la bibliographie et les informations pratiques sont accessibles sur la plateforme Taïga.

Le système de notation

Le relevé de notes est un document semestriel rempli par les enseignant-es qui rend compte du cursus de formation de l'étudiant-e avec

l'ensemble des cours suivis, les crédits affectés et les appréciations des enseignant-es.

Les crédits alloués aux différents cours ne sont pas fractionnables.

- A (Excellent) correspond aux notes de 16 à 20/20
- B (Très bien) correspond aux notes de 14 ou 15/20
- C (Bien) correspond aux notes de 12 ou 13/20
- D (Assez bien) correspond à la note de 11/20
- E (Passable) correspond à la note de 10/20
- FX (échec/travail supplémentaire nécessaire) correspond aux notes de 8 ou 9/20
- F (Échec, très insuffisant) correspond aux notes de 0 à 7/20

Une appréciation minimum de E (équivalent de la moyenne) est requise pour l'obtention des crédits concernés, avec la mention « passable ».

Dans le cas d'une appréciation Fx, le ou les crédits peuvent être rattrapés selon les modalités prévues à l'article 3 relatives aux rattrapages de crédits.

Les rattrapages de crédits

Tout crédit obtenu est un crédit acquis. Le nombre maximum de crédits ECTS pouvant être obtenu pour chacun des semestres est de 30.

Le passage de l'étudiant-e au semestre suivant est subordonné à l'obtention d'au moins 24 crédits ECTS, à l'exception : du passage au semestre 3, qui nécessite l'obtention de 60 crédits ECTS, du passage au semestre 6, qui nécessite l'obtention de 150 crédits ECTS, et du passage au semestre 10, qui nécessite l'obtention de 270 crédits ECTS.

Il est à noter que les rattrapages ne sont pas automatiques; ils sont soumis à l'appréciation du collègue d'enseignant-es et à la validation du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent, en particulier en cas d'absences répétées ou de longues durées sans justificatif.

Chaque enseignant-e met en œuvre, selon un calendrier précis, les modalités de rattrapage. Tout rattrapage de crédit doit être effectué le mois suivant.

Les évaluations

Les évaluations sont inscrites dans le temps pédagogique semestriel et selon un calendrier défini et diffusé à la rentrée scolaire. Chaque étudiant-e est évalué-e chaque semestre selon deux principes :

- une évaluation individuelle par enseignant-e qui attribue des crédits selon des modalités qu'il/elle définit en début de semestre (contrôle continu, devoir sur table, exposé, participation...);
- le bilan : une évaluation collective semestrielle par un groupe d'enseignant-es situé en fin de semestre.

Les bilans se formalisent par un accrochage ou une présentation orale de travaux réalisés durant le semestre devant un collège d'enseignant-es, suivis d'une réunion bilan qui attribue les crédits.

Le redoublement

L'année 1 ne peut être redoublée sauf pour raisons médicales ou personnelles justifiées par un certificat médical, après avis du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent et validation de la direction des études.

Un seul redoublement est autorisé par cycle après avis favorable du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur-e référent et validation de la direction des études.

Dans le cas d'un redoublement et sauf dérogation pour projet validé par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent et la direction des études, une présence assidue et active est impérative

Le conseil de discipline

Composition

Le conseil de discipline est présidé par le directeur de la HEAR ou de son/sa représentant-e (direction adjointe arts plastiques ou musique), de la direction des études ou de son/sa représentant-e, de l'administrateur général de la HEAR ou de son/sa représentant-e, de deux enseignant-es membres de la commission pédagogique du site concerné

et d'un-e étudiant-e délégué-e.

Les membres du conseil de discipline sont soumis au devoir de réserve.

Pouvoir disciplinaire et rôle du conseil de discipline

Le pouvoir disciplinaire relève du directeur de l'école. Il peut exercer ce pouvoir dès lors qu'il a connaissance de faits de nature à porter atteinte

au bon fonctionnement de l'établissement et aux règles communément admises de la vie en société.

En fonction du niveau des sanctions qu'il envisage de prendre, le directeur devra saisir le conseil de discipline.

C'est ainsi que le conseil de discipline donnera obligatoirement un avis au directeur sur les cas pouvant justifier une exclusion temporaire ou définitive d'un-e étudiant-e.

Fonctionnement du conseil de discipline

Le conseil de discipline est convoqué par le directeur et peut entendre toute personne dont il souhaite connaître les observations.

L'étudiant-e présenté-e devant le conseil peut se faire assister de la personne de son choix.

Les décisions du conseil de discipline sont prises à la majorité simple des membres présents, soit la moitié des membres présents.

En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil propose au directeur les sanctions prévues (exclusion temporaire ou définitive) et le directeur arrête les mesures disciplinaires à prendre.

Le directeur peut être amené à prononcer, à titre conservatoire, l'exclusion d'un-e étudiant-e sans

recueillir l'avis préalable du conseil de discipline. Ce dernier sera informé par tous moyens et dans les meilleurs délais, des faits ayant entraîné la décision d'exclusion.

Sanctions

Les sanctions disciplinaires sont l'avertissement, l'exclusion temporaire à durée déterminée, l'exclusion définitive de la HEAR.

L'avertissement est prononcé par le directeur de la HEAR.

La décision d'exclusion temporaire ou définitive sera prise par le directeur, au vu de l'avis rendu par le conseil de discipline.

La décision doit être motivée et notifiée à l'étudiant-e sous huit jours.

Lorsque l'étudiant-e est mineur-e, les sanctions disciplinaires sont notifiées à ses parents ou à son/sa tuteur-ice.

En cas d'exclusion définitive, l'intégralité des droits d'inscription de l'année en cours reste acquise à l'établissement.

Voies de recours

L'étudiant-e à l'encontre de qui la décision a été rendue et le directeur de la HEAR peuvent contester la décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de notification de la décision.

Premier cycle

Le premier cycle comprend 6 semestres valant 180 crédits ECTS. Il permet à l'étudiant-e de se positionner dans une option et son éventuelle mention. Ces trois premières années permettent

l'acquisition des apprentissages fondamentaux tout en ouvrant sur une pratique personnelle. Ce premier cycle est validé par un diplôme national d'art (DNA).

Année 1

La première année est une année pluridisciplinaire avec des enseignements obligatoires et optionnels qui visent à donner l'ouverture la plus vaste sur les domaines de la création et les bases d'une formation culturelle solide et autonome. Les enseignements plastiques visent à mettre progressivement en place les conditions d'un choix d'option

en fin de semestre 2.

Le parcours de l'étudiant-e à la HEAR se dessine dès son entrée en année 1 et le choix du site d'entrée est déterminant. Les approches pédagogiques particulières à chaque option ou mention sont présentées au cours de l'année. L'étudiant-e effectue un choix comportant deux vœux au

moment du bilan du semestre 2 qui sera validé définitivement par la commission d'orientation composée des enseignant·es des options en fonction de ses aptitudes et du nombre de places dans l'option ou la mention. Chaque année, la commission pédagogique en accord avec la direction

des études définit pour chaque option/mention, un nombre de places en année 2.

- À Mulhouse : Art, Design et Design textile
- À Strasbourg : Art, Art-Objet, Scénographie, Communication graphique, Didactique visuelle, Illustration.

Années 2 et 3

Les années 2 et 3 se caractérisent par un passage progressif d'une phase d'initiation, d'expérimentation jusqu'à la mise en œuvre de propositions plastiques personnelles. Elle se structure autour d'apprentissages et de méthodologies de travail (conduite de projet, recherche d'œuvres de référence, développement d'un regard critique, connaissance historique et des enjeux du monde contemporain, etc.).

Les années 2 et 3 consistent également en l'acquisition de connaissances pratiques et d'outils techniques, conceptuels et plastiques. Ce premier cycle peut se définir comme une initiation aux fon-

damentaux de l'option. Il permet d'acquérir tant les diverses pratiques artistiques que la capacité à conceptualiser, en connaissance des outils, des matériaux et dans l'expression formelle et critique des propositions. L'étudiant·e décline notamment des savoirs en histoire de l'art et art contemporain, en philosophie, en théorie de l'art, en culture de médias, mais aussi une sensibilité à l'analyse de l'image, à la lecture critique et une capacité d'écriture. C'est enfin un moment où l'étudiant·e est amené·e à se confronter au milieu professionnel par le biais d'un stage.

La présentation au diplôme – DNA

Le diplôme national d'art (DNA) sanctionne une étape dans un processus continu dans l'école ouvrant sur le développement d'une recherche personnelle.

La présentation de l'étudiant·e à l'épreuve du diplôme national d'art est subordonnée à l'obtention de 165 crédits ECTS lors du bilan de fin de semestre 6. Tous les crédits européens correspondant au premier cycle, hors crédits attachés aux épreuves du diplôme doivent être obligatoirement validés avant la présentation au diplôme. Cette dernière épreuve donne lieu à l'attribution de 15 crédits ECTS. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme. Les étudiant·es qui ne disposent pas de 165 crédits ECTS peuvent redoubler à raison d'une seule fois dans l'option et après avis favorable du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur·e référent et validation de la direction des études.

Selon l'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'ensei-

gnement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, l'épreuve du diplôme national d'art, d'une durée de trente minutes, prend la forme d'un entretien avec le jury comprenant la présentation par l'étudiant·e d'un projet plastique constitué d'une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6. À l'issue de ces épreuves, le jury délibère sur l'attribution du diplôme national d'art et attribue les 15 crédits ECTS correspondants. À l'issue du DNA, l'étudiant·e a obtenu 180 crédits ECTS, il/elle est donc titulaire du DNA. Dans le cas d'un échec au diplôme, l'étudiant·e, avec l'avis favorable du coordinateur ou de la coordinatrice ou professeur·e référent et la validation de la direction des études, est autorisé·e au redoublement. Les crédits obtenus restent acquis l'année suivante. Sauf dérogation pour projet validé par la direction des études et le/la coordinateur·trice ou professeur·e référent, une présence assidue et active est impérative.

Le document écrit

Le document écrit, dont la forme est volontairement libre, est consulté au moment de la présentation du travail plastique. Il révèle la capacité de l'étudiant-e à mettre en perspective sa pratique artistique avec un environnement théorique et

plastique. Il invite l'étudiant-e à étayer ou à élargir son travail par une réflexion nourrie d'exemples et à développer une famille d'affinités. Il esquisse le projet personnel.

Le jury du DNA

Le jury du diplôme national d'art est nommé par la direction des études sur proposition des coordinateur-trices d'option. Il comprend trois membres : deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement et un-e enseignant-e de l'établissement choisi dans le cursus considéré.

Le président du jury est désigné parmi les personnalités qualifiées sur proposition du coordinateur ou de la coordinatrice et validé par la direction des études. Des suppléants sont nommés dans les mêmes conditions.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

La commission d'admission en second cycle

L'admission en semestre 7 est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'art et à une décision favorable de la direction des études, sur proposition de la commission d'admission sur la présentation de projets et recherches envisagées par l'étudiant.

Cette commission comprend trois professeurs et professeurs nommés par la direction des études. L'un-e des professeur-es est titulaire d'un doctorat. Le/la président-e de la commission est désigné-e par la direction des études parmi ses membres. La décision est prise par la commission d'admission en deuxième cycle à la majorité absolue de ses membres.

La décision d'admission ou de refus est notifiée par la direction des études. La décision de refus doit être motivée. Les documents au format papier et PDF à remettre à la commission d'admission sont les suivants :

- un document écrit de deux pages minimum comportant les axes de recherche du projet plastique ainsi que la délimitation du territoire de recherche et les intentions du mémoire avec des éléments bibliographiques ; ce document écrit, en fonction de sa construction, peut être également présenté pour le DNA ;
- les projets d'échanges Erasmus, de mobilité et de stage long à l'étranger et/ou en France ;
- un dossier des travaux réalisés.

Second cycle

L'admission au semestre 7 est subordonnée à :

- l'obtention du DNA et des 180 crédits ECTS;
- l'avis favorable de la commission d'admission en second cycle.

Le second cycle se conclut en cinquième année par le passage du DNSEP art, design ou communication. Ce diplôme conférant au grade de Master est inscrit au niveau I de la certification professionnelle. Le second cycle comprend 4 semestres valant 120 crédits ECTS. Les années 4 et 5 permettent d'affirmer une recherche personnelle. Ces deux années de spécialisation structurent un projet plastique soutenu par un travail théorique à travers l'écriture du mémoire. Le travail personnel s'enrichit et se confronte à des contributions extérieures (expositions, publications, mises en

situation, appels à projets, etc.). Il se nourrit également de séminaires de recherche, de participation à des colloques et des activités de recherche, voyages d'études, workshops et cycle de professionnalisation. L'apport de connaissances de la part des enseignant-es se présente sous la forme d'un suivi personnalisé, d'un accompagnement en atelier, d'un dialogue et de savoirs spécifiques nécessaires à l'élaboration du projet artistique de l'étudiant-e.

Au début du semestre 7, l'étudiant-e doit choisir un-e tuteur-riche pour son mémoire avec lequel/laquelle il/elle élabore sa problématique en lien également avec un-e enseignant-e référent-e de son travail plastique.

Le mémoire

Le mémoire se prépare dès le semestre 7 et est soutenu devant un jury au courant du semestre 10. Il est obligatoire dans le cursus du DNSEP. Il a pour fonction de rendre lisibles les constructions conceptuelles et référentielles qui soutiennent la démarche et la recherche artistique de l'étudiant. La forme prise par le mémoire doit être en adéquation avec le propos. Pour autant, il doit témoigner d'une rigueur et d'une méthodologie accompagnée d'une bibliographie et/ou d'une sitographie et le cas échéant d'une iconographie. Un cahier des charges peut être précisé et communiqué par le/la coordinateur-trice ou tuteur-riche en fonction des options ou des mentions.

Le jury de soutenance est composé de deux membres – un-e représentant-e de l'école (plasticien ou théoricien) et une personnalité extérieure titulaire d'un doctorat –, lesquels membres siègent également à la soutenance plastique.

À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit qui est communiqué aux autres membres du jury lors de la soutenance plastique du DNSEP.

L'évaluation du mémoire porte notamment sur la pertinence du choix du sujet, la capacité du candidat à adopter un point de vue critique, la justesse des références bibliographiques et de leurs articulations au projet, la qualité du travail rédactionnel et celle de l'entretien avec le jury. Il correspond à 5 crédits sur 30 crédits.

Chaque option ou mention peut préciser les exigences concernant la préparation, la méthode, le volume attendu et le calendrier précis d'élaboration du mémoire. Le rendu des mémoires se fait auprès du service de la scolarité en fin du semestre 9 ou au début du semestre 10. Il est demandé à chaque étudiant-e trois versions papier du mémoire, ainsi qu'une version PDF, ainsi réparties : une pour le/la tuteur-riche du mémoire, une seconde pour le/la président-e du jury, la troisième en dépôt à la bibliothèque du site de scolarité de l'étudiant-e. Le fichier PDF pourra être envoyé aux autres membres de jury pour consultation et cette version numérisée sera également conservée pour consultation à la bibliothèque.

La présentation au diplôme – DNSEP

L'obtention d'un minimum de 240 crédits ECTS est obligatoire pour le passage en semestre 9. Le rattrapage des 6 crédits manquants a lieu obligatoirement durant le semestre 9. La présentation de l'étudiant-e au DNSEP est subordonnée à l'obtention de 270 crédits ECTS.

Il est possible à plusieurs étudiant-es de se présenter collectivement à l'épreuve d'attribution du diplôme. Le jury peut apprécier la part personnelle de chaque candidat par son mémoire, ou, si nécessaire, par la rédaction d'un texte individuel que chaque candidat-e lui présente individuellement.

Le diplôme est constitué de deux épreuves : la soutenance du mémoire au semestre 10 – d'une durée de 20 minutes – qui donne lieu à 5 crédits ECTS et la présentation des travaux plastiques –

d'une durée de 40 minutes – qui donne lieu à 25 crédits ECTS. L'attribution des 5 ECTS et des 25 ECTS est indissociable. Aucun crédit ne peut se substituer à ceux attachés à la réussite des épreuves du diplôme.

L'attribution des crédits ECTS du mémoire doit intervenir au moment du jury final, afin de tenir compte de la collégialité dans la délivrance du DNSEP. En effet, l'arrêté ne prévoit pas que le jury de mémoire délivre les crédits ECTS à l'issue de la soutenance du mémoire.

Il établit seulement un rapport. Seul le jury de DNSEP composé de cinq personnes est souverain pour attribuer tous les crédits ECTS.

Le jury du DNSEP

Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique est nommé par la direction des études sur proposition du coordinateur ou de la coordinatrice. Il est composé de cinq membres : un-e enseignant-e de l'établissement choisi parmi les enseignant-es et quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement.

Le/la président-e du jury est désigné-e parmi les personnalités qualifiées sur proposition du coordinateur ou de la coordinatrice et validé par la direction des études.

Des suppléant-es sont nommé-es dans les mêmes conditions. Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue. Les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire, dont l'un-e est titulaire d'un diplôme de doctorat, sont l'enseignant-e de l'établissement et l'une des quatre personnalités qualifiées.

Stages

L'organisation des stages est prévue par le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et par l'arrêté du 29 novembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur. Tout stage doit faire l'objet d'une validation, au moins un mois à l'avance par l'enseignant-e coordinateur-trice ou référent-e de l'étudiant-e.

La demande s'effectue par formulaire qui définit l'objet du stage, sa durée et l'identité de l'organisme et doit être validée par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent. Une convention de stage sera ensuite rédigée par le service de la scolarité et signée par la direction des études en arts plastiques, l'organisme d'accueil et l'étudiant-e.

Stage au premier cycle

Un stage d'une durée minimum de 2 semaines est obligatoire au cours du premier cycle et fait l'objet d'une validation de 2 crédits ECTS au semestre 5. En fonction des options et des mentions, ce stage peut se faire par anticipation et de façon fragmentée. Il est vivement conseillé de l'effectuer pendant les périodes de vacances scolaires. L'objectif de ce stage court est d'inscrire les étudiant-es dans

une réalité professionnelle dès le premier cycle. Un rapport de stage d'une page minimum doit être remis au/à la coordinateur-trice ou professeur-e référent de l'option ou de la mention et au service de la scolarité, afin de permettre la validation du stage et l'obtention des 2 crédits ECTS. L'organisme d'accueil doit également envoyer à la scolarité un rapport d'évaluation à l'issue du stage.

Stage au second cycle

La durée minimum obligatoire du stage au second cycle est d'un mois et équivaut à 4 ECTS. Ce stage court doit être complété par des enseignements suivis au sein de l'école pour valider le semestre. Cependant, l'école encourage la réalisation d'un stage long (3 mois minimum – 6 mois maximum) validant 30 ECTS.

La durée du stage est déterminée et validée en lien avec le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent de l'option ou de la mention choisie. Les étudiant-es entré-es en équivalence sont encouragés-es à suivre leur cursus dans l'établissement de manière à bénéficier d'encadrements

plus approfondis au sein de l'option. Tout stage doit donner lieu à un rendu qui permet sa validation. Ce rendu peut prendre plusieurs formes : un rapport de stage, un livret, accompagnés ou non d'une présentation à l'oral. Tout stage fait l'objet d'une évaluation à l'issue du semestre, ou à défaut avant la fin de l'année scolaire. Aucun passage en 5^e année ne peut être acté sans cette évaluation.

Le stage peut exceptionnellement être remplacé par une expérience professionnalisante significative, à déterminer avec le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent de l'option ou de la mention.

Année de césure

La période dite « de césure » permet à l'étudiant-e de suspendre temporairement sa formation d'enseignement supérieur pour acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle peut prendre la forme d'une césure en milieu professionnel en France ou à l'étranger, dans le cadre d'un engagement (service civique, volontariat...), d'une césure dans une autre formation, ou d'un projet personnel hors du territoire français. Une convention de stage peut être délivrée par la HEAR, pour une durée maximum de 6 mois dans le cadre d'une année de césure conformément à la réglementation en vigueur de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014.

L'année de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant-e et elle ne comporte pas un caractère obligatoire. Elle ne donne pas droit à l'acquisition de crédits ECTS, et si l'étudiant-e en obtient lors de son année de césure

(année de formation au sein d'un autre établissement), ils ne sont pas capitalisés dans le cadre du cursus à la HEAR. L'année de césure se fait hors de l'établissement. Elle ne peut se faire qu'après la troisième ou la quatrième année. L'étudiant-e conserve sa place pour l'année scolaire suivante dans l'option et la mention selon les règles ci-dessous énoncées.

La procédure d'acceptation de la période de césure

L'étudiant-e doit informer son responsable de mention/atelier/groupe pédagogique de sa décision de prendre une année de césure. La période de césure, si elle respecte les conditions posées, ne pourra pas être refusée.

L'étudiant-e doit remettre le contrat d'acceptation rempli et signé aux services de la scolarité à télécharger dans TAÏGA, au plus tard un mois avant les commissions d'équivalence de l'année scolaire en cours, pour une année de césure lors de l'année

scolaire N+1. L'acceptation de l'année de césure entre l'année 3 et l'année 4 est conditionnée à l'obtention du DNA et au passage en année 4. Le contrat est transmis à la direction des études pour signature et remis à l'étudiant-e en juin. Pour valider sa réinscription à la HEAR après sa période de césure, l'étudiant-e doit impérativement informer les services de la scolarité de son retour au plus tard un mois avant les commissions d'équivalence de l'année scolaire en cours.

Droits d'inscription

L'étudiant-e reste inscrit-e à la HEAR, paye des frais d'inscription adaptés et garde le bénéfice de la sécurité sociale étudiante sauf dans le cas où il/elle est inscrit-e dans une autre formation, auquel cas, il/elle est redevable des droits d'inscription dans cet établissement.

L'étudiant-e boursier-ère peut conserver son droit à bourse s'il/elle le souhaite. Il/elle lui revient de faire les démarches auprès du CROUS et il/elle doit en informer le service de la scolarité. S'il est possible d'effectuer des stages à l'étranger avec le statut étudiant pendant la césure, les échanges avec les écoles partenaires de la HEAR ne sont pas autorisés.

Mobilité

Mobilité internationale

Mobilité en année 1 à 3

Les étudiant-es souhaitant partir en stage court ou ayant un projet à l'international pendant les vacances scolaires peuvent bénéficier d'un accompagnement du service Scolarité et mobilité internationale.

Mobilité en année 4

(ou en année 3 en Communication graphique)

Les étudiant-es peuvent partir en échange, projet ou stage à l'étranger en année 4 (ou en année 3 en Communication graphique) sous réserve de validation du projet de mobilité par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent. Les étudiant-es entré-es en équivalence l'année de la mobilité ne peuvent pas partir en échange.

L'échange ne peut durer qu'un semestre. L'échange à l'étranger se prépare dès l'année précédent la mobilité et doit être validé par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent au moment du bilan du 1^{er} semestre de l'année précédent la mobilité.

Pour les mobilités en année 4, le départ en échange ou stage est conditionné à l'obtention du DNA et au passage en année 4 indépendamment de l'acceptation de l'étudiant-e par la structure d'accueil.

Mémoire

Tout-e étudiant-e partant en séjour d'études ou stage en année 4 doit obligatoirement avoir défini une problématique et un-e tuteur-riche de mémoire.

L'étudiant-e envisagera avec son tuteur ou sa tutrice un suivi adapté à sa mobilité.

Calendrier des échanges

Les étudiant-es doivent remettre leur projet de mobilité indiquant obligatoirement trois choix d'écoles accompagnés d'un portfolio en anglais. À la suite de la décision de la commission Relations internationales, l'étudiant-e devra remettre un dossier complet selon les exigences de candidatures des écoles partenaires.

Le départ en école partenaire est soumis à l'acceptation de cette dernière. Dans le cas de refus de l'école partenaire, un autre projet de mobilité sera défini avec l'étudiant-e en concertation avec le service des Relations internationales. Un-e étudiant-e qui ne respecte pas le calendrier affiché ne sera pas prioritaire dans l'obtention de sa destination choisie, ainsi que pour l'obtention des bourses versées par la HEAR (bourse ERASMUS +, bourse mobilité HEAR).

Calendrier stage

Pour un départ au 1^{er} semestre, l'étudiant-e doit déposer son projet de stage au plus tard au mois de juin de l'année précédent la mobilité. Le projet de stage doit être validé par le/la coordinateur-trice ou professeur-e référent. Pour un départ au 2^e semestre, l'étudiant-e doit déposer son projet avant les vacances de Noël.

Commission Relations internationales

La commission désigne les étudiant·es selon les places disponibles et les départements ouverts à l'échange dans chaque école partenaire (semestres 1 et 2 confondus) selon les critères suivants :

1. Pertinence du projet de mobilité ;
2. Qualité du dossier artistique ;
3. Compétences linguistiques.

La commission Relations internationales attribue également les bourses Erasmus + et les bourses de mobilité HEAR selon les critères suivants :

1. Respect de la procédure ;
2. Situation financière de l'étudiant·e (boursier·ère) ;
3. Éligibilité du projet de mobilité à d'autres bourses ;
4. Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse HEAR.

La commission Relations internationales est composée d'enseignant·es représentant chaque option et site de l'école ainsi que la direction des études et le service des Relations internationales.

Annulation du projet de mobilité

L'étudiant·e peut à tout moment annuler son projet de mobilité avant que l'école partenaire l'ait accepté. Après acceptation, l'annulation ne peut s'effectuer qu'en cas de force majeure (raisons médicales ou personnelles justifiées) en présentant les justificatifs nécessaires.

Préparation linguistique

La préparation linguistique est fortement recommandée pour réussir sa mobilité.

Les étudiant·es de Strasbourg peuvent se préparer par le biais de EU Academy.

Les étudiant·es de Mulhouse ont la possibilité d'aller au Pôle FORCE du Learning Center de l'UHA.

Restriction pour la période et la durée de mobilité

L'équipe pédagogique se réserve le droit de restreindre la période et la durée de mobilité en fonction du projet pédagogique de l'option ou de la mention. Ces spécificités sont publiées chaque année dans le Guide de la Mobilité internationale.

Communication avec la HEAR avant, pendant et après la mobilité

Avant son départ, l'étudiant·e mobile doit obligatoirement prendre rendez-vous auprès du service des Relations internationales pour vérifier que toutes les démarches nécessaires (assurance, visa, bourse, etc.) ont été effectuées. Pendant sa mobilité, l'étudiant·e s'engage à tenir

régulièrement informées l'administration et l'équipe enseignante de la HEAR.

En cas de difficulté matérielle ou financière, l'étudiant·e doit contacter au plus vite le service des Relations internationales. Dès son retour, l'étudiant·e doit prendre rendez-vous auprès du service des Relations internationales pour remettre son rapport de séjour. L'étudiant·e présentera également ce rapport, ainsi que le travail fourni à l'étranger à l'équipe enseignante de son option ou de sa mention.

Validation de la mobilité

Un séjour d'études ou de stage d'un semestre est reconnu dans le cursus de l'étudiant·e comme équivalant à 30 crédits ECTS, à condition que l'étudiant·e ait validé le programme d'études ou de stage auquel il/elle s'était engagé·e. Si l'étudiant·e valide moins de 24 crédits ECTS, il/elle redouble son année. Si l'étudiant·e ne se présente pas à un ou plusieurs examens prévus dans son contrat d'étude, il/elle doit rembourser la bourse Erasmus+.

L'établissement d'accueil valide les crédits ECTS qui sont transférés dans le cursus de l'étudiant·e à la HEAR. Ce transfert ne peut donner lieu à un bilan et l'étudiant·e revenu·e de l'étranger passe donc automatiquement dans le semestre supérieur, s'il/elle a acquis un nombre suffisant de crédits. Les étudiant·es doivent obligatoirement remettre un rapport de séjour qui est mis à disposition des autres étudiant·es et enseignant·es dans les bibliothèques et sur la plateforme Office 365.

Ce rapport participe à la validation pédagogique de la mobilité. Si l'étudiant·e ne remet pas de rapport, il lui sera demandé de rembourser les bourses (ERASMUS +, HEAR).

Bourses

Les bourses disponibles sont détaillées dans le Guide de la Mobilité internationale et des informations précises sont mises à disposition des étudiant·es au service des Relations internationales.

Supplément au diplôme

Toute expérience de mobilité (stage ou échange) sera consignée dans le supplément au diplôme délivré aux étudiant·es au même moment que le diplôme.

Mobilité internationale post-diplôme

Les étudiant·es diplômé·es souhaitant se rendre à l'étranger (résidences, post diplômes, programmes d'été, stages, projets, etc.) peuvent bénéficier d'un

accompagnement individuel dans les 3 ans suivant leur diplôme auprès du service Scolarité et mobilité internationale afin de mener à bien leur projet et

trouver des financements. Les étudiant-es souhaitant partir en stage à l'international ne pourront pas bénéficier des bourses de mobilité.

Voyages pédagogiques

L'initiative des voyages pédagogiques est du ressort exclusif des enseignant-es. Chaque voyage est soumis à la validation de la direction des études. Les voyages font partie du cursus de l'étudiant-e et peuvent faire l'objet en fonction de l'année et de l'option d'une obtention de crédits ECTS.

À l'exclusion des frais de repas, la prise en charge par l'école du transport peut être totale ou partielle. Des participations pourront être demandées aux étudiant-es sur la base des tarifs fixés par voie de délibération au conseil d'administration de la HEAR.

Déplacements intersites Mulhouse et Strasbourg

Au moment de workshops intersites ou de conférences, les déplacements des étudiant-es peuvent être pris en charge par la HEAR dans la limite d'un aller-retour par évènement. À l'occasion de certains évènements publics (concerts, expositions, etc.), l'école peut encourager la mobilité intersites en proposant la mise à disposition d'un

moyen de transport sous condition d'un seuil de participation. En dehors de ces temps, l'étudiant-e doit remplir un formulaire pour indiquer l'objet de son déplacement qui doit être validé préalablement par un-e enseignant-e de chaque site et par la direction des études.

Ressources pédagogiques

Les bibliothèques

Les bibliothèques de la HEAR mettent à disposition une collection totale de 50 000 documents répartis sur les sites de Strasbourg et Mulhouse : livres, revues, DVD, tous empruntables à l'exception des documents précisés ci-après. Des fonds particuliers, tels que les mémoires de DNSEP et du Centre de formation des plasticien-nés intervenant-es (CFPI), la réserve d'art et le fonds ancien à Strasbourg, ainsi que le dernier numéro de chaque revue, sont uniquement consultables sur place. Des ressources numériques sont également proposées.

Ces collections ont pour finalité d'accompagner les étudiant-es dans leurs recherches et travaux en proposant des références actualisées en lien étroit avec les processus créatifs des différentes options.

Pour l'inscription à la bibliothèque (comprise dans les frais d'inscription pédagogique),

chaque étudiant-e est tenu-e de fournir sa carte d'étudiant-e de l'année en cours de validité (le Pass campus, voir page 95).

Les emprunts sont effectués sur présentation de ce Pass campus, dans la limite de 8 documents simultanément.

La durée du prêt est de 4 semaines, renouvelable une fois sur demande et si le document n'est pas réservé. Des rappels réguliers sont adressés en cas de retard pour régulariser le plus rapidement possible la situation. En cas de non-restitution des documents, certaines démarches administratives (inscription, remise des attestations de diplôme, etc.) seront suspendues jusqu'à régularisation.

En cas de perte ou de détérioration de documents empruntés, le lecteur sera tenu de les remplacer en procédant à l'acquisition d'un exemplaire identique. Faute de remplacement, un titre de recettes

de 50 € sera émis à l'encontre de l'étudiant-e. Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte de chacune des bibliothèques, et peuvent être adaptés en fonction des périodes de vacances ou de la situation sanitaire. Chaque étudiant-e est responsable de ses effets personnels. Les bibliothèques sont inaccessibles en dehors des horaires d'ouverture et en l'absence des bibliothécaires.

Tout emprunt ou retour de document doit être effectué en présence du personnel de la bibliothèque pour enregistrement.

Les catalogues des collections sont consultables en ligne, à partir de cette page :

 www.hear.fr/la-hear/bibliotheques

Les ateliers techniques

L'accès et l'utilisation des ateliers techniques sont organisés par les enseignant-es, technicien-nes ou assistant-es d'enseignement artistique. En leur absence et en fonction des ateliers, des moniteur-trices ou des référent-es dûment formé-es peuvent encadrer l'accès. Des règles particulières peuvent être édictées pour certains

locaux ou ateliers, en fonction du matériel utilisé ou des risques de l'activité pratiquée. Ces conditions d'accès spécifiques doivent être scrupuleusement respectées.

Le non-respect des règles définies peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'atelier par le responsable de l'atelier.

Le prêt du matériel

L'établissement peut mettre à disposition du matériel pour les projets pédagogiques dont les conditions sont définies dans chaque atelier. Au moment de l'inscription administrative, l'étudiant-e doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile, à jour, garantissant les dommages aux biens, pour emprunter le matériel. Dans le cas de détérioration ou de perte

de matériel prêté et d'absence d'intervention de l'assurance de l'étudiant-e, un titre de recettes correspondant au montant de la valeur comptable du bien sera émis à l'encontre de l'étudiant-e. Les conditions de participation des étudiant-es aux fournitures et consommables (papiers, terre, bois, encre, etc.) sont fixées par délibération du Conseil d'administration.

Les droits d'auteur

Clause relative à l'utilisation et au stockage des travaux

La HEAR n'est investie d'aucune obligation de garde et/ou de conservation des œuvres qui sont stockées dans ses locaux. À ce titre, l'étudiant-e est seul-e responsable de la garde et de la bonne conservation de ses travaux durant toute la durée

de leur stockage au sein de l'établissement. Il/elle s'engage à les déplacer à l'extérieur de l'établissement, sur demande de l'équipe technique et administrative, et au plus tard à la fin de l'année scolaire.

Respect du droits d'auteur

En application de l'article 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, il est rappelé que ni le droit de citation ni l'exception relative à l'enseignement

et à la recherche ne sont applicables aux œuvres graphiques et plastiques.

Afin de respecter la législation française, l'étudiant-e qui souhaite intégrer des citations iconographiques dans un mémoire destiné à une diffusion au public, notamment via internet, devra :

1. soit reproduire des œuvres appartenant au domaine public (c'est-à-dire des œuvres dont les auteur-es sont décédés depuis plus de 70 ans) et indiquer le nom de l'auteur-e ;
2. soit obtenir une autorisation de la part de

l'auteur-e de l'œuvre reproduite, ou de ses ayants droit, ou de la société de gestion collective gérant les droits de l'artiste (ADAGP, SAIF, SCAM, etc.) et indiquer le nom de l'auteur-e ;

3. soit supprimer la reproduction de l'œuvre reproduite dans les exemplaires destinés à une diffusion au public, notamment via internet, si l'étudiant-e ne se trouve pas dans les deux situations ci-dessus (1 et 2).

Respect des mentions légales

Tout au long de sa scolarité au sein de la HEAR, l'étudiant-e sera amené-e à participer à divers projets (expositions, performances, festivals, etc.), personnels ou collectifs. Ces actions mettant en scène la HEAR devront être communiquées auprès du service communication qui pourra ainsi s'en faire le relais sur les outils de communication interne et externe de l'établissement.

Toute action devra mentionner le cadre pédagogique dans lequel elle s'inscrit naturellement :

- les vidéos réalisées avec tout ou partie des moyens humains et matériels de l'école devront comporter en générique final la mention suivante « Haute école des arts du Rhin (éventuellement le nom de la mention et la ville) » ou le logo de l'école ;
- les documents imprimés avec tout ou partie des moyens humains et matériels de l'école devront comporter la mention « Imprimé à la Haute école des arts du Rhin » et le logo de l'école ;

- les travaux réalisés dans les ateliers d'impressions (gravure, sérigraphie, photographie, etc.) doivent porter la mention de la Haute école des arts du Rhin sous la forme d'un gaufrage ;

- pour toute autre action impliquant un ou des étudiant-es, leur appartenance à l'école devra être clairement mentionnée dans toute légende accompagnant le cas échéant la diffusion de l'œuvre (prénom + nom + « Haute école des arts du Rhin » [obligatoire] + « nom de la mention, ville » [facultative]).

- Dans tous les cas, le logo de l'école devra être positionné en qualité de partenaire de l'action /la manifestation.

Les logotypes de la HEAR sont disponibles au téléchargement depuis le site www.hear.fr, menu d'accueil > identité visuelle. Toute utilisation officielle doit être systématiquement validée auprès du service Communication par email :

✉ communication@hear.fr

Grilles de crédits Mulhouse

Année 1 – Semestres 1 & 2

	S1	S2
UE 1 : Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques	18	16
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	10	10
UE 3 : Bilan du travail plastique et théorique	2	4

Année 2 – Semestres 3 & 4 (Art)

	S3	S4
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	16	14
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
UE 3 : Recherche et expérimentations	2	4
UE 4 : Bilan	4	4

Année 2 – Semestres 3 & 4 (Design et Design textile)

	S3	S4
UE 1 : Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre	16	14
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
UE 3 : Recherche et expérimentations	2	4
UE 4 : Bilan	4	4

Année 3 – Semestres 5 & 6 (Art)

	S5	S6
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	12	4
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
UE 3 : Recherches personnelles plastiques	6	4
UE 4 : Bilan (semestre 5), stage (semestre 6)	4	2
UE 5 : Passage et obtention du DNA		15

Année 3 – Semestres 5 & 6 (Design et Design textile)	S5	S6
UE 1 : Pratique plastique : méthodologie de projet, techniques et mises en œuvre	12	4
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
UE 3 : Recherche et expérimentations personnelles	6	4
UE 4 : Bilan (semestre 5), stage, expérimentation des milieux de création et de production (semestre 6)	4	2
UE 5 : Passage et obtention du DNA		15
Année 4 – Semestres 7 & 8 (toutes mentions)	S7	S8
UE 1 : Initiation de la recherche. Suivi du mémoire, séminaire mémoire, actualités de l'art et du design, mobilité (semestre 8)	9	9
UE 2 : Projet plastique. Mise en forme et suivi de projets, prospective, méthodologie, production Mobilité (semestre 8), professionnalisation, médiation, stage, workshop	20	20
UE 3 : Langue étrangère	1	1
OU		
S8 : mobilité d'un semestre échange, stage ou projet personnel avec soutenance du rapport et/ou restitution		30
Année 5 – Semestres 9 & 10 (toutes mentions)	S9	S10
UE 1 : Méthodologie de la recherche Suivi du mémoire, séminaire mémoire, actualités de l'art et du design	20	
Passage et obtention du DNSEP Mémoire (soutenance) Épreuve plastique		30 5 25
UE 2 : Mise en forme du projet personnel	10	

Grilles de crédits Strasbourg

Année 1 – Semestres 1 & 2

	S1	S2
UE 1 : Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques	18	16
Cours pratiques obligatoires	8	6
Modules	8	8
Initiation & perfectionnement technique (S1)	2	
Mise en œuvre des acquis techniques (S2)		2
<hr/>		
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	10	10
<hr/>		
UE 3 : Bilan du travail plastique et théorique	2	4

Année 2 – Semestres 3 & 4 (Toutes mentions)

	S3	S4
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	16	14
Travail en atelier – Workshop		
Initiations		
Plateformes – dessin et autres		
<hr/>		
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
<hr/>		
UE 3 : Recherche et expérimentations	2	4
Recherches personnelles adossées aux pratiques plastiques et théoriques		
<hr/>		
UE 4 : Bilan	4	4

Année 3 – Semestres 5 & 6 (Toutes mentions)

	S5	S6
UE 1 : Méthodologie, techniques et mises en œuvre	12	4
Travail en atelier – Workshop		
Initiations (Semestre 5)		
Plateformes – dessin et autres (Semestre 5)		
<hr/>		
UE 2 : Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
<hr/>		
UE 3 : Stage		2
<hr/>		
UE 4 : Recherches personnelles plastiques	6	4
<hr/>		
UE 5 : Bilan (semestre 5), passage et obtention du DNA (semestre 6)	4	15

Année 4 – Semestres 7 & 8 (toutes mentions)

UE 1 : Initiation de la recherche. **S7 S8**
 Suivi du mémoire, séminaires, philosophie, histoire des arts
 Langue **9 9**

UE 2 : Projet plastique. **20 20**
 Prospective, méthodologie, production
 Groupe de recherche et initiations
 Workshops
 Stage, professionnalisation, CHAAP

UE 3 : Langue étrangère **1 1**

OU
S7 ou S8 : mobilité d'un semestre **30 30**
 échange, stage ou projet personnel avec soutenance du rapport et/ou restitution

Année 5 – Semestres 9 & 10 (toutes mentions)

UE 1 : Méthodologie de la recherche **20**
 Suivi du mémoire 15
 Séminaire-mémoire ou autre séminaire 5
 Passage et obtention du DNSEP : **30**
 Mémoire (soutenance) 5
 Épreuve plastique 25

UE 2 : Mise en forme du projet personnel **10**

Organisation de la formation

54 – 81

La formation se décline en différentes options – art, design et communication – et mentions. L'option Art est dispensée sur les sites de Mulhouse et Strasbourg. À Strasbourg, l'option art comprend la mention Art-Objet et la mention Scénographie. L'option Design est dispensée uniquement sur le site de Mulhouse et comprend la mention textile. L'option Communication est dispensée uniquement sur

le site de Strasbourg et comprend les mentions Communication graphique, Didactique visuelle et Illustration. Pratiques ou théoriques, les enseignements dispensés à la HEAR visent à faire émerger une démarche d'auteur·e dans des champs aussi divers que ceux de l'art contemporain, des formes du design, de la scénographie, du graphisme, de l'illustration, de la performance, du son...

Année 1 – Mulhouse et Strasbourg

Mulhouse : Thierry Ballmer, Loudgi Belframe, Servin Bergeret, Jean-Nicolas Ertzscheid, Ivan Fayard, Arnaud Finix, Jérôme Game, Cléo Huet, Zoé Inch, Anne Immelé, Brice Jeannin, Didier Kiefer, Olivier Létang, Claire Morel, Christian Savioz, Dagmara Stephan, Gilles Tutevoix, Émilie Violet et Chen Ni Yu.

Strasbourg : Olivier Beiger, Bernard Bleny, Camille Bonnefoi, Fabrice Cazenave, Guillaume Chauchat, Vincent Chevillon, Marie-Jo Daloz, Alexandra David, Alain Della Negra, Nicolas Fourgeaud, Samuel François, Christin Georgel, Léa Hussenot Desenonges, Sandrine Israël-Jost, Charles Kalt, Nasser Khelifi, Odile Liger, Claire Malrieux, Nicolas Schneider et Pierre Speich.

Période de découverte et d'adaptation, la première année est pluridisciplinaire. Elle requiert de l'étudiant·e beaucoup d'engagement. Devenir auteur·e ou créateur·ice constitue une attitude de vie. La formation en année 1, au-delà de l'assimilation de nombreuses connaissances fondamentales, doit se vivre comme le début de la construction d'un champ de recherches, personnel et autonome, et comme l'apprentissage d'un engagement de soi au quotidien.

Le parcours de l'étudiant·e à la HEAR se dessine dès son entrée en année 1 et le choix de site d'entrée est déterminant. L'étudiant·e effectue un choix au moment du bilan du semestre 2 qui sera validé définitivement par la commission d'orientation composée des enseignant·es des options en fonction de ses aptitudes et du nombre de places dans l'option ou la mention.

Art – Mulhouse et Strasbourg

•

Strasbourg – La Fabrique : Gérard Starck, Stéphane Lallemand, Jean-François Gavoty et Nicolas Schneider | **Hors-Format :** Dominique Auerbacher, Marine Froeliger, Anne Laforet et Francisco Ruiz de Infante | **Narraction :** Sandrine Israël-Jost, Oh Eun Lee et Natacha Nisic | **No Name :** Cyrille Bret, Alain Della Negra, Clotilde Viannay et Thomas Voltzenlogel | **Peinture(s) :** Anne Bertrand, Mathieu Boisadan et Emmanuelle Castellan ; **Enseignantes et enseignants transversaux à Strasbourg :** Emmanuelle Castellan, Alexandra David, Nicolas Fourgeaud, Ilana Isehayek, Charles Kalt, Philippe Lepeut, Joachim Montessuis, Lidwine Prolonge et Thomas Voltzenlogel.

Mulhouse – Le Plateau : Louidgi Belframe, Servin Bergeret, Édouard Boyer, Yvan Etienne, Ivan Fayard, Arnaud Finix, Jérôme Game, Anne Immelé, Zoé Inch, Brice Jeannin, Didier Kiefer, Bertrand Lemonnier, Olivier Létang, Claire Morel, Christian Savioz, Gilles Tutevoix, Émilie Vialet et Chen Ni Yu.

•

Hors-Format, La Fabrique, Narraction, No Name, Peinture(s) à Strasbourg, **Le Plateau** à Mulhouse représentent les **groupes pédagogiques** formant l'option Art de la HEAR. Plasticien·nes et théoricien·nes y développent des approches différenciées de l'art soutenues par des pratiques approfondies de divers médiums, techniques et matériaux. Cet éventail des possibles permet l'invention de territoires expérimentaux ouverts et personnalisés, où les étudiant·es orga-

nisent leur parcours en fonction de leurs pratiques et de leur projet. Parallèlement à ce temps d'expérimentation et de recherche plastique, un tronc commun (apprentissages techniques, workshops, plateformes, cours transversaux, etc.) enrichit le projet de l'étudiant·e. Aussi, les cours théoriques dispensés dans une très grande diversité d'approches (historiques, thématiques, transversales) constituent un enseignement à part entière qui nourrit l'ensemble du cursus de l'étudiant·e.

Hors-Format

Le groupe Hors-Format est composé d'artistes-professeur·es, de théoricien·nes, d'artistes invité·es et d'étudiant·es. Ensemble, ils/elles analysent et construisent des manifestations artistiques qui ne sont pas véritablement immatérielles, mais sont difficilement mesurables en cm ou en kg.

Ce groupe se construit, se déconstruit et se reconstruit chaque année depuis plus de quinze ans pour expérimenter des modes de création, de transmission et d'analyse de l'instabilité. Dans les arts Hors-Format, le temps, l'espace, l'image, le texte, le son, le corps et les rapports à la technologie sont pris comme des matériaux malléables.

 [HorsFormatHear](#)

La Fabrique

Sculpture ?

Depuis quelques années, la Fabrique s'est développée autour d'une notion élargie de sculpture, dépassant l'idée de volume au profit de tout phénomène artistique « enveloppant ».

La sculpture à la Fabrique définit des attitudes de conception et de fabrication attentives à la plénitude du lieu accueillant la plénitude de la forme.

Dessins multiples

L'ouverture par le dessin traverse l'approche du volume et de de l'espace, à la fois comme condition du regard et pour ses équivalences avec la

forme matérielle.

Plus largement, les exigences portées aux processus, aux gestes et aux matériaux ouvre un champ de dessins multiples que génèrent de manière dynamique les formes dans le lieu.

Regarder, écouter

Par glissement ou renvoi naturel, cette notion ouverte du dessin incarne une attention à l'échelle de ce qui est vu et répond à une écoute de ce qui est entendu.

La résonance des formes dans l'espace et dans le temps définit une perception multifactorielle

(vue, ouïe, mouvement, toucher...) émancipée des médiums auxquels on affine généralement les sens. Ces combinatoires perceptives recombinent librement dans l'atelier les démarches qui s'appuient sur l'action et la performance avec celles qui s'approprient la matière ou l'objet. La profondeur relative des phénomènes qui se répondent dans l'espace définit ainsi un éventail de percepts à saisir avec leur physicalité, leur dynamique et leurs croisements de références. Ces dernières années, une série de workshops transversaux, séminaires et recherches (avec en particulier la classe de composition de l'Académie de musique) ont ouvert le répertoire des mises en

situations spatio-temporelles, assumant une pluralité d'expérimentations qui floute les typologies des médiums.

Interférences complices

En tant que cadre artistique de recherche, La Fabrique est avant tout constituée par les étudiant-es qui y travaillent. Dans des espaces diversifiés et dans des cadres temporels définis, la diversité des approches se conjugue au partage amical et critique des enjeux, quel que soit le qualificatif des pratiques : dessin, composition, assemblages, empreintes, performances, œuvres à protocoles, dispositifs narratifs, constructions éphémères...

Narration

Narration est un groupe dédié à l'image en mouvement et qui explore les nouvelles formes de l'image et des récits contemporains. Il s'agira de problématiser les tensions entre récit de soi et histoires

collectives, à envisager les enjeux liés à l'environnement, à explorer des formes narratives à travers le médium audiovisuel et l'animation, mais aussi le dessin, le volume, l'installation, la performance, etc.

No Name

Au sein du groupe No Name, l'enseignement est pensé, pour des étudiant-es ouvert-es à la complexité de nos sociétés contemporaines et soucieux/se de réaliser des formes en adéquation avec celles-ci. Concevoir, documenter, exposer sont essentiels.

En poursuivant l'étude du très contemporain, No Name chemine tout contre le politique et le poétique. No Name propose chaque année un séminaire intitulé « Art, science et société ».

Peinture(s)

Peinture(s) est un groupe pédagogique articulé autour de réflexions picturales plastiques et conceptuelles. L'atelier en est sa matrice ; lieu de la pensée du faire des étudiant-es où ils et elles produisent des images. Images de formes, d'espaces, de gestes qui édifient des regards critiques et des lieux de recherches.

Pour créer une dynamique puissante, les espaces

de travail sont partagés, les années sont confondues, les pratiques s'entrechoquent dans les mêmes lieux.

L'objectif du groupe pédagogique est aussi la transmission des savoirs et secrets du peintre. Devenir un chimiste, un artisan, un expert... de son médium afin de comprendre et s'affranchir rapidement des contraintes techniques.

Le Plateau

À Mulhouse, le Plateau articule différents enseignements autour d'un projet commun, pour auto-riser et favoriser les projets singuliers de chaque étudiant-e. En effet, si aucune spécialisation technique ni aucun médium particulier n'est privilégié, la photographie, la peinture, la sculpture, l'inter-média, les arts sonores, la vidéo, la scénographie

et les pratiques de l'exposition ont en commun l'expérimentation des espaces comme enjeu de l'art. Cette recherche est développée au sein d'un dispositif original qui déploie une série d'espaces appropriés, dont un grand plateau, des cimaises mobiles et un matériel spécifique.

 [hear_leplateau](#)

Art-Objet – Strasbourg

•
Atelier Bijou : Sophie Hanagarth, Florence Lehmann, Anne Sibert | **Atelier Bois** : Stéphane Lallemand et Dominique Brau-Arnauty | **Atelier Livre** : Ju-Young Kim et Léa Husenot Desenonges | **Atelier Métal** : Konrad Loder et Benjamin Schlunk | **Atelier Terre/céramique** : Clémence van Lunen | **Atelier Verre** : Yeun-Kyung Kim | **Enseignantes et enseignants transversaux** : Jean-François Gavoty et Ilana Isehayek ; **Enseignantes et enseignants transversaux associées** : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Fabrice Cazenave, Nicolas Fourgeaud, Sandrine Israël-Jost, Claire Malrieux, Grégoire Zabé.
 •

Une approche artistique de la matière et du volume

Orientée vers l'art contemporain, l'option Art-Objet rassemble les ateliers **Bijou, Bois, Livre, Métal, Terre et Verre**, dont certains déjà présents à l'origine de l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg en 1892. Proche du champ de la sculpture, dans son ouverture actuelle allant de l'action à l'installation, la notion d'objet la déborde sur le versant du livre d'artiste ou du bijou. Par l'utilisation de **matériaux diversifiés** et de **savoir-faire de haut niveau**, les étudiant-es découvrent des formes et des expressions inattendues et proposent de nouvelles esthétiques.

Les ateliers d'objet partagent une même pédagogie axée à la fois sur une recherche associée aux pratiques d'atelier autour d'un matériau ou d'un

médium et aussi à des questionnements propres à l'objet, de perception et d'espace.

Attachés à l'atelier qu'ils ont choisi, les étudiant-es **ont accès aux autres ateliers**, avec lesquels ils partagent des modules d'enseignements.

Durant leur cursus, les étudiant-es bénéficient de formats d'enseignements variés : apprentissages techniques, cours théoriques, langue, rendez-vous individuels, conférences, ateliers de recherche, séminaires et workshops.

Diplômes préparés : DNA (Diplôme national d'arts) grade licence III Art-Objet ; DNSEP (Diplôme national supérieur d'expression plastique) grade Master II Art-Objet.

Chaque jeudi, un accrochage est proposé à un public élargi : [f lexpodujeudi](#)

Équipements de protection individuels et matériel

Afin d'éviter le partage de matériel, il est demandé d'apporter à la rentrée les fournitures suivantes, sans lesquelles il n'est pas possible d'accéder aux ateliers Art-Objet : Bijou, Bois, Livre, Métal, Terre/Céramique, Verre. Un équipement spécifique

à chaque atelier sera précisé à la rentrée.

Matériel obligatoire : tenue de travail (blouse/ tablier/combinaison), crayon de papier, gomme, feutre pointe fine permanent, cutter.

Atelier Bijou

Du bijou à l'objet manipulable. Qu'il soit objet de pouvoir ou objet d'art populaire, le bijou, petite parcelle de matérialité est un art transportable, dont le lieu est le corps. Les étudiant-es inscrits au sein de cet atelier **interrogent des notions propres au bijou** : sa relation au corps, son langage symbolique, sa préciosité, voire sa fonction décorative. Par l'acquisition de techniques spécifiques au bijou, les étudiant-es sont amenés à se constituer une palette d'expérimentations qui serviront l'expression de leur production : l'objet prendra forme en s'appuyant sur l'expérience. Par l'utilisation de divers matériaux, de différents

savoir-faire passés ou actuels, ils/elles développent et fabriquent des réponses formelles à l'échelle du corps, inscrites dans le champ du bijou ou de l'art. Les étudiant-es de l'atelier sont régulièrement invités à participer à des concours, expositions en lien avec des écoles partenaires européennes ou des acteurs du champ du bijou contemporain.

Demande de rendez-vous : atelier.bijou@hear.fr

Lieu : Bâtiment principal, Salles 22 et 23

[f HEARbijou](#) [e hear_bijou](#)

Atelier Bois

L'atelier Bois participe et contribue à la pédagogie engagée au sein de l'option Art-Objet. Pour des raisons évidentes de sécurité et de place disponible, l'atelier Bois ne permet pas d'accueillir un nombre trop important d'étudiant-es. Les cours y sont dispensés sous la forme d'une **approche technique** visant à une information des matériaux et de leur mise en œuvre, mais également par une **approche plus conceptuelle liée à la nature spécifique du matériau** proche du vivant et de son inscription culturelle, sous la forme de rendez-vous individuels assurés par le responsable d'atelier. La pédagogie mise en place vise à accompagner les étudiant-es dans leur démarche personnelle,

en leur apportant les éléments qui contribueront à leur **donner une réelle autonomie**, gage de leur future indépendance d'auteur-e ou d'artiste. S'il est convenu que le matériau privilégié reste le bois, dans l'ensemble de ses approches possibles, il est également envisagé d'utiliser d'autres matériaux ou d'autres moyens d'expression, sans aucune restriction, et ce, en fonction des différents projets qui sont apportés par les étudiant-es. Un contrat d'études est établi en début de semestre pour valider les choix d'enseignements obligatoires ou optionnels, dans et hors atelier.

Lieu : Bâtiment principal, RDC, atelier Bois

Atelier Livre

L'atelier Livre est un **lieu de recherche, d'expérimentation** et d'enseignement spécifique autour du livre, des objets éditoriaux et de leurs corollaires, s'inscrivant délibérément dans le champ de l'art contemporain. L'atelier Livre amène ses étudiant-es résident-es à **explorer le livre dans ses dimensions conceptuelles et matérielles**, ses divers statuts et supports, à interroger son histoire, ses développements et évolutions jusqu'aux expérimentations les plus actuelles.

Confrontant savoirs et savoir-faire traditionnels aux enjeux de la création contemporaine,

l'atelier Livre envisage le livre comme **médium d'expression artistique à part entière**, ayant ses spécificités, son histoire, ses théoricien-nes et critiques, ses lieux et circuits de diffusion, galeries, librairies, ses centres d'art et institutions spécialisées, son public, ses collectionneurs. L'atelier Livre fait en outre partie des Ateliers Associés, qui développent un programme de cours permettant d'accéder au savoir-faire de chaque atelier. Demande de rendez-vous: atelierlivre@hear.fr

Lieu : Bâtiment principal, Salles 2o et 21
atelierlivre.hear.fr

Atelier Métal

L'atelier Métal est un lieu de réflexion et de production. Basé sur un ensemble d'enseignements transmis en années 2 et 3, l'étudiant-e est amené-e à y gérer un projet personnel en autonomie. Le croisement de différentes réflexions comme les aspects socioculturels, économiques, écologiques, etc., engagent l'étudiant-e dans un **débat créatif en créant des passerelles entre les différentes disciplines**.

L'outil informatique, de plus en plus imbriqué dans la création contemporaine, est intégré dans les enseignements dispensés par l'atelier.

Les métaux avec toutes leurs propriétés spécifiques (conductivité, conductibilité, malléabilité, ductilité, extensibilité, capacité de charge, etc.) sont un point de départ d'un développement

plastique. Dans une expérimentation libre avec une diversité de matériaux, l'étudiant-e est guidé-e vers une démarche d'ouverture et de curiosité. Une expression personnelle et rigoureuse, attentive à l'actualité artistique, est la condition pour mener à bien tous projets. Le développement des objets manipulables qui confrontent le spectateur avec la structure d'une forme, sa fonction dans l'espace ou son contexte social est une dimension (non exclusive) qui traverse l'atelier. Les objets se déploient **entre un langage formel et une expression personnelle**.

Lieu : Bâtiment principal, RDC, ateliers Métal et Métal-Forge

Atelier Terre/Céramique

La pédagogie vise à permettre à chacun-e de trouver son langage propre en favorisant l'expérimentation avec le matériau terre dans ses nombreuses possibilités : sculptures, installations, craft, performances, etc. ; ceci dans une cohérence entre le sens et forme.

Cette recherche s'appuiera sur de solides connaissances acquises durant le premier cycle sur les

terres et glaçures, cuissons, procédés, histoire de la céramique et sculpture. L'atelier favorise les réflexions en lien avec les divers ateliers du pôle Art-Objet, ainsi qu'avec les partenaires internationaux.

Lieu : Bâtiment principal, RDC, atelier Terre/Céramique

Atelier Verre

L'atelier Verre, espace de recherche et de production, permet à l'étudiant-e de développer un travail à travers des approches tant techniques, que théoriques, d'en comprendre les origines et de le situer dans le champ de la création contemporaine, avec un recul critique. L'étudiant-e analyse et approfondit son travail **à partir d'une réflexion globale sur la matière**, en inscrivant l'usage du verre comme n'importe quel médium dans une production plastique singulière, fonctionnelle ou poétique. L'expérimentation directe est le moteur du projet personnel de chacun-e.

L'acquisition de savoirs fondamentaux (références artistiques, sciences physiques, sciences humaines, etc.) est nécessaire à l'obtention d'une autonomie de réflexion et de production.

Des séquences hebdomadaires de **discussions collectives** s'articuleront avec le suivi de projets et de réalisations, en alternance avec l'un-e ou l'autre enseignant-e.

Un travail individuel et régulier de recherche théorique (en bibliothèque) et d'expérimentation est demandé pour nourrir le travail d'atelier. Il est indispensable de participer aux journées d'étude organisées par l'atelier (visite de sites partenaires, manifestations, etc.). Le travail dans l'atelier doit être articulé avec les autres unités d'enseignements (dessin, volume, apports théoriques, etc.).

Lieu : Bâtiment principal, RDC, salle des fours et atelier Verre
atelierverre.hear.fr

Horaires et conditions d'accès aux ateliers, pour les étudiant·es non-résident·es

Les étudiant·es qui ne sont pas résidents de l'atelier précisé peuvent toutefois y avoir accès aux horaires et conditions indiqués et **sous condition de rendez-vous pris par mail ou sur place avec les enseignant·es, afin de valider leur projet nécessitant l'usage de l'atelier.**

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun·e étudiant·e non-résident·e n'est autorisé·e à travailler seul·e.

Prérequis : un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant·e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

	Bijou	Bois	Livre	Métal	Terre/ Céramique	Verre
Lundi	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	8h30 – 18h Benjamin Schlunk	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>
Mardi	15h – 21h Annie Sibert	9h – 18h Dominique Brau-Arnauty	9h – 12h 14h – 18h Léa Hussonot Desenonges	8h30 – 18h Benjamin Schlunk	9h – 12h 14h – 18h N. C.	9h – 12h 14h – 18h N. C.
Mercredi	9h – 12h 13h – 17h Annie Sibert	9h – 18h Dominique Brau-Arnauty	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	9h – 12h 14h – 18h N. C.	9h – 12h 14h – 18h N. C.
Jeudi	9h – 12h 14h – 18h Annie Sibert Sophie Hanagarth ou Florence Lehmann *	9h – 18h Stéphane Lallemand Dominique Brau-Arnauty	8h30 – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussonot Desenonges	8h30 – 18h Konrad Loder Benjamin Schlunk	9h – 12h 14h – 18h Clémence van Lunen	9h – 12h 14h – 18h Yeun – Kyung Kim
Vendredi	9h – 18h Sophie Hanagarth ou Florence Lehmann *	9h – 18h Stéphane Lallemand	8h30 – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussonot Desenonges	8h30 – 18h Konrad Loder	9h – 12h 14h – 18h Clémence van Lunen	9h – 12h 14h – 18h Yeun – Kyung Kim

* Présence en alternance une semaine sur deux

Enseignantes et enseignants transversaux présents à l'école :

- mardi : Illana Isehayek ;
- jeudi : Illana Isehayek et Jean-François Gavoty ;
- vendredi : Jean-François Gavoty.

Scénographie – Strasbourg

•
Enseignant·es : Emmanuelle Bischoff, François Duconseille, Alexandre Früh, Jean-Christophe Lanquetin, Thomas Voltzenlogel, Pierre-André Weitz | Enseignantes et enseignants transversaux : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Fabrice Cazenave, Nicolas Fourgeaud, Ilana Isehayek, Nasser Khélifi, Claire Malrieux, Anne Laforet, Sandrine Israël-Jost, Grégoire Zabé.
 •

L'atelier Scénographie interroge la manière dont les questions d'espace et de (re)présentation traversent les différents champs de la création contemporaine. Si le théâtre reste l'axe structurant des enseignements, les étudiant·es sortent souvent des espaces scéniques conventionnels pour interroger et pratiquer ce qui dans les espaces urbains, virtuels, mais aussi dans l'art contemporain et la muséographie constitue un champ actif de théâtralité. Par son inscription au sein d'une

école d'art, l'enseignement de la scénographie à la HEAR est transdisciplinaire, en interaction régulière avec d'autres pratiques plastiques et musicales. L'atelier développe ainsi des points de vue d'auteur·es, singulier·ères, voire atypiques. Le diplôme de fin d'études est alors une occasion rare d'initier des projets sortant des codes de (re)présentation préétablis et d'expérimenter librement des questions d'espaces et de fiction.

Communication graphique – Strasbourg

•
Enseignant·es : Kévin Donnot, Claude Grétilat, Franck Knoery, Yohanna My Nguyen, Jérôme Saint-Loubert Bié, Nina Støttrup Larsen | Enseignantes et enseignants transversaux : Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Alexandra David, Aurélie Gasche, Oh Eun Lee, Odile Liger, Isabelle Le Minh, Jérôme Thomas ; Intervenant·es extérieur·es : Mohamed Bentotoche.
 •

L'atelier de Communication graphique de la HEAR a pour vocation l'émergence de personnalités singulières dans le domaine du graphisme et forme plus généralement des auteur·es aux professions liées à la création visuelle, au sens le plus large. Les enseignements permettent à l'étudiant·e de se situer par rapport à ces métiers en perpétuelle évolution de la manière la plus contemporaine tout en étant nourri·e par l'histoire et les enjeux théoriques de la discipline et des champs artistiques connexes. À travers une vision du design spéculative, réflexive, prospective et critique, les étudiant·es sont incité·es à l'expérimentation, aux pratiques transversales (édition, photographie, animation, vidéo, écriture, pratiques numériques...) et à développer leurs capacités critiques et leur autonomie. Pleinement intégré à

un établissement d'enseignement supérieur artistique pluridisciplinaire, l'atelier de Communication graphique favorise les échanges et collaborations avec les autres secteurs de l'école et encourage la pratique et le questionnement des outils et des médias à l'ère du numérique et des réseaux. Il est aussi un laboratoire grand ouvert sur la société contemporaine et conscient de ses enjeux sociaux, culturels, politiques et artistiques.

Les années 2 et 3 constituent un parcours cohérent et permettent l'obtention d'un DNA mention Graphisme. Elles posent les bases de la communication graphique dans toutes ses dimensions sous forme de cours théoriques, d'ateliers pratiques et techniques, de workshops, dans lesquels sont abordés de nombreux champs et médias.

À la rentrée 2022, le DNSEP devient le Master Graphic [...] Languages. Ce nouveau programme en deux ans vise à rassembler des étudiant·es provenant d'une diversité d'horizons et de parcours souhaitant explorer et développer un discours critique à partir des formes de langages écrites, computationnelles, graphiques, performées, dans le champ élargi du design graphique.

Afin de permettre à un public international d'intégrer le cursus, la langue d'échange privilégiée sera l'anglais bien que l'ensemble des langues d'usage des étudiant·es seront mises à profit dans l'apprentissage et les enseignements.

comgraph.hear.fr

 [surkrurter](#)  [surkrut](#)

Didactique visuelle – Strasbourg

Enseignant·es : Nadine Bahi, Aurélie Gasche, Marie Janin, Éléna-Laura Lemaitre, Olivier-Marc Nadel, Éloïsa Pérez, Olivier Poncer ; **Enseignantes et enseignants transversaux :** André Bihler, Camille Bonnefoi, Cyrille Bret, Charlie Chabrier, Alexandra David, Olivier Deloignon, Oh Eun Lee, Isabelle Le Minh, Odile Liger.

Unique en France, l'atelier forme sur un cursus de quatre années des étudiant·es à la pédagogie par l'image, à la transmission des sciences et des savoirs, à la médiation culturelle. L'enseignement tient un équilibre entre maîtrise du dessin, identité de sa facture graphique et de ses usages, et processus du design, autant qu'à leurs évolutions technologiques (production et diffusion). Il met en oeuvre les approches théoriques des sciences cognitives comme des sciences de l'éducation. C'est pourquoi l'atelier n'a pas de pratique exclusive, il favorise, selon les contextes, les approches

croisées des différents médias, les langages de médiation et d'expression...

Les étudiant·es sont amené·es à devenir des auteur·es à part entière partageant et participant à une lecture sensible et critique du monde ; des créateur·trices qui communiquent par le visuel un point de vue, un témoignage, une analyse, une mise en scène du réel.

didactiquevisuelle.hear.fr

 [didvis](#)

didactiquetangible.hear.fr

 [didactiquevisuelle](#)

Illustration – Strasbourg

Enseignant·es : Yvan Alagbé, Guillaume Chauchat, Olivier Deloignon, Louise Duneton, Joseph Griesmar (dit Béhé), Stanislas Martin (dit Finzo) et Salomé Risler ;
Enseignantes et enseignants transversaux : André Bihler, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellan, Alexandra David, Nicolas Fourgeaud, Isabelle Le Minh, Odile Liger.

L'atelier d'illustration est né en 1974 et occupe une place à part parmi les écoles d'art françaises. Il développe le langage de l'image narrative et son rapport au texte. Ce langage, complexe, produit une lecture accessible au plus grand nombre.

La spécificité de l'atelier d'illustration est d'accompagner les étudiant·es dans un processus de création autonome et singulier, les amener à développer un travail d'auteur et faire éclore la personnalité de chacun·e en préservant son

authenticité. Construire un univers, le nourrir et lui permettre de s'épanouir puis rencontrer le public à travers des supports multiples, que ce soient ceux de l'édition (livre, presse, bande dessinée, édition numérique) ou, par extension, ceux des arts voisins (des arts plastiques aux médias

interactifs, en passant par l'écriture ou le jeu), c'est bien là le défi perpétuel que se propose de relever l'atelier d'illustration.

L'atelier est doté du laboratoire de recherche « De traits et d'esprit : formes, fonctions et histoires de l'illustration imprimée ».

Design process – Mulhouse

Enseignant-es : Thierry Ballmer, Servin Bergeret, Edouard Boyer, Pierre Doze, Fred Dupuis, Jean-Nicolas Ertzscheid, Arnaud Finix, Jérôme Game, Thomas Gluckin, Cléo Huet, Zoé Inch, Didier Kiefer, Christelle Le Déan, Bertrand Lemonnier, Nathalia Moutinho, Fred Rieffel, Émilie Vialet.

L'option design invite les étudiants à construire un regard critique face à notre culture matérielle, à questionner la place et la responsabilité du concepteur dans le contexte actuel de surproduction et de surconsommation. Ainsi, l'équipe pédagogie de l'option accompagne l'étudiant à se saisir des outils de conception et de production, tout en interrogeant le processus de mise en œuvre du projet. Les écosystèmes sont intégrés à la réflexion comme préalable du passage de l'idée au projet.

Selon un axiome de Norman Potter : « travailler par et pour les autres », les étudiants considèrent la complexité et la diversité des contextes de création. Le souci constant d'un équilibre entre moyens et objectif souhaité conduit l'étudiant à interroger la

qualité des productions matérielles au travers des choix techniques et productifs, des ressources, des matériaux, de la durée de vie, de la logistique. Les étudiants prennent conscience de la notion du comment de l'action, au travers d'une attention aux réalités environnementales, économiques et sociologiques. Cette ambition se traduira tout au long du cursus notamment par des sessions régulières de workshops aux côtés de professionnels invités (artistes et designers), favorisant les expériences, le partage et les rencontres, et qui complètent les champs théoriques, les expériences d'ateliers et les pratiques de projets engagés dans l'option.

 [hear_design](#)

Design textile – Mulhouse

Enseignant-es : Thierry Ballmer, Servin Bergeret, Edouard Boyer, Pierre Doze, Fred Dupuis, Jérôme Game, Thomas Gluckin, Didier Kiefer, Christelle Le Déan, Mirjam Spoolder, Dagmara Stephan, Émilie Vialet.

La mention Design textile de la HEAR encourage une réflexion en lien avec les nouveaux styles de vie autour de l'usage, des méthodes, des techniques et des cultures où la production artistique se pense dans une globalité intégrant de manière croissante les problématiques économiques, politiques et éthiques contemporaines. Les étudiant-es y acquièrent les principes fonda-

mentaux du design textile (tissage, maille, teinture, impression, pratique du dessin textile) qui leur permettent de comprendre les attentes, contraintes et besoins des entreprises et milieux, et d'envisager des champs d'exploration interdisciplinaires qui croisent autant l'art que l'artisanat ou les process industriels. Les étudiant-es enrichissent leur pratique tout au long de leurs études en expérimentant des techniques

supplémentaires grâce aux différents ateliers de gravure, sérigraphie, bois, photographie, informatique et céramique. Le développement de la pensée créative et de l'idéation sont ainsi placés au cœur du projet pédagogique. Ils s'appuient sur des thèmes textiles fondamentaux tels que les matériaux, les filières et les écosystèmes en proposant aux futurs designers d'expérimenter à échelle 1 avec des partenaires régionaux, nationaux, ou encore internationaux, dans un objectif de design d'action et de développement

évolutif. Ces dernières années, l'atelier a pu collaborer avec : Garnier-Thiebaut, Mitwill, le groupe Philéa, la ferme des merisiers à Linthal, Made in Town, le parc du Haut-Languedoc, la filature Albouy, Texworld, Julius Holland, AICL Ghana...

La mention Design textile renforce sa dynamique d'ouverture par la généralisation de l'enseignement en langue anglaise assurée par des artistes et designers anglophones intégrées à l'option.

 [hear.textile](#)

Enseignements théoriques – Mulhouse et Strasbourg

Enseignant-es Mulhouse : Servin Bergeret, Édouard Boyer, Pierre Doze, Jérôme Game, Thomas Gluckin, Anne Immelé;
Enseignant-es Strasbourg : Anne Bertrand, Cyrille Bret, Alexandra David, Olivier Deloignon, Nicolas Fourgeaud, Ilana Isehayek, Sandrine Israël-Jost, Anne Laforet, Thomas Voltzenlogel.

Les cours théoriques dispensés par des enseignant-es spécialistes constituent un enseignement à part entière qui nourrit l'ensemble du cursus de l'étudiant-e. Ces cours proposent une approche variée aussi bien dans les contenus (historiques, thématiques, transversaux) que dans les disciplines (histoire de l'art, sémiologie, philosophie, anthropologie, etc.) et l'histoire spécifique aux médiums (photographie, vidéo, graphisme, design, typographie, etc.).

Dans le contexte multiculturel de l'école, certains cours sont entièrement tenus en anglais, ou tout au moins en bilingue, par une équipe enseignante constituée d'artistes ou théoricien-nes anglophones. Les étudiant-es apprennent l'écriture créative, se confrontent à des présentations de leur travail en anglais et sont accompagnés dans la préparation de leur portfolio en anglais. Les étudiant-es étranger-es souhaitant améliorer leur niveau de français (écrit et oral) ont la possibilité de suivre des cours de français langue étrangère.

Parcours Nomade – Mulhouse

Enseignant-es : Nathalia Moutinho (Design), Didier Kiefer et Bertrand Lemonnier (Art).

L'urgence sociale et climatique intègre nos quotidiens et nos projets, questionnant ainsi les pratiques des artistes et designers. En quoi ces questions d'ordre social, d'écologie et d'environnement viennent transformer ces pratiques ? Comment ? Pourquoi ?
Le parcours Nomade embrasse la nécessité

d'expérimenter ces nouveaux enjeux de création et d'innovation plus respectueux du vivant dans les pratiques des étudiant-es de la HEAR. Questionnant la transition socio-écologique, le parcours Nomade vise à décloisonner les savoirs et les pratiques ; à concevoir avec le vivant ; à travailler à l'échelle d'un territoire et de ses acteurs

en croisant recherche d'autonomie, de recyclage, d'écologie, de transversalité et de partenariats. Les étudiant-es qui choisissent de s'inscrire dans ce parcours intègrent les débats environnementaux comme des enjeux fondamentaux de leur diplôme. Le parcours Nomade est proposé sur le site d'arts plastiques de Mulhouse, et s'organise autour d'un groupe de recherche en deuxième cycle.

Programme pédagogique

L'année scolaire s'articule entre des temps de travail hebdomadaire, des workshops, des temps de travail technique, des rencontres avec des acteurs institutionnels, économiques et professionnels ainsi que des temps collectifs.

Des cours sont proposés aux étudiant-es de niveau master en parallèle de journées d'étude obligatoires, de reportages et workshops.

Plus d'informations sur : nomade.hear.fr

Ateliers à Mulhouse

• **Ateliers Découpe et gravure laser et Infographie : Colline Guinchard ;**

Atelier IMPRESSION(S) : Didier Kiefer ; Atelier Maquette : Cléo Huet ; Atelier Bois : Arnaud Finix ;

Atelier Photographie : Anne Immelé et Emilie Violet ; Atelier Sérigraphie : Christian Savioz et Claire Morel ;

Atelier Son : Yvan Etienne et Brice Jeannin ; Atelier Vidéo : Loudgi Beltrame et Gilles Toutevoix ;

Atelier Volume et métal : Bertrand Lemonnier et Olivier Létang ; Atelier Textile : Dagmara Stephan.

•

Les ateliers sont accessibles dans les horaires proposés et sous la responsabilité d'un-e assistant-e d'enseignement ou d'un-e enseignant-e. Ils sont le lieu d'apprentissage technique et d'adéquation entre un projet et des moyens. À la fin de chaque journée il est demandé aux étudiant-es

de remettre les outils à leur place, de nettoyer les espaces de travail, de ranger et stocker les matériaux. Outre du petit matériel tel des clous, de la colle, des vis, de l'adhésif, etc., les étudiant-es doivent apporter un minimum de matériel.

Équipements de protection individuels et matériel

Afin d'éviter le partage de matériel, il est demandé d'apporter à la rentrée les fournitures suivantes, sans lesquelles il n'est possible d'accéder aux ateliers. Un équipement spécifique à chaque atelier sera précisé à la rentrée.

Matériel obligatoire : 1 marteau ; 1 jeu de tournevis ; 1 pince coupante ; 1 pince universelle ;

1 tenaille ; 1 cutter avec recharges de lame ; 1 mètre à ruban ; 1 paire de ciseaux.

Matériel conseillé : 1 petite spatule (couteau de peintre n° 4 ou 6) ; 1 règle de 50 cm ou + ; 1 jeu de pinceau brosse ; 1 équerre. Ce matériel se montre très utile pour les cours ou lors des périodes de production ou d'examen.

Bois

L'atelier Bois est un atelier d'accompagnement et de conseil pour les projets des étudiant-es (dialogue, dessin, fabrication d'objet, de maquette, projets à échelle 1...), un lieu d'apprentissage des techniques (découpage, assemblage, collage...), un terrain de recherche et de questionnement autour du matériau bois mais aussi d'autres matériaux, un lieu d'autonomisation et de responsabilité, un lieu de rencontre entre étudiant-es. Il intervient en appui de la péda-

gogie enseignée dans les différentes options.

Lieu : Salle 18

Matériel : L'espace est équipé de machines stationnaires (scie à ruban, scie à format, scie à onglet, dégauchisseuse raboteuse, toupie, tour à bois, perceuse à colonne, ponceuse), de machines électroportatives (lamelleuse, scie circulaire

plongeante, ponceuse, défonceuse, perceuse) et d'outillage manuel.
Attention : pas d'emprunt de matériel possible.

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans

l'école et disponible sur www.hear.fr
Condition d'accès : Ouvert à tou-tes en présence du responsable d'atelier. Sous condition d'avoir validé les prérequis et d'être inscrit-e sur la liste d'accès, vous pourrez travailler en autonomie dans l'atelier.

Découpe et gravure laser

Graver et/ou découper le bois, l'acrylique, la matière plastique, le verre, le marbre, le métal revêtu...

Lieu : Salle 25

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Utilisation par les étudiant-es en présence d'un responsable et sur demande préalable avec présentation de leur projet. Il est demandé de suivre scrupuleusement les conditions de manipulation, d'hygiène et de sécurité liées à l'emploi de cet outil.
Attention : pas d'emprunt de matériel possible.

IMPRESSION(s)

L'atelier IMPRESSION(s) s'adresse, en premier comme en second cycle à des étudiant-es artistes, sensibles aux enjeux du domaine élargi des arts imprimés, issus de toutes les options de l'école. Ils auront le désir et l'ambition d'explorer plus en avant le remarquable potentiel qu'offre cet univers, aussi bien dans les formes qu'il engendre, que les contenus qu'il peut véhiculer. L'axe principal de cette pratique ayant pour objet la création de formes nouvelles liées à cette discipline. L'atelier est un lieu de transmission, d'échange, de diversité. Il favorise les rencontres, mais aussi la confrontation des approches et des savoir-faire. C'est l'endroit où les étudiant-es se familiarisent avec les concepts du domaine, sans limites formelles ou conceptuelles. L'empreinte à la fois processus et paradigme est au centre des réflexions. Sont expérimentées les notions de trace, d'empreinte, de marquage, d'impression, la question de l'original, du multiple, du sériel, etc.

Toutes les formes de l'édition sont possibles : estampes, livres, flip book, marquages de sites, installations, etc. Le premier cycle sera le temps de l'expérimentation plastique, de l'acquisition des moyens techniques nécessaires à la mise en place des fondations du projet artistique. Durant le second cycle, la mise en forme du projet artistique se fera avec exigence et un sens aigu des enjeux contemporains et du contexte de la diffusion. Un lien étroit lie les ateliers IMPRESSION(s) de Strasbourg et Mulhouse qui proposent des workshops intersites, voyages pédagogiques et des visites d'expositions, de musées et d'ateliers.

Lieu : Salle 25

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Infographie

L'atelier infographie se compose de deux salles où les étudiant-es pourront suivre différents enseignements nécessitant l'utilisation de l'outil informatique (cours d'infographie, cours de photographie numérique, cours de 3D...)

Lieu : Salles 37a et 37b

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : l'utilisation des ordinateurs, d'internet, ainsi que des différentes imprimantes est en libre accès en dehors des horaires de cours.

Chaque étudiant-e dispose de sa session individuelle accessible sur tous les postes (stockage des documents en réseau).

Maquette

L'atelier maquette est un lieu de production et de réflexion tourné vers les outils numériques. L'enseignement s'articule autour d'exercices qui visent à traverser tous les outils disponibles et en comprendre les enjeux de production (impression 3D, découpe laser, maquettage papier, thermoformage...). L'atelier est un lieu de partage, de transmission, d'échange et de confrontation des approches et des savoir-faire.

Lieu : Salle 20a

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Condition d'accès : En l'absence de personnel enseignant ou technique dans l'atelier, il est possible pour les étudiant-es des années 3 à 5 de venir y travailler en demandant une clé à l'accueil. Dans ce cas l'étudiant-e est responsable de l'endroit et du matériel qui s'y trouve jusqu'à ce qu'il remette la clé. Attention : pas d'emprunt de matériel possible.

Photographie

L'enseignement propose une approche ouverte de la photographie dans le contexte des pratiques artistiques contemporaines. L'étudiant-e découvre différentes techniques de production (numériques, argentiques, techniques anciennes) et modes de diffusion (projection, édition, web) et réalise des images dans différents contextes et registres comme le documentaire, la fiction, la mise en scène, etc. L'apprentissage comprend les techniques de prise de vue, de traitement de l'image, de tirage en chambre noire. Il se poursuit avec un travail de sélection des images, d'editing ou de mise en séquence. Les cours sont complétés par des workshops et conférences.

Photographie argentique et techniques hybrides, Anne Immelé

Articulant théorie et pratique, ce cours a pour but de permettre aux étudiant-es d'expérimenter la photographie sous différentes formes. En introduction, la photographie argentique sera considérée dans sa dimension auratique, en tant que captation de traces, d'empreintes lumineuses. Les cours permettront de découvrir la chambre noire et de s'interroger sur un médium en constante mutation. La technique argentique n'est pas une fin en soi, elle est appréhendée comme point de départ ou comme contrepoint d'autres modes de production dans l'ère du tout numérique. Ouverture du laboratoire argentique les jeudis, sur inscription pour les étudiant-es ayant

déjà suivi le cours de techniques argentiques.

Lieu : Sous-sol, Salle 63

Atelier Photo, Émilie Vialet

L'atelier photo est un espace de recherche et de production permettant à l'étudiant de développer un travail à la fois personnel autour du médium argentique ou numérique, mais aussi de chercher des moyens adaptés pour photographier et restituer visuellement ses projets.

L'atelier se divise en trois espaces distincts : le studio de prises de vue (RDC, salle 15), l'atelier numérique (RDC, salle 40) et le laboratoire argentique (au sous-sol) mis à disposition des étudiant-es selon un calendrier communiqué à la rentrée et sur inscription préalable. L'atelier propose également des initiations pour permettre à l'étudiant-e d'acquiescer les bases techniques nécessaires à son autonomie sur les différents outils.

Il est possible d'emprunter des appareils photos numériques ou argentiques chaque semaine, pour une durée de trois jours renouvelable une fois. Une permanence est assurée deux fois par semaine pour retirer ou restituer le matériel.

Le studio photo met à disposition un espace dédié à la prise de vue en lumière artificielle aux flashes aussi bien pour des prises de vue de grande dimension que pour des petites pièces ou des reproductions. Il est accessible sur réservation un après-midi par semaine.

Le laboratoire argentique met à disposition une fois par semaine des agrandisseurs et tout le matériel nécessaire au traitement des films noir et blanc. L'atelier numérique est dédié à la finalisation des projets allant de la numérisation de vos négatifs,

à la retouche puis aux tirages grands formats. Ce matériel est réservé aux étudiant-es ayant choisi de mener à bien un projet photographique dans le cadre du cours photo, ou inscrit-es en module photo.

Sérigraphie et édition

Lieu de réflexion et de production, l'atelier de sérigraphie permet l'expérimentation de supports variés et une prise en charge des projets individuels, ou de groupe, dans le cadre d'une mise en forme graphique, où priment le visuel et la cohérence entre l'objectif recherché et son rendu final. La production est centralisée dans l'espace sérigraphie, qui regroupe un large éventail d'outils (informatique, impression, finition).

Lieu : Salles 05 et 32

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Condition d'accès : L'utilisation du matériel reprographique se fait sur rendez-vous avec l'aval des enseignant-es concerné-es.

 [ministere_de_l_impression](#)

Son

L'atelier son offre aux étudiant-es qui le souhaitent de pratiquer, s'initier ou se perfectionner au travail du son, avec des outils simples ou plus complexes selon leurs besoins, leurs projets et leur niveau de compétence technique. Ce lieu permet tout autant de concevoir une bande-son pour une vidéo, une installation sonore, électronique et/ou interactive, d'imaginer une performance ou un concert avec des instruments et un système de sonorisation adapté, d'aborder les techniques de prise de son, de mixage, de synthèse... Un studio équipé d'une station de mixage/montage professionnelle et d'un système d'écoute performant est à la disposition des étudiant-es qui souhaitent élaborer ou finaliser un projet sonore dans des conditions optimales.

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : En l'absence de personnel enseignant ou technique dans l'atelier, il est possible pour les étudiant-es des années 3 à 5 de venir y travailler en demandant une clé à l'accueil. Dans ce cas l'étudiant-e est responsable de l'endroit et du matériel qui s'y trouve jusqu'à ce qu'il remette la clé.

Fonctionnement : Une partie du matériel de prise de son peut être empruntée pendant quelques jours pour travailler à l'extérieur. Cet emprunt se fait sous condition d'un usage soigneux et responsable du matériel ainsi que du respect de la date de retour indiquée sur la fiche de prêt, de manière à ne pénaliser personne.

Lieu : Salles 47 et 50

Vidéo

L'atelier vidéo permet aux étudiant-es de s'initier ou de se perfectionner dans la maîtrise des outils depuis le tournage à la projection de vidéos, en passant par la capture des supports d'enregistrement et l'édition sur les postes de montage vidéo.

prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Fonctionnement : L'atelier vidéo se compose de deux salles. Le bureau du prêt avec le matériel stocké est accessible aux heures d'ouverture, et la salle de montage où les étudiant-es pourront visionner des films, développer une réflexion sur la pratique de la vidéo numérique, et produire des projets de réalisation individuels ou collectifs.

Condition d'accès : L'accès au matériel se fait

Lieu : Salles 34 et 35

Matériel : 4 stations de montage vidéo en accès libre en semaine

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres

auprès de Gilles Toutevoix aux horaires d'ouverture du bureau de prêt affichés sur la porte. Lors de l'emprunt, une fiche de prêt doit être remplie et signée, engageant la responsabilité de l'emprunteur en cas de dommages occasionnés au matériel.

Salle de stockage des matériels : caméscopes ; mo-

niteurs 63 cm ; magnétoscopes VHS ; lecteurs DVD/audio ; lecteurs DVD/DivX/audio ; magnétoscope dvdcam ; projecteurs de diapositives ; rétroprojecteur pour film transparent ; spots lumière mandarine ; enceintes amplifiées ; vidéoprojecteurs.

Volume et métal

L'enseignement du volume vise à donner aux étudiant-es une autonomie en matière de production de formes. Il s'articule en deux phases : une première année d'apprentissage dédiée à la construction des formes : par la production de maquettes, le travail du métal et la mise en œuvre des matériaux plâtre et terre ; une deuxième année d'approfondissement consacrée à l'étude et à la manipulation des matériaux : bois, aciers et composites. En parallèle à ces cours permettant la découverte et l'expérimentation, des plages horaires sont aménagées dès l'année 2 sous forme de modules, de rendez-vous ou d'ouvertures d'ateliers afin d'accompagner les projets des étudiant-es.

Lieu : Salle 2o

Matériel : Poste à souder à l'arc et à l'acétylène ; forge ; matériel de perçage ; matériel de découpe ; cintreuse à tube ; plieuse, visseuses ; tronçonneuse ; disquieuses ; meuleuses. En salle Volume : marteaux, scies, limes et beaucoup d'autres, ainsi qu'un certain nombre de consommables (tôle, baguette à souder, etc.).

Prérequis : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Sur demande préalable avec présentation de projet.

Fonctionnement : Des outils à mains et des machines électroportatives sont mis à la disposition des étudiant-es (toutes années) pour travailler au sein de l'atelier. Le matériel emprunté devra impérativement être rangé à sa place à la fin de chaque journée.

Atelier partenaire : LabHidouille à KMØ

La HEAR a établi un partenariat avec le fablab LabHidouille, situé dans les locaux de KMØ. LabHidouille met à disposition des étudiant-es des équipements tels qu'imprimantes et scanners 3D, thermoformeuse, scies, perceuse, fraiseuse, caméra thermique, etc. (liste exhaustive à cette adresse : fablab.labhidouille.fr).

La HEAR a adhéré à ce fablab pour permettre à ses étudiant-es d'utiliser ces machines à moindre coût. En effet, ils/elles peuvent créer un compte sur la plateforme dédiée en spécifiant «Partenariat HEAR» dans le menu « Profil utilisateur » afin de bénéficier des tarifs partenaires. Ils/elles peuvent ensuite réserver une machine sur l'un des créneaux disponibles. L'utilisation de la plupart des

machines est gratuite ; seuls certains équipements requérant des fournitures spécifiques (thermoformeuse et imprimantes 3D) nécessitent de payer 1€/h d'utilisation.

À noter : une formation (quelques heures maximum) est indispensable pour pouvoir manipuler certaines machines dangereuses. L'école peut prendre en charge son financement.

Pour les modalités se renseigner auprès de Bertrand Lemonnier.

✉ bertrand.lemonnier@hear.fr

Plus d'informations sur : www.labhidouille.fr

Horaires et conditions d'accès aux ateliers à Mulhouse

En-dehors de leur utilisation lors de cours, les ateliers sont accessibles aux étudiant-es aux horaires et conditions suivants. Les emplois du temps sont également affichés près de la porte de chaque atelier.

Lors des travaux en autonomie, l'étudiant-e est responsable du local et matériel qui s'y trouve.

	Maquette	Volume & Métal	Bois	IMPRESSION(s)	Infographie + Découpe & gravure laser
Lundi	14h - 17h Cléo Huet	Cours uniquement	8h30-18h Arnaud Finix 1 semaine sur 2 9h-19h En autonomie 1 semaine sur 2 (sur RDV)	<i>Fermé</i>	Cours uniquement
Mardi	<i>Fermé</i>	9h-12h30 14h-18h Olivier Létang 1 semaine sur 2	9h-19h En autonomie (sur RDV)	<i>Fermé</i>	8h30-12h30 Colline Guinchard
Mercredi	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	8h30-12h30 14h-18h Colline Guinchard 1 semaine sur 2
Jeudi	Cours uniquement	Cours uniquement	8h30-12h30 14h-18h Arnaud Finix	8h30 - 12h30 14h - 18h Didier Kiefer (sur RDV)	<i>Fermé</i>
Vendredi	9h-12h 14h-17h Cléo Huet	9h-12h30 Olivier Létang	8h30-12h30 14h-18h Arnaud Finix		<i>Fermé</i>

À savoir : les adresses email des professeur-es de la Haute école des arts du Rhin s'établissent sous la forme : prenom.nom@hear.fr ou prenom.nom-compose@hear.fr

	Sérigraphie & Édition	Vidéo & Prêt de matériel	Prêt de matériel photographique	Laboratoire argentique & studio photo	Textile	Son
Lundi	8h30-18h Christian Savioz Claire Morel	9h - 18h Gilles Toutevoix sur RDV	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	Travail en autonomie possible pour les années 3, 4, 5. (clé à l'accueil)
Mardi		9h - 18h Gilles Toutevoix sur RDV	13h45 - 14h Émilie Vialet	9h - 18h Anne Immelé (sur RDV)	9h - 18h Dagmara Stephan 1 fois par mois	14h-18h Brice Jeannin
Mercredi	8h30-12h Christian Savioz	14h - 18h Gilles Toutevoix 1 semaine sur 2	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	9h - 18h Dagmara Stephan 1 fois par mois	8h30 - 18h Brice Jeannin
Jeudi	9h-17h Claire Morel	<i>Fermé</i>	13h45 - 14h Émilie Vialet	14h - 18h Émilie Vialet 1 semaine sur 2 (studio photo)	<i>Fermé</i>	
Vendredi	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	9h - 18h Émilie Vialet 1 semaine sur 2 (studio photo)	14h - 18h Dagmara Stephan	Travail en autonomie possible pour les années 3, 4, 5. (clé à l'accueil)

Ateliers Associés à Strasbourg

Atelier Photographie : Camille Bonnefoi ; Atelier Numérique : Michel Ravey et Pierre Speich ; Atelier IMPRESSION(S) : Christin Georgel, Charles Kalt et Odile Liger ; Ateliers Prépresse/Sérigraphie/Façonnage : Olivier Beiger et Bernard Bleny ; Atelier Livre : Ju-Young Kim et Léa Hussenoit Desenonges.

Les Ateliers Associés sont ouverts à tou-ttes les étudiant-es et développent un programme de cours permettant d'accéder au savoir-faire de chaque atelier. L'accès n'est possible qu'aux étudiant-es ayant suivis les prérequis (initiations, *Piff*, etc.). Transversaux par définition, les Ateliers Associés sur le site de Strasbourg (gravure, lithographie, prépresse, sérigraphie, façonnage, impression numérique, web, livre, photo) fonctionnent sur un principe de mise en commun et interconnection des savoirs au travers de nombreux ateliers de pratiques artistiques.

Objectifs des ateliers : permettre l'accès aux ateliers à tou-ttes les étudiant-es par des formations initiales, modules et perfectionnements. Donner des cours spécifiques, organiser des ateliers de « recherche créative » et des workshops. Favoriser l'expérimentation et la finalisation des projets des étudiant-es de toutes les options et années. Organiser l'année pour permettre à tou-ttes les étudiant-es de l'école de bénéficier de temps suffisant pour mener à bien leurs projets artistiques.

Chaque médium développe ses spécificités propres et parallèlement ces ateliers développent une synergie de travail au travers de chaînes d'enseignements ou de workshops.

Les ateliers sont à la fois des lieux de formation liés à la pédagogie des options et des lieux de pratiques expérimentales. Espace charnière dans

l'école, différents points de vue et approches s'y croisent, l'émulation en est le moteur principal.

Les rendez-vous individuels : établis entre étudiant-es et enseignant-es, ils sont de deux natures :

- Les suivis permettent aux enseignant-es de comprendre le projet initial, de préparer la réalisation plastique, de travailler les références et le développement théorique.
- Les rendez-vous de réalisation permettent aux étudiant-es de réserver des créneaux de travail sur les machines.

Les référent-es : ces étudiant-es bénéficient d'un accès en autonomie à l'atelier et la permission d'accueillir d'autres étudiant-es non référent-es pendant leur présence au sein de l'atelier même en cas d'absence des enseignant-es et des moniteurs-rices. Ils et elles apprennent à travailler seul-es et prodiguent des conseils aux étudiant-es moins autonomes ce qui participe à une plus grande autonomisation et une prise de confiance en leur savoir faire. Les fournitures étant à la charge des étudiant-es (hors chimies qui ont un coût très bas) cela n'implique pas de frais supplémentaires à l'atelier.

Prérequis à l'accès aux ateliers : Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès aux ateliers sera présenté pendant les réunions de rentrée et disponible à la Scolarité.

Équipements de protection individuels et matériel

Afin d'éviter le partage de matériel, il est demandé d'apporter à la rentrée les fournitures suivantes, sans lesquelles il n'est possible d'accéder aux Ateliers Associés.

Un équipement spécifique à chaque atelier sera précisé à la rentrée.

Matériel obligatoire : tenue de travail (blouse/ tablier/comboison), crayon de papier et gomme, feutre pointe fine permanent, cutter, masques, gel hydroalcoolique.

Cursus Pif

Le cursus *Pif* – Prépresse, Impression, Façonnage – est un parcours-découverte très complet impliquant six ateliers. Il se déroule sur huit séances : une en atelier photo, deux en atelier prépresse, une en atelier numérique, une en atelier sérigraphie, une en atelier façonnage, une en atelier litho et une en atelier livre.

Destiné aux primo-arrivant-es à la HEAR du site de Strasbourg, ce cursus donne lieu à l'édition d'un livret de 72 pages. La réalisation du livret *Pif* constitue un exemple de chaîne graphique possible.

Presqu'entièrement réalisé par les étudiant-es en Année 1, il constitue un support de cours des plus utiles lors de la fréquentation des six ateliers.

Le cursus *Pif* fait office de pré-requis à l'accès des étudiant-es aux ateliers Prépresse, Sérigraphie, Façonnage, Impressions et Photo (studios de prise de vue).

ateliers-associés.hear.fr

Photographie

Espace de production d'images et de réflexion autour du médium photographique, l'atelier est ouvert à l'ensemble des pratiques photographiques.

Lieu : Bâtiment Annexe, 3^e étage.

Matériel : L'atelier de photographie regroupe plusieurs espaces de travail : deux studios équipés de lumière artificielle continue et flash ; un laboratoire de développement film noir et blanc ; un laboratoire de tirage noir et blanc avec onze postes de travail ; un laboratoire de techniques expérimentales équipé d'une lampe UV ; une salle de reproduction avec un banc de reproduction numérique

pour les formats 50x70 cm et trois scanners à transparent du petit au grand format, un espace impression doté d'un traceur photo grand format et une imprimante A3 jet d'encre dédié à l'impression de photographies uniquement sur validation de projet.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder aux studios de prise de vue et le cours de photo argentique est le prérequis pour accéder aux laboratoires.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera présenté à la rentrée et par mail sur demande. La liste des cours est disponible sur Taiga.

Numérique

L'atelier numérique est ouvert à tout-e étudiant-e à travers des enseignements prérequis sous la forme d'initiations donnant accès à son matériel, notamment aux impressions numériques en couleur. Il propose également un ensemble d'enseignements techniques en lien avec les équipes pédagogiques des différentes années et options sur les outils et la méthodologie de l'édition PAO et Webdesign, et fonctionne sur la base de suivis de projets en rendez-vous individuels ou groupés pour accompagner les étudiant-es dans leurs réalisations de l'année 1 au DNSEP.

Lieu : Bâtiment principal, Salles 15, 16, 17, 19

Matériel : Chaque station est équipée de logiciels PAO (Adobe Photoshop, Illustrator, InDesign, Acrobat Pro), web (MAMP, Sublime Text, Sketch) et

autres (Open Office...). La salle 17 est également équipée avec Windows 7, Autodesk Éducation Master Suite (Autocad et 3DS Max), Solid Works, Rhino. 2 salles informatiques de 11 ordinateurs (iMac) et 1 vidéoprojecteur et écran.

Prépresse et impression numérique : 1 station d'impression noir et blanc Lexmark A3, A4 recto verso en accès libre ; 4 stations équipées d'écrans calibrés Eizo reliés à des scanners A4, A3, opaque et transparent ; 6 stations de travail (MacPro et écrans calibrés Eizo) ; 2 imprimantes Laser couleurs Canon et Xerox.

Prérequis : formations aux bases techniques pour accéder à l'atelier. Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : En plus des prérequis (en phase Programme, ouverts à tous en rattrapage et à destination des équivalences), l'atelier numérique propose un ensemble d'enseignements techniques en phase programme sur les outils

et la méthodologie de l'édition PAO et web, et fonctionne sur la base de suivis de projets en rendez-vous individuels ou groupés pour accompagner les étudiant-es dans leurs réalisations.

IMPRESSION(s)

L'atelier transversal IMPRESSION(s) s'adresse, en premier comme en second cycle à des étudiant-es artistes, sensibles aux enjeux du domaine élargi des arts imprimés, issus de toutes les options de l'école. Ils/elles auront le désir et l'ambition d'explorer plus en avant le remarquable potentiel qu'offre cet univers, aussi bien dans les formes qu'il engendre, que les contenus qu'il peut véhiculer. L'axe principal de cette pratique ayant pour objet la création de formes nouvelles liées à cette discipline. L'atelier est un lieu de transmission, d'échange, de diversité. Il favorise les rencontres, mais aussi la confrontation des approches et des savoir-faire. C'est l'endroit où les étudiant-es se familiarisent avec les concepts du domaine, sans limites formelles ou conceptuelles. L'empreinte à la fois processus et paradigme est au centre des réflexions. Sont expérimentées les notions de trace, d'empreinte, de marquage, d'impression, la question de l'original, du multiple, du sériel, etc.

Toutes les formes de l'édition sont possibles : estampes, livres, flip book, marquages de sites, installations, etc. Le premier cycle sera le temps

de l'expérimentation plastique, de l'acquisition des moyens techniques nécessaires à la mise en place des fondations du projet artistique. Durant le second cycle, la mise en forme du projet artistique se fera avec exigence et un sens aigu des enjeux contemporains et du contexte de la diffusion. Un lien étroit lie les ateliers IMPRESSION(s) de Strasbourg et Mulhouse qui proposent des workshops intersites, voyages pédagogiques et des visites d'expositions, de musées et d'ateliers.

Lieu : Bâtiment principal, Salles o2 et o3

Matériel : 3 presses taille douce ; grande presse ; 2 presses litho (électrique et manuelle) ; encre ; rouleaux ; spatules, produits chimiques de base ; pierres litho.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Inscription aux workshops ou sur rendez-vous après présentation du projet.

Prépresse

Lieu de travail et de réflexion, l'atelier Prépresse permet la réalisation de typons manuels utilisant des outils traditionnels de dessins, sur tables lumineuses. Cet atelier équipé d'un scanner et d'imprimantes grand format permet également le traitement et la production de typons numériques destinés à la réalisation d'écrans de sérigraphie.

Lieu : Bâtiment principal, Salle o1

Matériel : 2 traceurs noir et blanc film, laize 110 cm et laize 42 cm ; 3 postes informatiques avec les logiciels de PAO ; 1 écran EIZO ; 1 scanner, format A3 ; 3 tables lumineuses, 100x133 cm ; 1 clicieuse polymère, format A4.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : L'atelier est inaccessible lors des cours de formations et des workshops, un planning sera affiché à la rentrée.

Fonctionnement : Un espace de travail analogique est accessible aux étudiant-es pendant les horaires d'ouvertures, ainsi qu'un espace de numérisation et de traitement d'image.

Sérigraphie

Lieu essentiel d'impression, l'atelier de sérigraphie permet l'expérimentation sur des supports variés par une prise en charge des projets individuels, ou de groupe, dans le cadre d'une mise en forme graphique, où priment le visuel et la cohérence entre l'objectif recherché et son rendu final.

Lieu : Bâtiment principal, Salles 07, 08

Matériel : 1 tourniquet textile 4 couleurs, 35×45 cm; 4 machines manuelles, 35×45 cm; 1 machine de main, 85×125 cm; 2 séchoirs, 60×80 cm; 1 tunnel UV, entrée 110 cm; 1 insoleuse; 1 bac de lavage-dégravage; etc.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Un planning sera affiché à la rentrée. Le système des « étudiant-es référent-es » sera reconduit cette année. Des créneaux seront mis en place pour la présentation des projets et la réservation des machines via un calendrier partagé sur le Drive de l'école. Le lien de celui-ci sera envoyé via un mail en début d'année.

L'atelier est inaccessible lors des cours de formations et des workshops.

Fonctionnement : Chaque projet devra être argumenté par la présentation de documents. Après présentation du projet et ayant obtenu un accord de faisabilité pédagogique et technique, le projet sera réalisé par l'étudiant-e, en suivi par les enseignant-es. Chaque réalisation donnera lieu à la remise d'un tirage pour les archives de l'école, et servira à son évaluation pour l'obtention des crédits ECTS.

Façonnage

L'atelier Façonnage permet de couper grands et petits formats papier, et, en pressant, collant et agrafant, de relier toute sorte d'éditions. Il est également le lieu de stockage des différents papiers destinés à l'impression sérigraphie. Un laboratoire de prises de vues se trouve aussi dans cet atelier sous forme de chambre noire ainsi qu'une clicieuse polymère.

Lieu : Bâtiment principal, Salle 05

Matériel : 1 massicot de 132×133 cm; 2 agrafeuses à chevalet, format A4; 1 relieuse plastique; 1 sabre 250 cm; 1 presse; 1 raineuse, etc.

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Condition d'accès : L'atelier est inaccessible lors des cours de formations et des workshops, un planning sera affiché à la rentrée.

Fonctionnement : L'école met à disposition 5 feuilles de papier de qualité pour chaque projet validé, les supports supplémentaires ou différents seront fournis par l'étudiant-e.

Livre

L'atelier Livre, un des ateliers de l'option Art-Objet, est un laboratoire pour expérimenter le livre dans sa globalité et les différentes formes de l'objet-livre. Du livre d'artiste au livre objet en passant par des revues expérimentales ou des objets éditoriaux, les résidents de l'atelier comme les étudiant-es sont invité-es à réfléchir à la relation entre le contenu et le contenant, en questionnant la pertinence de ce dialogue. L'objet final est réalisé au sein de l'atelier avec les techniques de reliure le plus approprié en fonction du projet.

Lieu : Bâtiment principal, Salles 20, 21

Matériel : Presse à percussion, cisaille, massicot, rainureuse, dorure à chaud, petit outillage de reliure

Prérequis : Le cursus *Pif* est le prérequis nécessaire pour accéder à l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : Inscription sur projet avec

prise de rendez-vous par mail ou présentiel auprès des enseignant-es de l'atelier. Le projet doit être validé par un-e enseignant-e référent-e.

Fonctionnement : L'atelier accueille les étudiant-es ayant un projet personnel ou collectif autour du « Livre », au sens large du terme, de préférence validé par un-e enseignant-e référent-e. Nous étudierons ensemble le projet et sa faisabilité

(technique, choix des matériaux, adéquation entre le contenant et le contenu). Nous envisagerons, si possible, sa mise en forme de manière professionnelle avec les moyens de l'atelier.

Les matériaux sont à la charge de l'étudiant-e, à l'exception de certains fongibles (colle, fils...). L'atelier donnera à l'étudiant-e toutes les informations nécessaires quant à l'acquisition des matériaux.

Ateliers audiovisuels à Strasbourg

•
Atelier Cinéma d'animation : Oh Eun Lee ; Atelier Vidéo : Charlie Chabrier et Jérôme Thomas ;
Magasin général : Arnaud Léonard.
 •

Cinéma d'animation

L'atelier de cinéma d'animation à la HEAR a pour but de nourrir la réflexion propre de ce médium pour « raconter autrement », ainsi que d'accompagner pour bien mener les projets des étudiant-es. À travers des formes originales, avec les techniques propres à chaque auteur-e, nous essayons de maximiser l'autonomie des étudiant-es pour qu'ils/elles s'approprient l'outil de création (animation traditionnelle via dessin, à plat ou volume, animation numérique 2D et 3D...)

Lieu : bâtiment annexe, RDC

Matériel : deux salles noires de stop motion avec banc-titre et les postes de tournage avec le logiciel Dragonframe, 4 postes informatiques (PC et Mac) avec les suites d'Adobe, TVPaint, Blender, etc.

Autres équipements en animation (perforatrice de papier animation, table lumineuse, tablette graphique, etc.).

Prérequis : RDV avec l'enseignante pour validation du projet de l'étudiant-e au sein de l'atelier.

Conditions d'accès : cours sur inscription (années 2 à 5) par semestre ; rendez-vous individuels toute l'année ; les étudiant-es peuvent tourner le projet d'animation dans la salle en prenant rendez-vous avec le/la moniteur-trice ou l'enseignante.

Renseignements et inscriptions :

✉ oh-eun.lee@hear.fr

Fonctionnement : le matériel et l'équipement technique ne sortent pas de l'atelier sauf avec l'accord exceptionnel de l'enseignante.

Vidéo

L'atelier vidéo/son de la HEAR est un lieu d'enseignement, de recherche et de création qui se consacre aux formes vidéo novatrices et actuelles. Ce pôle d'excellence, lieu de travail transversal inter-options, accompagne l'exploration d'écritures et d'esthétiques plurielles, favorisant l'hybridation entre les genres et encourageant notamment le dialogue avec l'art contemporain. Les étudiant-es apprennent à maîtriser les outils et techniques de la vidéo contemporaine et s'initient aux nouveaux modes de production et de diffusion.

Lieu : bâtiment annexe, RDC

Matériel : studio de tournage, studio d'enregistrement et de mixage audio, salles de formations, caméras, éclairage, stations de montage virtuel et colorimétrie, steadycam, grue, travelling, fond d'incrustation, etc.

Prérequis : avoir défini un projet individuel, d'atelier ou de groupe pédagogique en lien avec l'équipe enseignante de l'atelier.

Un calendrier des initiations et autres prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à chaque étudiant-e sur son adresse mail, affiché dans

l'école et disponible sur www.hear.fr
Conditions d'accès : validation du projet de
 l'étudiant·e par un enseignant·e.

Fonctionnement : respect du règlement intérieur
 de l'atelier garantissant les bonnes pratiques.

Prêt de matériel audiovisuel

Le Magasin général est un service de prêt de
 matériel vidéo, son et photo ouvert à tou·tes.

Plus d'informations [page 81](#).

Ateliers transversaux à Strasbourg

•
Atelier léger : Nasser Khelifi ; Moulage : Nicolas Schneider.
 •

Atelier léger

Atelier transversal ouvert à toutes les options de la
 1^{re} à la 5^e année, il permet aux étudiant·es d'expéri-
 menter différents matériaux (plastique, bois, métal,
 etc.), de développer et réaliser leurs travaux pour
 les bilans et les diplômes avec tout un équipement,
 notamment une commande numérique.

La commande numérique par strato-conception
 permet de décomposer un objet en une série de
 strates. Ces strates sont ensuite assemblées entre
 elles avec l'aide d'éléments de positionnement pour
 obtenir une pièce précise et résistante.

Lieu : bâtiment principal, salle o4

Matériel : scie circulaire, raboteuse, dégauchis-
 seuse, toupie, thermoformeuse, tour à métaux,
 électroportatifs, commande numérique à strato-
 conception...

Prérequis : un calendrier des initiations et autres
 prérequis à l'accès des ateliers sera envoyé à
 chaque étudiant·e sur son adresse mail, affiché
 dans l'école et disponible sur www.hear.fr

Conditions d'accès : ouvert à tou·tes les
 étudiant·es. Pour le suivi pédagogique et la réali-
 sation des travaux (et des diplômes), un planning
 sera mis en place (rendez-vous pour faisabilité,
 choix des matériaux, coût...).

Moulage

Atelier transversal ouvert à toutes les options
 de la 2^e à la 5^e année, il permet aux étudiant·es
 de découvrir différents matériaux spécifiques au
 moulage et autres. Le moulage bon creux, creux
 perdu, élastomère sur tous les volumes et tous
 les matériaux constitue le cœur de l'atelier. C'est
 un atelier où l'on peut expérimenter. Conseils et
 informations sur rendez-vous pris par mail ou
 en présentiel.

Lieu : bâtiment principal, atelier fabrique

Prérequis : des sessions d'initiation seront propo-
 sées tout au long de l'année. Un calendrier sera
 mis en place à la rentrée.

Horaires et conditions d'accès aux ateliers à Strasbourg

En-dehors de leur utilisation lors de cours, les ateliers sont accessibles aux étudiant-es, sous condition de rendez-vous pris par mail ou sur

place avec les enseignant-es, afin de valider tout projet nécessitant l'usage de l'atelier ou de son matériel.

	Atelier photo	Atelier numérique ¹	IMPRESSION(s)	Prépresse Sérigraphie Façonnage
Résa	Studios : par mail	À l'atelier	À l'atelier	2
Lundi	13h30-17h Initiations techniques (inscription le 10 octobre à 13h30)	9h-17h30 Michel Ravey	9h-18h Odile Liger 9h-12h30 A2 com (sur RDV au 2 ^e sem.) 14h-17h30 A3 com (inscription le 4 octobre à 9h)	7h30-21h Ouvert jusqu'aux vacances d'hiver 9h-12h Moniteur-trice Flashage typons
Mardi	9h-12h Camille Bonnefoi RDV sur reservation 13h30-17h Cours Ex Photo 15h-18 Moniteur-trice	9h-17h30 Michel Ravey Pierre Speich	9h-17h Christin Georgel	7h30-21h Olivier Beiger Bernard Bleny 9h-12h Olivier Beiger Flashage typons
Mercredi	<i>Fermé</i>	16h-20h Moniteur-trice	9h-12h30 sur RDV Odile Liger 7h30-21h Charles Kalt	7h30-21h Fermé tout le semestre 1. Ouvert aux A5 puis A3 au semestre 2
Jeudi	14h-18h Moniteur-trice	9h-17h30 Pierre Speich	9h-18h Charles Kalt	7h30-21h Olivier Beiger Bernard Bleny
Vendredi	9h-12h Moniteur-trice 9h-17h Camille Bonnefoi (priorité Année 1)	9h-17h30 Pierre Speich Michel Ravey	9h-18h Charles Kalt	7h30-18h Olivier Beiger Bernard Bleny

¹ Les salles 17 et 19 sont en libre accès toute la semaine, en dehors des cours. Les scanners et l'imprimante noir & blanc situés en salle 15 sont utilisables sans rendez-vous préalable.

² Réservation via un calendrier partagé sur le Drive de l'école.

À savoir : les adresses email des professeur-es de la Haute école des arts du Rhin s'établissent sous la forme : prenom.nom@hear.fr ou prenom.nom-compose@hear.fr

	Livre	Cinéma d'animation	Vidéo ³	Atelier léger	Atelier moulage
Résa	À l'atelier & par mail	Par mail	Studios : par mail		À l'atelier & par mail
Lundi	<i>Fermé</i>	9h – 17h Oh Eun Lee 1 semaine sur 2 + Ouvert sur réservation	9h – 17h	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>
Mardi	9h – 12h 14h – 18h Léa Hussenot Desenonges	9h30 – 12h Moniteur-trice + Ouvert sur réservation	9h – 17h	8h – 11h45 14h – 17h Nasser Khelifi	9h – 17h Nicolas Schneider
Mercredi	<i>Fermé</i>	Ouvert sur réservation	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>	<i>Fermé</i>
Jeudi	8h30 – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussenot Desenonges	9h – 17h Oh Eun Lee 1 semaine sur 2 11h30 – 14h Moniteur-trice + Ouvert sur réservation	9h – 17h	8h – 11h45 14h – 17h Nasser Khelifi	9h – 17h Nicolas Schneider
Vendredi	8h30 – 12h 14h – 18h30 Ju-Young Kim Léa Hussenot Desenonges	9h – 17h Oh Eun Lee 1 semaine sur 2 + Ouvert sur réservation	9h – 17h	8h – 11h45 14h – 17h Nasser Khelifi	14h – 17h Nicolas Schneider (sur RDV)

³ Des initiations internes à l'atelier sont prévues et permettent l'accès à l'atelier le mardi matin.

Partenariat : Les Ateliers éclairés

Pour la rentrée 2022, la HEAR a établi un partenariat avec le fablab Les Ateliers éclairés, situé rue de la Coopérative.

Les Ateliers éclairés mettent à disposition des étudiant-es des équipements tels qu'imprimantes et scanners 3D, fraiseuse, caméra thermique, thermoformeuse, etc., leur permettant de la sorte de bénéficier de machines dont le site de Strasbourg ne dispose pas. L'établissement offre ainsi de nouveaux moyens à ses étudiant-es, en lien avec leur cursus de formation et leurs projets.

Après validation du projet de l'étudiant-e, l'école pourra prendre en charge son adhésion. L'utilisation de la plupart des machines sera alors

gratuite (seuls certains équipements requérant des fournitures spécifiques nécessiteront de payer 1€/h d'utilisation).

À noter : une courte formation de présentation sera proposée par le fablab pour pouvoir manipuler certaines machines dangereuses.

Renseignements et inscription auprès de Grégoire Zabé ✉ gregoire.zabe@hear.fr

Plus d'informations sur : www.lesatelierseclairés.com

Pratiques image & son – Strasbourg

Sonorités

Nouveauté de la rentrée 2022, « Sonorités » est une plateforme de travail dédiée aux pratiques sonores et performatives dans leur plus grande diversité. Cette plateforme orientée son se veut transdisciplinaire et intermédia (selon le terme de Dick Higgins). Dans « Sonorités » le son n'est pas envisagé seulement pour lui-même, mais également pris dans des stratégies de combinaisons avec d'autres médiums, d'autres pratiques. La voix, l'écriture, l'art action, la performance, le bruit, le son enregistré, fabriqué, composé, la musique, le concert (live), la radiophonie (FM, streaming, podcast), l'installation, le son mis en scène, le son pensé comme un espace ou un volume, le son et l'image (synchronisé ou non, illustratif ou décalé, etc.) sont autant de lieux où la transdisciplinarité trouvera à s'exprimer et à s'expérimenter.

Les enseignements s'appuient sur des enseignements théoriques, des cours techniques en atelier, des événements performatifs « live » ou des « ateliers déplacés ».

Cette plateforme est ouverte à l'ensemble des étudiant·es de la HEAR, quel que soit le site, l'option, la mention ou l'année d'étude. Les cours sont assurés par Philippe Lepeut et Joachim Montessuis :

- *Suivi de projet et assistance techniques*, les lundis de 10 h à 13 h sur rdv
 - *Processus techniques et conceptuel du son*, les mardis de 10 h à 13 h
 - *A vocce, de la voix pneumatique à la voix électrique*, les mardis de 14 h à 18 h
- D'autres cours plus spécifiques sont organisés en relation avec les mentions.

Ateliers audiovisuels

Deux ateliers liés au médium audiovisuel permettent la pratique à 360° de toutes les techniques de réalisation et productions audiovisuelles : Cinéma d'animation et Vidéo.

Des workshops, formations et cours y sont délivrés : écriture filmique, prise de son, mixage audio, montage, effets spéciaux, prise de vues, étalonnage, techniques d'animation (traditionnelle via

dessin, à plat ou volume, l'animation numérique 2D et 3D, etc.) et techniques hybrides.

Les équipements dédiés d'un plateau de tournage, d'un studio d'enregistrement, de banc-titres pour stop motion, de salles de montages et de postes de travail sont disponibles pour les projets des étudiant·es.

Plus d'informations [page 76](#).

Prêt de matériel audiovisuel

Le Magasin général est un service de prêt de matériel vidéo, son et photo ouvert à tou·tes.

Lieu : Bâtiment annexe, RDC (dans l'atelier vidéo)

Matériel : vidéoprojecteurs & moniteurs HD, passerelles multimédia, caméras, steadycam, micros, tables de mixages, enceintes, trépieds, appareils photo numériques et argentiques...

Conditions du prêt : les conditions de prêt sont établies en fonction des protocoles définis par chaque atelier.

Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 17h.

Contact : ✉ arnaud.leonard@hear.fr

Workshops

La HEAR offre à ses étudiant-es de nombreuses mises en situation professionnelle tout au long de leur cursus, en stimulant et en accompagnant les initiatives et projets collectifs des étudiant-es ainsi qu'en mettant à leur disposition un ensemble de conférences et d'espaces d'expositions.

Des sessions de workshops (tels que Hors limites), les workshops intersites, les Tranches de Quai à Mulhouse et les workshops à Strasbourg, sont régulièrement proposées aux étudiant-es des différents sites de la HEAR.

Hors limites

Pendant la **semaine Hors limites**, l'emploi du temps habituel n'a plus cours et laisse place à un programme de workshops de deux, trois ou quatre jours, conduits par les enseignant-es de l'école et permettant aux étudiant-es des trois sites de la

HEAR, toutes années et toutes options confondues, de se confronter en continu aux problématiques qu'ils/elles ont choisies.

- Du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2023

Workshops à Mulhouse

Les 2 sessions de workshops à Mulhouse : le site d'arts plastiques de Mulhouse invite deux fois par an des artistes et designers professionnels pour des workshops thématiques. Pendant 4 jours, les étudiant-es bousculent leurs pratiques et découvrent des univers artistiques différents.

- Du lundi 07 au jeudi 10 novembre 2022
- Du lundi 27 au jeudi 30 mars 2023

Les soirées Tranches de Quai ponctuent les sessions de workshops mulhousiennes de manière festive : expositions, concerts, performances, créations sonores. Ces soirées sont l'occasion pour les étudiant-es de présenter leurs travaux au grand public et pour ce dernier de découvrir l'univers de la HEAR.

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Le mémoire

83 – 84

Obligatoire dans le cursus de DNSEP, le mémoire est un acte de langage. Il a pour fonction de rendre lisibles les constructions conceptuelles et référentielles qui soutiennent les démarches et la recherche artistique de chaque étudiant-e. Il s'agit pour l'étudiant-e de compléter et d'éclaircir son projet plastique, de montrer qu'il/elle est capable d'évaluer les enjeux à l'œuvre dans sa production et de les discuter. Il convient aussi de rechercher, d'articuler et de mettre en perspective des connaissances selon une méthode organisée, afin de mener une analyse critique, et d'exprimer un propos autonome.

La forme prise par le mémoire doit être en adéquation avec le propos : si elle peut garder une certaine liberté formelle, elle doit cependant témoigner d'une rigueur et d'une exigence constantes. Elle devra ainsi comprendre certains repères élémentaires, tels qu'un plan structuré, des légendes complètes pour l'iconographie, et une bibliographie. La forme écrite du mémoire engage à intégrer un ensemble de conventions orthotypographiques et linguistiques, ainsi que d'usages, littéraires et énonciatifs, sur l'art et la manière de produire et de transmettre des connaissances.

La conception et l'écriture du mémoire commencent au semestre 7, et s'achèvent avec la présentation du DNSEP au semestre 10*. Sa soutenance se déroule devant un jury, conformément aux instructions ministérielles. Le mémoire est suivi par un/une tuteur-riche choisi-e par l'étudiant-e parmi les enseignant-es de l'école.

Le jury de soutenance est composé de deux membres – un représentant-e de l'école (plasticien ou théoricien) et une personnalité extérieure titulaire d'un doctorat, lesquels siègent également lors de la soutenance plastique. À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres du jury de DNSEP.

Critères choisis pour l'évaluation :

- pertinence du choix du sujet;
- qualité du travail rédactionnel et/ou de la réalisation;
- capacité de l'étudiant-e à adopter un point de vue critique;
- justesse des références bibliographiques et leur articulation au projet;
- qualité de l'entretien avec le jury.

Chaque option précise ses exigences concernant la préparation, la méthode, le volume attendu et le rythme d'élaboration du mémoire. La soutenance du mémoire est organisée plusieurs mois avant celle du diplôme. Le calendrier est précisé ci-après.

Quelles que soient ces dispositions, l'étudiant-e est préparé à la recherche documentaire et à l'exercice d'écriture dès la première année et doit respecter à son entrée en second cycle l'ordre suivant :

- choix d'un directeur de mémoire
- choix d'un sujet;
- choix de la forme du mémoire;
- rencontre régulière avec le directeur et d'autres enseignant-es;
- respect des délais de rendu des écrits;
- entraînement à la soutenance orale.

L'étudiant-e trouvera des ressources auprès des enseignant-es de son atelier et des enseignant-es du collège théorie.

Il obtiendra également des conseils de méthode auprès du personnel des bibliothèques. Celles-ci prennent une part active dans l'accompagnement des mémoires : méthodologie de la recherche bibliographique, évaluation des sources sur internet, connaissance et utilisation des revues et présentation d'une bibliographie sont expliquées sur rendez-vous.

D'autre part, les bibliothèques organisent l'accès aux mémoires présentés les années précédentes grâce à une indexation par mots-clés, ainsi que le fléchage des meilleurs d'entre eux.

À noter : il est demandé à chaque étudiant-e de transmettre conjointement aux exemplaires

papier, la version numérique de leur mémoire au service Scolarité.

	Choix du tuteur/ de la tutrice (pour les actuels 4 ^e années)	Remise du mémoire (pour les actuels 5 ^e années)	Soutenance (pour les actuels 5 ^e années)	
Art	Mulhouse	Semestre 7	14 décembre 2022	27 février 2023
	Strasbourg	Semestre 6**	16 janvier 2023	8 et 9 mars 2023
Art-Objet		Semestre 7	15 décembre 2022	9 février 2023
Scénographie		Semestre 8	27 janvier 2023	À fixer
Design		Semestre 7	09 décembre 2022	26 janvier 2023
Design textile		Semestre 7	09 décembre 2022	26 janvier 2023
Didactique visuelle		Semestre 7 *	12 décembre 2022	26 et 27 janvier 2023
Illustration		Semestre 7 *	9 décembre 2022	31 janvier et 1 ^{er} février 2023
Communication graphique		Semestre 7 *	5 décembre 2022	26 et 27 janvier 2023

* pour les étudiant-es qui partent en mobilité au semestre 7, le choix sera communiqué au service de la scolarité avant leur départ

** semestre 7 pour les étudiant-es entrant en 4^e année par commission d'équivalence

Tuteurs et tutrices de mémoire

Strasbourg : Yvan Alagbé, Dominique Auerbacher, Joseph Béhé, Anne Bertrand, Cyrille Bret, Emmanuelle Castellán, Guillaume Chauchat, Alexandra David, Alain Della Negra, Olivier Deloignon, Kévin Donnot, François Duconseille, Louise Duneton, Finzo, Nicolas Fourgeaud, Samuel François, Aurélie Gasche, Jean-François Gavoty, Sandrine Israel-Jost, Franck Knoery, Anne Laforet, Jean-Christophe Lanquetin, Oh Eun Lee, Philippe Lepeut, Joachim Montessuis, Olivier-Marc Nadel, Natacha Nisic, Yohanna Nguyen, Olivier Poncer, Lidwine Prolonge, Salomé Risler, Francisco Ruiz de Infante, Jérôme Saint Loubert-Bié, Nina Støttrup Larsen, Clémence van Lunen, Thomas Voltzenlogel.

Mulhouse : Édouard Boyer, Loidgi Belframe, Pierre Doze, Frédéric Dupuis, Yvan Etienne, Ivan Fayard, Jérôme Game, Anne Imméle, Zoé Inch, Didier Kiefer, Christelle Le Déan, Nathalia Moutinho, Chen Ni Yu.

 Retrouvez en ligne la liste des tuteurs et tutrices de mémoire, leurs champs de recherche respectifs, le nombre de mémoires suivis et les options/mentions concernées : memoire.hear.fr

La recherche

La recherche à la HEAR partage avec les autres champs disciplinaires les questions de la production et du développement de formes et de connaissances, et celles de la diffusion et du partage des résultats. Sa charte de valeurs lui a permis de signifier son attachement au rôle de la recherche comme moteur de la création.

Pluridisciplinaire et génératrice de nouveaux territoires, notre recherche est menée en lien avec les projets des enseignant-es artistes et théoricien-nes, des étudiant-es, des artistes et chercheur-es invité-es.

La reconnaissance des projets de recherche par le ministère de la Culture depuis 2012, encouragée par l'habilitation des diplômés au grade de master par le HCERES témoignant de leur qualité et de leur richesse, a incité la HEAR à structurer les grandes lignes de la recherche. C'est également dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Strasbourg et l'université de Haute-Alsace que la HEAR a rendu plus visible son engagement sur le territoire alsacien de l'enseignement supérieur.

De longue date, plusieurs groupes pédagogiques se sont construits autour de liens étroits entre recherche et pratique plastique, qui constituent un espace de réflexion théorique et de production et qui nourrit leur travail individuel et collectif.

Les formats de la recherche à la HEAR sont très variés, s'appuyant sur la capacité des champs de l'art, de la communication et du design à produire des formes, choisies en fonction des projets, et à relayer des nouveaux savoirs. En plus d'un soutien aux projets éditoriaux, le groupe des enseignant-es en théorie engage chaque année une intense programmation de conférences.

La HEAR structure sa recherche autour de deux unités et un programme de recherche.

Les unités de recherche :

1. Unité de recherche Communication visuelle, portée par l'option communication, qui comprend deux axes :

- Didactique tangible
- De traits et d'esprit

2. Unité de recherche Faire-Mondes, portée par l'option Art (mentions Art, Art-objet et Scénographie) et qui comprend trois axes :

- Pratiques artistiques et urbanités contemporaines Play>Urban
- Écologie des récits visuels à l'ère globale
- Biographie sociale des objets

Le programme de recherche Espaces sonores, articulé autour des questions du son dans la création artistique, est porté par plusieurs équipes des sites de Mulhouse et Strasbourg.

Si ces thématiques englobent plusieurs programmes identifiés, elles laissent aussi la place à des initiatives de recherches autonomes de durée et d'envergure plus restreintes.

 **Plus d'informations sur le site :**
www.hear.fr/la-hear/recherche

Profession- nalisation 86 – 91

Aides à projet étudiant·es

Soutien méthodologique et financier (entre 500 € et 1000 € dans la limite de 50% du budget global) accordé par la HEAR à un·e étudiant·e pour un projet individuel ou collectif donnant lieu à une diffusion publique (exposition, livre, film, concert, etc.) dans un cadre professionnel (galerie, salle de spectacle, théâtre, concert, musée, etc.). L'aide est destinée principalement à conforter l'inscription

du travail de l'étudiant·e dans le champ professionnel. Ainsi, sont privilégiés les projets se déroulant hors les murs et impliquant un partenariat.

Les modalités d'organisation de l'appel à candidature des aides à projets étudiants 2022-2023 seront communiquées en cours d'année.

La Compagnie des lundis – Strasbourg

La Compagnie des lundis est un groupe qui se réunit pour penser, faire et interroger la professionnalisation avec les étudiant·es, les enseignant·es, les administrateur·trices et les invité·es. Elle organise des moments qui sont l'occasion d'initier des réflexions pour penser le(s) futur(s) possible(s), les différentes positions et façons d'être artiste, les contextes et les milieux dans lesquels il est possible de s'inscrire et les manières d'être, professionnelles ou non. On y discute d'argent, de rapport à l'éco-

nomie, de pratiques, de structures juridiques, de formes d'organisations, de rapports de pouvoir, des mondes de l'art et de beaucoup d'autres mondes, de militantisme et, en définitive, d'une nécessaire (re)politisation de sujets et d'enjeux cruciaux qui traversent la société contemporaine. Le groupe est composé des étudiant·es et enseignant·es volontaires et accompagné par Grégory Jérôme, responsable de la formation continue et de l'information juridique pour les artistes.

Alsace Tech

Le réseau Alsace Tech regroupe 14 grandes écoles d'ingénieurs, architecture, art, design et management d'Alsace. L'appartenance de la HEAR au réseau permet d'offrir à ses étudiant·es de nombreuses actions interécoles. Grâce à ces liens, étudier dans l'une de ces écoles du réseau Alsace Tech est un réel plus et une ouverture indispensable à l'avenir des diplômé·es.

Concours «Innovons ensemble»

Avec ou sans idée, expérimentez votre potentiel à innover ! 5 mois d'aventure en équipe pluridisciplinaire (ingénieurs, informaticiens, managers...) de 3 à 5 étudiants, coachés par des professionnels et des experts de la création d'entreprise, pour proposer un produit ou un service innovant. Les équipes soutiendront leurs projets fin mars

devant un jury de professionnels de la création d'entreprise et de l'innovation. Lancement le 14 octobre 2022 à l'ENGEES (arrêt Gallia à Strasbourg).

Date : d'octobre 2022 à mars 2023

Forum Alsace Tech et Université de Strasbourg : pour être accompagné dans son projet professionnel et décrocher son stage/1^{er} emploi

Le forum aura lieu le 20 octobre 2022 sur le campus de l'Esplanade à Strasbourg. Faites-vous accompagner dans votre projet professionnel (correction de CV en FR/DE/EN, coaching, infos

sur les VIE/VIA, VSI), assistez à des conférences (rechercher un stage/emploi dans les pays anglophones et au Canada, être étudiant entrepreneur, etc.) et rencontrez des entreprises qui recrutent (3MA Group, etc.) !

Date : jeudi 20 octobre 2022 en présentiel, et du 21 au 28 octobre 2022 en virtuel

Plus d'infos :

www.alsacetech.org

Service Communication et développement

✉ laurent.doucelance@hear.fr

Classes CHAAP

Les ateliers CHAAP (classes à horaires aménagés en arts plastiques) s'adressent aux étudiant-es inscrit-es en année 2, 3, 4 et 5, sur les sites de Mulhouse et Strasbourg. Accompagné-es de professeur-es, les étudiant-es réalisent un projet d'intervention issu de leurs préoccupations artistiques s'articulant avec le programme scolaire des collèges Kennedy (Mulhouse) ou Pasteur (Strasbourg).

Outre l'expérience d'un travail de médiation, les bénéfiques pour les étudiant-es sont multiples : familiarisation et responsabilisation dans l'organisation et dans la gestion des ateliers, approche de la pédagogie, apprentissage de la communication avec un public spécifique, travail d'équipe. Pour les collégien-nes c'est l'opportunité de découvrir des univers plastiques contemporains, d'acquérir une ouverture sur le monde de l'art, et de découvrir le patrimoine et les institutions culturelles en Alsace. Ce travail leur permet d'élaborer un projet issu de leur démarche plastique et à le mettre en œuvre jusqu'au terme de l'exposition, encadrée de la

coordinatrice CHAAP issue de la HEAR et du/de la professeur-e d'arts plastiques du collège.

CHAAP à Strasbourg

Chaque intervention est réalisée à la HEAR en 4 séances de 3 heures sur l'année, d'octobre à mai, programmée sur le mardi ou le jeudi de 14h à 17h.

En mai, une exposition dans le hall du collège montre l'ensemble des travaux de toutes les interventions en dialogue avec le travail que les collégien-nes ont réalisé dans leur classe.

Coordinatrice : **Marie-Jo Daloz**

CHAAP à Mulhouse

Projet professionnalisant destiné aux étudiant-es en année 2, 3 ou 4 Art, Design ou Design textile. Au second semestre, après une visite de l'école, les séances se dérouleront au collège Kennedy avec les élèves en 4^e et 3^e.

Coordinatrice : **Zoé Inch**

Les espaces d'expositions

Sous la responsabilité d'un-e enseignant-e, les étudiant-es peuvent expérimenter l'accrochage de leurs travaux dans un espace à Mulhouse, la Galerie (salle 31), le Hall, le Plateau (salle 21), la Boite noire (salle 63) et à Strasbourg (le Patio, le Passage, l'Atelier d'artiste et le Cube), tous quatre situés dans le bâtiment principal.

À ces occasions, l'équipe chargée des expositions propose un accompagnement professionnalisant sur les divers aspects techniques de l'accrochage, du mouvement d'œuvre, de la sécurité, de la régie

d'une exposition en général.

Pour réserver un espace d'accrochage à Mulhouse :

- La faisabilité des projets d'expositions et le planning des espaces d'expositions sont gérés par Olivier Létang (régie des expositions), en lien avec le référent technique Philippe Boyer ;
- Avec l'accord de l'enseignant-e coordinateur-trice, faire une demande avec présentation de son projet à Olivier Létang au minimum 15 jours avant la date de mon projet ;
- Quand l'autorisation est délivrée, récupérer les clés à l'accueil ;

- Transmettre un texte et un visuel au service Communication (✉ communication@hear.fr), qui pourra annoncer le projet;
- En amont et au moment de l'installation/accrochage, et à la demande de l'étudiant·e, Olivier Létang accompagne et conseille;
- Pour développer le travail de scénographie et faciliter la mise en espace des travaux, un ensemble de cimaises est mis à disposition. Le mouvement de ces outils doit être impérativement supervisé par Olivier Létang, un·e professeur·e ou un membre de l'équipe technique;
- Tout projet d'installation en dehors des espaces réservés aux expositions doit faire l'objet d'une demande spécifique à Olivier Létang, en copie à Philippe Boyer;
- Après l'accrochage, remettre l'espace en état et rendre immédiatement les clés à l'accueil.

Contact

Olivier Létang

✉ olivier.letang@hear.fr

Pour réserver un espace d'accrochage à Strasbourg :

- Se rendre au bureau du service scolarité aux horaires d'ouverture pour connaître les disponibilités des salles et effectuer la réservation;
- Une fois la réservation effectuée, une autorisation de remise des clés vous est donnée permettant de récupérer les clés de la salle auprès de l'équipe de la loge d'accueil/régie.

- Transmettre un texte et un visuel au service Communication (✉ communication@hear.fr) qui pourra annoncer le projet;
- Au moment de l'installation et de l'accrochage, Antoine Lejolivet (✉ antoine.lejolivet@hear.fr), du service Exposition, peut vous conseiller;
- Après l'accrochage, remettre l'espace en état et rendre immédiatement les clés à la loge/régie.

La Chaufferie

Galerie d'exposition de la Haute école des arts du Rhin à Strasbourg, la Chaufferie accueille tout au long de l'année des artistes et des événements artistiques en lien étroit avec les différentes options de l'école. Au travers de workshops avec les étudiant·es, de conférences et de productions d'œuvres, sa programmation est intimement liée à la pédagogie de l'école.

Le programme d'exposition est disponible sur lachaufferie.hear.fr

5 rue de la Manufacture des Tabacs – Strasbourg

Contact

Antoine Lejolivet

✉ antoine.lejolivet@hear.fr

Après diplôme

Porté-es par des plasticien-nes, designers ou théoricien-nes, les enseignements au sein de la Haute école des arts du Rhin inscrivent naturellement ses étudiant-es dans les réseaux artistiques et professionnels que leurs professeur-es peuvent développer.

Avec le souhait d'accompagner ses diplômé-es dans leur insertion professionnelle, la HEAR a mis en place différents dispositifs, seule ou en lien avec ses partenaires.

Plateforme de ressources Plan d'Est

Le Pôle arts visuels Grand Est (Plan d'Est) est engagé dans le développement d'une plateforme gratuite de ressources à destination des professionnels des arts visuels.

Depuis juillet 2022, une version plus élaborée de la plateforme est en ligne, à destination de tous les professionnels des arts visuels.

Elle permet un accès gratuit et en ligne à des informations utiles aux artistes-auteurs ainsi qu'un forum modéré par Mathilde Ehret-Zoghi de Maze conseils.

Plus d'infos : ressources.plandest.org

Grégory Jérôme

✉ gregory.jerome@hear.fr

Newsletter Présage

En collaboration avec les écoles supérieures d'art du Grand Est, la HEAR propose un service mensuel et gratuit d'informations professionnelles. Cette newsletter présente les opportunités proposées par les écoles ou encore leurs partenaires

(membres des réseaux d'art contemporain, Andéa, subventionneurs, partenaires économiques, etc.) ayant fait l'objet d'une sélection (respect des droits, juste rémunération, etc.).

S'inscrire : newsletter-presage.hear.fr

Central Vapeur

L'association strasbourgeoise Central Vapeur diffuse l'information, favorise le conseil et l'accompagnement des créateurs de l'illustration et des arts graphiques. Pour cela, elle met en œuvre un ensemble d'outils qui ont pour ambition d'apporter des réponses (juridique, gestion, information, ressources...) en lien avec leurs activités professionnelles. Grâce aux soutiens de ses donateurs privés,

la HEAR est en mesure d'offrir une adhésion d'un an au service Central Vapeur Pro aux jeunes diplômé-es d'un DNSEP en Communication graphique, didactique visuelle et Illustration intéressés. Depuis cette année, l'accès est étendu aux étudiant-es Art-Objet, atelier Livre.

Plus d'infos : Kay Uwe-May,

✉ kay-uwe.may@hear.fr

Aide à projet diplômé-es

Cette aide est accordée aux diplômé-es, jusqu'à 5 ans après l'obtention du diplôme pour un projet individuel ou collectif, donnant lieu à une diffusion publique (exposition, livre, film, concert, master classe, etc.), ce dans un cadre professionnel (galerie, salle de spectacle, théâtre, musée, etc.).

Un appel à projets est lancé chaque année au printemps. Le soutien consiste en une aide méthodologique et/ou financière, pouvant aller jusqu'à 3000 €.

Mise à disposition d'ateliers à Mulhouse

Un dispositif permet à nos diplômé-es de bénéficier d'un atelier au sein de l'espace Motoco à Mulhouse (option Art).

Plus d'infos : Noémi Baeumler-Peyre,
✉ noemi.baeumler-peyre@hear.fr

Collaboration avec des entreprises

La HEAR développe des relations avec les entreprises locales et régionales. Des projets sont menés en partenariat, auxquels d'ancien-nes

étudiant-es sont le plus souvent associé-es.
Plus d'infos : Laurent Doucelance,
✉ laurent.doucelance@hear.fr

Visibilité professionnelle

En présentant les travaux d'artistes diplômé-es sur des évènements nationaux ou internationaux, la HEAR leur permet d'accélérer leur carrière en leur offrant une visibilité et l'opportunité de rencontres avec des professionnels.

Exemples récents : Biennale des métiers d'art et création Révélation à Paris, Fit to print à New York, Salon des métiers d'art Résonances à Strasbourg, Heimtextil à Francfort, Foire du livre à Francfort, Multiple Art Days à Paris, Neu Now à Amsterdam, etc.

Commandes publiques

Dans le respect de l'obligation des marchés publics, la HEAR lance des commandes graphiques auprès de ses diplômé-es, notamment pour la communication de l'évènement des Diplômes

ou pour la carte de vœux de l'établissement.
Plus d'infos :
Service Communication
✉ communication@hear.fr

Formation continue

La HEAR prolonge ses missions dans le champ de l'enseignement supérieur artistique en s'engageant sur le terrain de la formation continue : l'objectif est de permettre à chaque artiste de poursuivre son processus de formation tout au long de sa vie professionnelle. Des formations courtes articulant pratique et théorie sont propo-

sées dans l'ensemble des champs couverts par l'école : scénographie, illustration, communication graphique, art, design, etc. La mise en place du fonds de formation des artistes-auteurs permet, selon les situations, de prendre en charge les coûts d'inscription.
Plus d'infos : www.hear.fr/formation-continue

Permanence juridique

Parce qu'elle les confronte aux enjeux complexes du devenir artiste, à la nécessité permanente de renouveler et de repenser les pratiques, les approches et les usages, d'élargir le spectre des savoir-faire et des dispositions afin de s'ajuster à un environnement mouvant, de mieux appréhender des points de droit auxquels un projet les confronte (fiscal, social, propriété littéraire et artistique,...), la HEAR a fait le choix d'installer une

permanence juridique au sein de l'école : si les étudiant-es ou diplômé-es viennent surtout y chercher des réponses opérationnelles à des questions pratiques (déclaration d'un revenu, démarches administratives, cotisations sociales, questions sur un contrat,...), il arrive fréquemment qu'ils y trouvent des réponses à des questions qu'ils ne s'étaient pas (encore) posées.
Plus d'infos : ✉ gregory.jerome@hear.fr

Interventions ateliers publics

Afin d'alimenter les propositions d'ateliers de pratique artistique pour les amateurs, la HEAR diffuse chaque année en priorité à ses anciens étudiant-es des offres d'emploi.

Plus d'infos : Noémi Baeumler-Peyre,
 ✉ noemi.baeumler-peyre@hear.fr

Emplois de moniteurs-trices

Chaque année, la HEAR emploie plusieurs moniteurs et monitrices pour une période d'une année sur le site d'arts plastiques de Strasbourg.

Plus d'infos :
 ✉ ressources.humaines@hear.fr
 ✉ scolarite.strasbourg@hear.fr

Bourses

La HEAR initie ou accompagne par ailleurs des dispositifs de soutien aux jeunes diplômé-es.

La bourse du multiple Louise Desrosiers : une bourse annuelle de soutien à la production. 3000€ pour soutenir un-e jeune diplômé-e.

Les Talents Sati, un concours mettant en lice les étudiant-es et diplômé-es des écoles supérieures d'art et de design du Grand Est, de Suisse, d'Allemagne et de Belgique. 10e édition en 2023.

Plus d'infos : Laurent Doucelance
 ✉ laurent.doucelance@hear.fr

Incubateur Fluxus

Afin de faciliter l'émergence de projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines culturels et artistiques sur le territoire du Grand Est, la DRAC Grand Est – ministère de la Culture a mis en œuvre l'incubateur Fluxus, dispositif alliant formation collective et coaching individuel. Il permet d'accompagner pendant un an et de

manière intensive des porteurs de projets artistiques et culturels dans le processus de création d'une activité économique viable et durable.

Plus d'infos : www.fluxus-incubateur.fr
 Laurent Doucelance
 ✉ laurent.doucelance@hear.fr

Vie étudiante

92 – 97

Les services de la scolarité des sites de Mulhouse et Strasbourg accueillent et informent les étudiant-es et les accompagnent dans leurs démarches administratives (diplômes, organisation des études, conventions de stage, bourses et Sécurité sociale...).

Statuts et droits d'inscription

Pour bénéficier du statut d'étudiant-e, il convient de s'acquitter des droits de scolarité selon les tarifs en vigueur.

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants (hors contribution à la vie étudiante et de campus) :

- Tarif plein : 850 €
- Tarif réduit : (selon le niveau de bourse CROUS) :
 - Éch. 0 bis – 1 : 500 €
 - Éch. 2 – 3 : 450 €
 - Éch. 4 – 5 : 400 €
 - Éch. 6 – 7 : 350 €

Les tarifs ci-dessus sont perçus lors de l'inscription et restent acquis à l'établissement public. Ils ne sont susceptibles d'être remboursés, intégralement ou partiellement, sur demande écrite, que dans le cas où une notification de bourse viendrait remettre en cause le tarif perçu.

En cas de défaut de paiement, la non-admission aux évaluations ou diplômes peut être prononcée, après mise en demeure adressée à l'étudiant-e.

Sécurité sociale

Pour mettre en place une prise en charge de la CPAM :

- **créer son espace personnel Ameli** (via le site internet www.ameli.fr, ou l'application)
- mettre à jour ses informations avec RIB et médecin traitant.

Les étudiant-es qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (régime général, MSA...).

Les étudiant-es étranger-ères non-inscrit-es en études supérieures en 2021-2022 devront se pré-affilier sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.

Les étudiant-es ayant une activité salariée (dès la 1^{re} heure travaillée) relèvent de l'affiliation sur critère d'activité professionnelle. Les démarches doivent être faites auprès de la CPAM du lieu de résidence.

CVEC

La Contribution à la vie étudiante et de campus offre des services qui bénéficient à tous, elle inclut notamment la carte culture, l'accès aux services de médecine préventive (SUMPS) et aux services

universitaires d'activités physiques et sportives (SUAPS).
Son montant est de 95 €. Les étudiant-es boursier-ères sont exonéré-es du paiement.

Toutes les étudiant·es, y compris les boursier·ères, doivent se connecter auprès du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr, afin d'obtenir soit une attestation de paiement, soit une attestation d'exonération. Sur cette attestation figure un numéro qui pourra vous être réclamé.

C'est une démarche obligatoire et qui doit être effectuée avant l'inscription à la HEAR. L'attestation justificative de paiement ou d'exonération devra être présentée lors de l'inscription, faute de quoi vous ne pourrez pas être inscrit·e à la HEAR.

Assurance et responsabilité

L'étudiant·e doit obligatoirement fournir en début d'année scolaire une attestation d'assurance responsabilité civile et dommage aux biens qui couvre les dommages éventuels causés au matériel emprunté à la HEAR. L'attestation d'assurance à fournir devra indiquer un montant de garantie

supérieur ou égal à 5 000 € TTC.

À défaut, le prêt de matériel et la participation à certaines activités lui seront refusés. L'étudiant·e est seul·e responsable de la perte de ses biens personnels à l'intérieur de l'établissement.

Bourses

La demande de bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux se fait sur le site internet du CROUS, www.messervices.etudiant.gouv.fr. Si la demande n'est pas faite avant le 31 octobre, le versement des mensualités de bourse ne sera pas rétroactif. Les bourses spécifiques (ERASMUS +, Boussole, etc.) peuvent être sollicitées dans le cadre des échanges internationaux (voir Guide de la Mobilité internationale).

Les étudiant·es non boursier·ères rencontrant des difficultés financières importantes ont plusieurs possibilités :

- Solliciter une exonération partielle de leurs frais d'inscription à la HEAR en déposant un dossier avant le 7 octobre de l'année scolaire.

- Solliciter la bourse ASAAC (Aide spécifique allocation annuelle culture), pilotée par le CROUS et qui concerne les étudiant·es en autonomie avérée, en situation de rupture familiale, en difficulté particulière (empêchant le dossier de bourse d'aboutir), en reprise d'études au-delà de 28 ans. Elle est ouverte aux étudiant·es de moins de 35 ans au 1^{er} septembre, sauf situation de handicap, et de nationalité française ou d'un pays de l'Union européenne.

Il faut avant tout remplir un dossier social étudiant sur : messervices.etudiant.gouv.fr, puis transmettre le dossier complet au CROUS.

Les commissions ont lieu 2 fois par mois.

CROUS

Les étudiant·es peuvent bénéficier des services du CROUS pour le logement, la restauration (accès au Restaurant universitaire), le service médical, l'emploi et les aides sociales.

CLOUS (antenne locale du CROUS)
11 rue des Frères Lumières
68350 Brunstatt (en haut du campus Illberg)
T. +33 (0)3 89 55 72 20
www.crous-strasbourg.fr/service/pole-accueil-etudiant-mulhouse

CROUS à Strasbourg
1 quai du Maire Dietrich
T. +33 (0)3 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr

Accompagnement en cas de difficulté financière

Les assistantes sociales reçoivent individuellement les étudiant-es confronté-es à des difficultés.

À Mulhouse
Solenne Kam
T. +33 (0)3 89 33 66 04
✉ solenne.kam@uha.fr

À Strasbourg
Isabelle Cirodde
T. +33 (0)3 88 21 28 44
✉ isabelle.cirodde@crous-strasbourg.fr

Carte culture

Il n'y a plus de carte physique. C'est le sticker de validité du Pass campus (2022-2023) qui permet aux étudiant-es de bénéficier des tarifs Carte culture auprès des partenaires culturels du dispositif.

Elle offre de nombreux avantages tarifaires pour les spectacles, cinémas et musées.
www.carte-culture.org

SUAPS

L'inscription au SUAPS se fait sur le site internet :
À Mulhouse : www.uha.fr/la-vie-universitaire/sport/informations-pratiques

À Strasbourg : sport.unistra.fr
Il permet l'accès à la pratique de cinquante activités physiques sur le campus universitaire.

Santé

À **Mulhouse**, le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) est un service de l'université de Mulhouse qui propose des examens médicaux, des vaccinations, des consultations gratuites auprès d'un psychologue et psychiatre (sur rendez-vous), des actions de promotions de la santé (sexualité, dépistage, nutrition, addictions, etc.).
2 rue des Frères Lumière, 68 093 Mulhouse
+33 (0)3 89 33 60 00

À **Strasbourg**, le SSU (Service de Santé Universitaire) est un service de l'université de Strasbourg qui donne accès à certains services médicaux (dépistage des IST, vaccination, avis médicaux et certificats d'absence, certificat d'aptitude au sport, consultation gynécologique, diététique, tabacologique, etc.). Le SSU est gratuit sur présentation de votre Pass campus. Le suivi psychologique est assuré par le CAMUS.
6 rue de Palerme, 67000 Strasbourg
+33 (0)3 68 85 50 24

Autres services

Mulhouse

Photocopies

Chaque étudiant-e bénéficie d'un crédit d'impression à son entrée à l'école d'un montant de 17,50€, lui permettant de réaliser des impressions sur les photocopieurs et le traceur de l'école aux tarifs en vigueur (impression noir et blanc : A4 : 3 cts, A3 : 6 cts / impression couleur : A4 : 7 cts, A3 : 14 cts – Traceur : 4,5 €/m²). L'étudiant-e peut recharger son compte auprès de Corinne Hajosi, les mardis après-midi par tranche de 10 € (CB de préférence).

Seul-es les étudiant-es ayant rechargé leur compte d'impression au moins une fois dans l'année peuvent bénéficier d'un crédit d'impression d'un montant de 17,5 € en début d'année scolaire. Aucun remboursement de crédit n'est possible en cours ou en fin d'année.
Une imprimante laser couleur peut-être également mise à la disposition des étudiant-es.
Renseignements auprès du service Scolarité.

Vestiaires

Des casiers-vestiaires sont mis à disposition des étudiant-es. Ces casiers doivent être équipés d'un cadenas personnel et être identifiés nominativement.

Cafétéria

La cafétéria propose des distributeurs de boissons, un réfrigérateur, un four à micro-ondes, des plaques de cuisson. Le réfrigérateur sera vidé intégralement chaque vendredi soir. Il est demandé de ne pas déplacer les distributeurs.

Strasbourg

Photocopies

Chaque étudiant-e bénéficie d'un crédit d'impression à son entrée à l'école d'un montant de 17,50€, lui permettant de réaliser des impressions sur les photocopieurs de la bibliothèque et l'imprimante noir

et blanc de l'atelier numérique, aux tarifs en vigueur (impression noir et blanc A4 : 3 cts, A3 : 6 cts / impression couleur A4 : 7 cts, A3 : 14 cts). L'étudiant-e peut recharger son compte auprès de Virginie Ferraz, par tranche de 10€ (CB de préférence).

Seuls les étudiant-es ayant rechargé leur compte d'impression au moins une fois dans l'année peuvent bénéficier d'un crédit d'impression d'un montant de 17,50€ en début d'année scolaire. Aucun remboursement de crédit n'est possible en cours ou en fin d'année.

Bar

La Mine, dans le bâtiment annexe, est accessible à tous en semaine. Des distributeurs de boissons sont mis à disposition dans le Patio en face de l'auditorium (bâtiment principal).

Pass campus

Le Pass campus est une carte qui vous servira pour vous identifier, mais aussi pour bénéficier d'un large éventail de services présentés ci-dessous.

Muni d'une solution de paiement sécurisée et 100 % connectée nommée Izly, le Pass campus intègre le paiement sans contact et permet un rechargement en ligne de votre compte depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Restauration

Après activation de votre compte Izly, le Pass campus vous donne accès à tous les restaurants universitaires et les cafétérias gérés par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Vous bénéficiez automatiquement du tarif adapté à votre statut et payez directement avec votre Pass campus.

Sport

Les services des sports des universités d'Alsace proposent une grande variété de pratiques sportives sous forme de cours, stages et sorties. Une contribution à la pratique sportive vous est demandée en début d'année universitaire. Un autocollant avec la mention « sport » faisant office de justificatif est alors apposé à votre Pass campus.

Bibliothèques

Le Pass campus constitue le support pour l'inscription aux bibliothèques de la HEAR, à la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg et

aux bibliothèques universitaires. Il est exigé pour tout prêt de document. À Mulhouse, le Pass campus sert également de carte de lecteur dans le réseau des médiathèques municipales. Les règles spécifiques à ce réseau sont à respecter (paiement d'amendes en cas de retard de restitution des documents). Avant votre premier emprunt, pensez à faire valider votre compte lecteur en passant à l'accueil de la bibliothèque de votre site. À cette occasion, une information sur les conditions de prêt, les horaires d'ouverture et les services offerts en bibliothèque vous sera délivrée.

Transport

Le Pass campus vous permet d'emprunter les bus et tram de l'agglomération strasbourgeoise après activation des droits de transport par la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS).

Impression et copie

Le Pass campus vous donne accès à plus de 50 copieurs multifonctions et imprimantes sur les différents campus de l'Université de Strasbourg et sur le campus Fonderie à l'Université de Haute-Alsace. Ils vous permettent de photocopier, scanner ou imprimer vos documents.

Laveries

Le Pass campus permet d'accéder aux laveries des cités universitaires. Le paiement peut s'effectuer par l'intermédiaire de la solution de paiement Izly intégrée.

Accompagnement en cas de difficulté personnelle

À partir de mars 2022, la HEAR a mis en place, sur les sites d'arts plastiques de Mulhouse et Strasbourg, des espaces d'écoute psychologique dédiés à ses étudiant·es.

Pour toute demande d'informations ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter Murielle Ruffier pour Mulhouse (ecoute-mulhouse@hear.fr) ou Amaury Cullard pour Strasbourg (espace-ecoute@hear.fr)

Mulhouse

CESAME (Centre de santé mentale)

Hôpital du Hasenrain
Pavillon 3, 1^{er} étage
87 avenue d'Altkirch
68100 Mulhouse
T. +33 (0)3 89 64 77 00 (24h/24)
✉ psy-cesame@ghrmsa.fr

CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

9A Rue Schlumberger
68200 Mulhouse
T. +33 (0)3 89 60 45 43
✉ violences@cidff68.fr

Université de Haute-Alsace - Psychologue

✉ alexis.boeherer@uha.fr

Strasbourg

Étudiant·es relais à Strasbourg

Être à l'écoute des étudiant·es en difficulté, les informer, les orienter vers des professionnel·les, telles sont les missions des étudiant·e.s relais de l'université de Strasbourg, à laquelle la HEAR est associée. Ils/elles bénéficient de formations et permettent de faire le lien entre l'étudiant·e en difficulté et un·e professionnel·le. À la HEAR, un·e étudiant·e différent·e occupe ce rôle chaque année.

📄 **Retrouvez les contacts des étudiant·es relais sur : sante.unistra.fr/etudiants-relais-rescue**

CAMUS (Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg)

Idées noires... Stress... Angoisses ... Problèmes familiaux... Isolement... Solitude... Difficultés dans vos études... Des professionnel·les psychologues, psychiatres, assistantes sociales vous accueillent en consultations individuelles, confidentielles et gratuites, sur rendez-vous :

T. +33 (0)3 88 52 15 51 (de 9h à 12h)

✉ camus@unistra.fr
www.camus67.fr

Associations étudiantes

Mulhouse

L'association Lalala est née du désir de favoriser davantage de liens entre les étudiant·es et l'école, mais aussi avec les étudiant·es entre eux/elle. Très impliquée dans la vie de l'école, notamment lors des soirées Tranches de Quai, elle est une ressource indispensable aux étudiant·es. Lalala tient également le magasin permettant aux étudiant·es de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de matériel. L'adhésion, non obligatoire, s'élève à 7 € pour l'année.

Contact : ✉ lalala.mulhouse@hear.fr

Strasbourg

Lieu de rencontre interannées/options et de bonne humeur, la Mine est une association créée par et pour les étudiant·es. En parallèle à l'organisation régulière de rendez-vous conviviaux, l'association peut apporter un soutien financier ou matériel à des projets collectifs ou individuels. Tous les étudiant·es sont invités à y adhérer et à s'y investir. L'adhésion, non obligatoire, à La Mine s'élève à 7 € pour l'année.
Contact : ✉ lamine.strasbourg@hear.fr

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association Lalala et La Mine, les étudiant·es adhérent·es peuvent bénéficier des avantages des deux associations lors de leurs déplacements à Mulhouse ou à Strasbourg.

Délégué·es étudiant·es

Ils/elles sont élu·es, en début d'année, au sein des options de chaque site. L'ensemble des délégué·es compose la commission de la vie étudiante qui se réunit trois fois par an (voir page 20). Au sein de cette commission, 3 représentant·es sont désigné·es pour assister aux conseils pédagogiques de site.

Mulhouse : 8 étudiant·es

2 étudiant·es représentant·es de l'année 1 ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Design ; 1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Design textile ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Design et 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Design textile.

Strasbourg : 16 étudiant·es

4 étudiant·es représentant·es de l'année 1 ;
1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Art ;
1 étudiant·e représentant·e les années 2 et 3 Art-Objet ; 1 étudiant·e représentant·e des années 2 et 3 Scénographie ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Art-Objet ; 1 étudiant·e représentant·e les années 4 et 5 Scénographie ; 1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Communication graphique ; 1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Didactique visuelle ; 1 étudiant·e représentant·e de l'année 3 Illustration ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Communication graphique ;

1 étudiant·e représentant·e des années 4 et 5 Didactique visuelle ; 1 étudiant·e représentant·e des années 4 à 5 Illustration. Les délégué·es contribuent à diffuser l'information, notamment les nouveautés et les changements éventuels, à l'ensemble des étudiant·es, en parallèle aux informations dispensées par les enseignant·es et par la direction. Ils/elles communiquent avec leurs pair·es par voie de mail ou d'affichage. Ils/elles font également part des questions, des avis et des requêtes diverses auprès des personnes et des instances de la HEAR (coordinateur·trices d'options, conseil pédagogique de site, commission de la vie étudiante, direction).

Les représentant·es des étudiant·es au sein du conseil d'administration sont désigné·es par une élection spécifique,

dont la date sera communiquée en début d'année par voie d'affichage et email. Cette élection donne aux étudiant·es la possibilité de prendre part de façon active à la vie de l'établissement, notamment sur les orientations générales de la politique de la HEAR, l'organisation de l'établissement, son règlement des études et l'organisation de la scolarité, le budget, la création/modification de postes, les contrats...

Prenez part à la vie de votre école, soit en votant pour vos représentant·es, soit en candidatant !

Renseignements :

✉ scolarite.mulhouse@hear.fr

✉ scolarite.strasbourg@hear.fr

La Pioche – récupérathèque à Strasbourg

Installée depuis février 2017, l'association la Pioche est un lieu de récupération et de réemploi des matériaux, ouvert à tous les étudiant·es. Dans un souci de développement durable et de minimisation de son impact sur l'environnement, la Pioche a pour but de récupérer toute sorte de matière première (bois, verre, métal, textile, papier) et de développer le réemploi de ces matériaux.

L'association a développé un système d'économie circulaire en créant une monnaie virtuelle (la pépîte) qui permet d'acheter des matériaux, dont le prix est fixé selon son état, son poids et sa valeur sur le marché. Pour chaque adhésion (au prix de 5 €), le nouveau membre reçoit 10 pépîtes.

Permanences : Mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h et jeudi de 17h à 18h

Remise chez notre partenaire Rougier & Plé

Sur présentation de votre carte d'étudiant·e, bénéficiez d'une réduction de -15 % (-20 % jusqu'au 16 octobre 2022) sur l'ensemble des produits Rougier & Plé (Graphigro), à Mulhouse et Strasbourg.

Vie à la HEAR

98 – 102

À Mulhouse et à Strasbourg, la Haute école des arts du Rhin est un lieu privilégié de liberté d'expression, dans les limites de la loi, du respect des personnes, du travail et du matériel de chacun, de

la sécurité des personnes et des locaux, comme de leur conservation. Tout·e étudiant·e inscrit·e à la HEAR est supposé·e avoir pris connaissance des dispositions qui suivent.

Horaires d'ouverture des sites arts plastiques

À Mulhouse, du lundi au vendredi de 8h15 à 20h45. À Strasbourg, du lundi au jeudi de 7h30 à 21h30, le vendredi de 7h30 à 19h.

Ouverture exceptionnelle

Chaque site peut exceptionnellement être accessible en dehors des horaires d'ouverture (préparation des évaluations, des diplômes, accrochages) précisés dans le Règlement des études avec un accord écrit et signé de la directrice des études en arts plastiques et, le cas échéant, la présence d'un·e enseignant·e référent·e. L'ouverture des différents ateliers fait l'objet de dispositions particulières.

Des modalités d'accès particulières et dérogatoires sont prévues en période d'examens, de congés scolaires et pour certaines manifestations exceptionnelles ou expositions. Les étudiant·es en sont informés par voie d'affichage et par mail.

Accès

L'accès à l'école se fait obligatoirement par les entrées principales des bâtiments. Il est interdit d'aller et venir par les portes de secours,

réservées aux dispositifs de sécurité. L'accès aux toitures, et aux locaux techniques est interdit. Les animaux ne sont pas tolérés dans l'école.

Ouverture au public

Hormis les événements ouverts au public (conférences, expositions, ateliers publics, etc.), l'accès de l'école est interdit à toute personne étrangère

à l'enseignement ou aux services. Si des amis ou des parents souhaitent se rendre dans les ateliers, ils doivent se signaler à l'accueil.

Les règles de sécurité

À Mulhouse et à Strasbourg, la HEAR est un lieu privilégié de liberté d'expression dans les limites de la loi, du respect des personnes et du matériel de chacun, de la sécurité des personnes et des locaux, comme de leur conservation. L'étudiant-e est le/la seul-e responsable de la perte ou du vol de ses biens personnels dans l'enceinte de l'établissement.

En cas d'incendie, l'évacuation de l'école se fait immédiatement par tous par l'issue de secours la plus proche. Chaque enseignant-e assure l'évacuation du groupe d'étudiant-es dont il/elle a la charge. Par ailleurs, les étudiant-es doivent impérativement respecter les règles de sécurité en fonction de la spécificité des ateliers. Le non-respect des dites consignes peut entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'étudiant-e.

Sécurité dans les ateliers

Une école d'art est un lieu de production et d'expérimentation. Même s'ils sont difficiles à prévoir, les risques y sont bien réels :

- Blessures, contusions : outils, machines ;
- Blessures aux yeux : projections de poussières, de produits (notamment chimiques) ; éclairage inapproprié, arc de soudure ;
- Coupures : vitres, sous-verre ; outils coupants : cutter (le cas le plus fréquent), burin de gravure ;
- Électrisation : machine branchée, rallonges ;
- Brûlure : chalumeau, décapeur, ampoules, plaque chauffante ;
- Feu : déchets, solvants, fixatifs ou aérosols ;
- Chute : les échelles et tout ce qui peut les remplacer, désordre ;
- Dos : manutention d'objets lourds, efforts intenses ;
- Explosion : chalumeau + briquet, produits explosifs ;
- Intoxications : produits (photo, peinture, acides, solvants) ; voir codes des solvants ;
- Empoisonnement, maladies graves : produits chimiques ; voir étiquette des produits ;
- Autres dangers : travailler seul dans des lieux isolés, malaises...

Organes à protéger et équipements de sécurité à porter de manière impérative en fonction des risques encourus par l'activité :

- Les yeux : porter des lunettes ;
- Les mains : porter des gants ;
- Les pieds : porter des chaussures de sécurité ;
- Le corps et les vêtements : blouse de travail, tablier ;
- La tête : porter un casque ;
- Les oreilles : porter un casque antibruit ;
- Les voies respiratoires : porter un masque adapté au risque ;
- Le dos : utiliser des outils de manutention (chariot, levier).

La liste n'est pas exhaustive et nous attirons l'attention de tou·tes – étudiant·es et enseignant·es – sur la responsabilité individuelle dans la prévention des risques.

En cas d'accident, se reporter aux consignes affichées dans le hall d'entrée de l'école.

Les règles d'hygiène

En dehors du service de nettoyage, les étudiant-es sont responsables de la propreté des salles de cours, des ateliers et du nettoyage des espaces de cuisine et de restauration dans le cadre de l'utilisation qu'ils en font.

Les équipements et ustensiles de la cuisine doivent être immédiatement nettoyés et rangés après leur utilisation. Les plans de travail et tables doivent également être débarrassés et nettoyés.

Des produits d'entretien (éponges, produit vaisselle...) sont mis à disposition au début de l'année par l'établissement et renouvelés au fur et à mesure dans le cadre d'une utilisation raisonnable.

Les réfrigérateurs doivent être laissés propres et vidés impérativement chaque vendredi après-midi ; les denrées non récupérées seront jetées le vendredi soir.

Le non-respect des consignes d'entretien de la cuisine mentionnées ci-dessus est susceptible de donner lieu à des restrictions d'usage (retrait des micro-ondes, coupure de l'alimentation des plaques et des réfrigérateurs...)

Tout problème ou détérioration des équipements ou espaces doivent être signalés dans les meilleurs délais à l'accueil. L'établissement se réserve le droit de demander le montant des réparations ou des frais de remise en état de locaux ou mobiliers dégradés de manière intentionnelle ou non.

Mobilier

Chaque salle est équipée d'un mobilier le plus adapté possible à l'activité qui y est pratiquée.

Il est demandé de ne pas le déplacer ou en cas de nécessité de le remettre à sa place après usage.

Rangement, stockage, valorisation des déchets

Responsables de vos travaux et des matériaux qui les composent

Il vous appartient d'assurer l'évacuation régulière de vos travaux, ainsi qu'un stockage satisfaisant des pièces nécessaires à la présentation des bilans, évaluations et diplômes. L'école n'étant pas en mesure d'assurer une surveillance continue de vos travaux ni d'offrir à chacun des solutions de conservation d'une année sur l'autre, les ateliers doivent être systématiquement vidés à l'issue du semestre de printemps, avant l'été.

Trois hypothèses se présentent : emmener ses travaux ou résidus de production à domicile, les confier à la Pioche (association étudiante qui gère la recyclerie) pour leur donner une seconde vie ou, si ce n'est pas possible, les déposer dans les bennes de recyclage mises en place par l'école :

- Des solutions permanentes de valorisation du bois, du plâtre, du verre, de la ferraille ou des produits chimiques sont proposées dans le couloir orange du site de Strasbourg. En qui concerne les produits chimiques, les opérations d'élimination doivent être menées en lien avec les responsables d'atelier.
- Des solutions ponctuelles (deux ou trois fois par an) de valorisation sont également proposé pour

faire aux périodes de forte demande, avec la mise en place de bennes.

Les matériaux déposés dans les bacs du couloir orange du site de Strasbourg ou dans les bennes ponctuelles font systématiquement l'objet d'une valorisation matière par une société spécialisée.

Les équipes techniques sont à votre disposition pour vous apporter tout conseil utile.

Acteurs du recyclage des déchets ménagers que vous produisez sur le site

En marge de la valorisation des déchets liés à votre travail artistique, vous êtes également l'acteur principal du recyclage des déchets ménagers que vous produisez dans votre vie quotidienne à l'école.

- Des poubelles « jaunes » ou des contenants adaptés sont mis en place dans tous les bâtiments pour collecter les papiers/cartons/flaconnage plastique/canettes en inox
- Un composteur est à votre disposition dans le jardin de chacun des sites pour les bio-déchets (restes alimentaires)
- Des poubelles à couvercles bleu ou des poubelles noires sont mises en place pour les autres déchets ménagers

Stationnement

Le stationnement momentané est autorisé devant le bâtiment principal de l'école pour le chargement et le déchargement de matériel uniquement.

Mulhouse

Un parking pour les voitures est réservé à l'équipe pédagogique et administrative en bout de bâti-

ment, aux horaires d'ouverture de l'école. Il est recommandé de ne pas y laisser d'objets précieux. L'école ne peut être tenue pour responsable des vols qui pourraient survenir.

Strasbourg

Le parking situé 2 rue de l'Académie est strictement

limité à certains agents de l'établissement, dont la liste est établie par la direction. Les cycles doivent être stationnés sur le parking réservé à cet effet 1 rue de l'Académie. En aucun cas, il n'est autorisé de stationner dans le jardin devant le bâtiment principal, qui est un jardin public municipal et dont l'accès permanent doit être garanti aux pompiers.

Obligations et consignes de sécurité et de prévention incendie

L'introduction et l'usage d'alcool ou de produits stupéfiants sont formellement interdits.

Les étudiant-es veilleront au respect des règles élémentaires de sécurité attachées à l'utilisation des produits, outils et tout autre matériel mis à leur disposition.

Des incidents, et quelquefois, des accidents sont liés pour la plupart au non-respect des règles de sécurité ou à une mauvaise utilisation des produits et matériels. Il est impératif de bien respecter toutes les consignes de sécurité propres à chaque atelier.

Il est également impératif de :

- Respecter l'interdiction de fumer dans tous les locaux de l'école, y compris les patios à Mulhouse, conformément au décret du 15 novembre 2006 du Code de la santé publique ;
- Ne pas installer dans les ateliers du matériel ou des équipements autres que ceux prévus ;
- Avant l'introduction de substances chimiques, de quelque ordre que ce soit, il vous incombe de vous faire remettre par le revendeur des fiches de données de sécurité (FDS) que vous transmettez. L'analyse de ces FDS déterminera le mode d'usage de ces produits dans vos ateliers, impliquera éventuellement l'usage d'équipements de protection individuelle (gants, lunettes, masques), ainsi que les modalités de stockage et d'élimination ;
- Utiliser des flacons appropriés et étiquetés pour conserver les produits dangereux, les reboucher après utilisation, limiter leur stockage dans les armoires et locaux appropriés, les utiliser et les manipuler loin des sources de chaleur ou des appareils électriques ;
- Soumettre à l'avis des enseignant-es les composants utilisés pour la réalisation de certains projets, afin d'éviter les interactions chimiques éventuelles ;

- Ne pas jeter dans les poubelles des chiffons ou des papiers imprégnés de produits inflammables, des fûts sont à votre disposition dans les ateliers gravure et sérigraphie ;
- Ne rien poser sur ou contre les radiateurs et les bouches d'aération (chiffons, gobelets, bois, sacs plastiques, feuilles de papier, toiles, etc.) ;
- Ne pas se servir des dispositifs d'éclairage ou toute autre installation technique comme matériel d'accrochage ou de suspension ;
- Ne pas encombrer les passages et les issues (notamment les portes, en veillant à ce que tous les battants puissent s'ouvrir et se fermer correctement) ; signaler les encombrements mettant en défaut la sécurité des personnes ;
- Ne rien stocker dans les cages d'escalier ni sur les vestiaires dans les circulations ;
- Ne pas se servir des équipements présentant un risque, en dehors de la présence du personnel responsable ;
- À Mulhouse, ne pas manipuler les cimaises sans avoir pris connaissance des instructions des technicien-nes responsables. Risque de basculement et d'écrasement ;
- Respecter le matériel de lutte contre l'incendie : (détecteurs, extincteurs...) ;
- Conserver lisibles, accessibles et en état de fonctionnement, les dispositifs de sécurité : plans d'évacuation, blocs de secours, commande de désenfumage, déclencheurs manuels, sirènes...
- Ne pas ouvrir, modifier, rendre inaccessibles ou peindre les armoires électriques ;
- Ne pas obturer ou peindre les installations techniques telles qu'interrupteurs, détecteurs, sondes, thermostats, câbles ;
- Repérer en début d'année les issues, les moyens d'extinction d'incendie et les déclencheurs manuels permettant de donner l'alerte en cas de nécessité ;

- Participer aux exercices d'évacuation;
- Signaler les odeurs suspectes;
- Prévenir la direction en cas d'atteinte d'une maladie contagieuse.

En cas d'incendie

En cas d'incendie, l'évacuation de l'école se fait immédiatement et obligatoirement par tous, en tenant compte de la localisation du feu et des issues de secours. Chaque enseignant-e assure l'évacuation du groupe d'étudiant-es dont il/elle a la charge.

Les enseignant-es présent-es à chaque étage ou à défaut, le personnel administratif et technique, se coordonnent pour veiller à l'évacuation de l'ensemble des personnes présentes et vérifient si les locaux ont bien été évacués.

Le personnel de l'administration assure l'évacuation des différents locaux de l'administration. Les salles de cours ne doivent jamais être fermées à clé en présence d'étudiant-es. Auditorium et amphithéâtre : lors de l'utilisation, les deux portes doivent être déverrouillées et accessibles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus pourra donner lieu à l'exclusion des étudiant-es, du cours ou de l'établissement, de manière provisoire ou définitive.

En cas d'urgence, contactez :

Mulhouse :

- Accueil/concierge :
T. +33 (0)3 69 76 61 00 – 06 16 31 03 28
- Référent technique : T. +33 (0)3 69 76 61 04
- Coordinatrice : T. +33 (0)3 69 76 61 03

Strasbourg :

- Accueil/concierge :
T. +33 (0)3 69 06 37 77 – +33 (0)6 23 88 64 36
+33 (0)6 23 88 64 38
- Régisseur : T. +33 (0)3 69 06 37 69
- Administrateur : T. +33 (0)3 69 06 37 63

Plans des bâtiments

Scannez ce QR code pour accéder aux plans des bâtiments des différents sites de la HEAR.
(Un document papier reprenant les plans de chaque site est également disponible à l'école.)



Services numériques

Retrouvez sur la page services-numeriques.hear.fr l'ensemble des informations à connaître pour prendre en mains les divers outils (messagerie @hear.fr, Taïga, WIFI...) et services numériques mis à votre disposition par la Haute école des arts du Rhin.



Calendrier

104 – 107

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

J 1	S 1	M 1	J 1
V 2	D 2	M 2	V 2
S 3	L 3	J 3	S 3
D 4	M 4	V 4	D 4
L 5	M 5	S 5	L 5
M 6	J 6	D 6	M 6
M 7	V 7	L 7	M 7
J 8	S 8	M 8	J 8
V 9	D 9	M 9	V 9
S 10	L 10	J 10	S 10
D 11	M 11	V 11	D 11
L 12	M 12	S 12	L 12
M 13	J 13	D 13	M 13
M 14	V 14	L 14	M 14
J 15	S 15	M 15	J 15
V 16	D 16	M 16	V 16
S 17	L 17	J 17	S 17
D 18	M 18	V 18	D 18
L 19	M 19	S 19	L 19
M 20	J 20	D 20	M 20
M 21	V 21	L 21	M 21
J 22	S 22	M 22	J 22
V 23	D 23	M 23	V 23
S 24	L 24	J 24	S 24
D 25	M 25	V 25	D 25
L 26	M 26	S 26	L 26
M 27	J 27	D 27	M 27
M 28	V 28	L 28	M 28
J 29	S 29	M 29	J 29
V 30	D 30	M 30	V 30
	L 31		S 31

● Vacances, weekends et jours fériés M=Mulhouse S=Strasbourg CA = Conseil d'administration
 CPS=Commission pédagogique de site CVE=Commission de vie étudiante

Janvier

Février

Mars

Avril

D 1	Jour de l'an	M 1		M 1		S 1	
L 2		J 2	Semaine Hors limites	J 2	CVE S + Verniss. Chauff.	D 2	
M 3		V 3	Journées Portes ouvertes Mulhouse	V 3		L 3	
M 4		S 4		S 4		M 4	
J 5		D 5		D 5		M 5	
V 6		L 6		L 6		J 6	
S 7		M 7		M 7	CPS M	V 7	Vendredi saint
D 8		M 8		M 8		S 8	
L 9		J 9	CVE M	J 9		D 9	Pâques
M 10		V 10		V 10	Dépôt bourse enseignant	L 10	Lundi de Pâques
M 11		S 11		S 11		M 11	
J 12	CPS S	D 12		D 12		M 12	
V 13		L 13		L 13		J 13	CVE M
S 14		M 14		M 14		V 14	
D 15		M 15		M 15		S 15	
L 16		J 16		J 16	Vernissage Chauffage	D 16	
M 17	CPS M	V 17		V 17		L 17	
M 18		S 18		S 18		M 18	
J 19	Vernissage Chauffage	D 19		D 19		M 19	
V 20		L 20		L 20		J 20	
S 21		M 21		M 21		V 21	
D 22		M 22		M 22		S 22	
L 23		J 23		J 23	CPS S	D 23	
M 24		V 24		V 24		L 24	
M 25		S 25		S 25		M 25	
J 26		D 26		D 26		M 26	
V 27		L 27		L 27		J 27	
S 28		M 28		M 28		V 28	
D 29				M 29	Workshops à Mulhouse	S 29	
L 30	Concert Brass Band +			J 30		D 30	
M 31	Semaine Hors limites			V 31			

● Vacances, weekends et jours fériés M=Mulhouse S=Strasbourg CA = Conseil d'administration
 CPS=Commission pédagogique de site CVE=Commission de vie étudiante

Mai

Juin

Juillet

Août

L 1	Fête du travail	J 1		S 1	Weekend Diplômes 2023	M 1	Fermeture de l'école (Strasbourg + Mulhouse)	
M 2		V 2		D 2				M 2
M 3		S 3		L 3	Sém. ens. M	J 3		
J 4	CVE S	D 4		M 4	Sém. ens. S + M	V 4		
V 5		L 5		M 5	Sém. ens. S + CPS S	S 5		
S 6		M 6		J 6		D 6		
D 7		M 7		V 7		L 7		
L 8	Victoire 1945	J 8		S 8	Vacances estivales	M 8		
M 9		V 9	Dépôt bourse enseignant	D 9		M 9		
M 10		S 10		L 10		J 10		
J 11	EE + Verniss. Chauff.	D 11		M 11		V 11		
V 12	Examen d'entrée	L 12		M 12		S 12		
S 13		M 13		J 13		D 13		
D 14		M 14		V 14	Fête nationale	L 14		
L 15		J 15		S 15		M 15	Assomption	
M 16	Équivalences M	V 16		D 16		M 16		
M 17	Équivalences S	S 17		L 17		J 17		
J 18	Ascension	D 18		M 18		V 18		
V 19	Dépôt bourse étudiant	L 19		M 19		S 19		
S 20		M 20		J 20		D 20		
D 21		M 21		V 21		L 21		
L 22		J 22		S 22		M 22		
M 23	CPS M	V 23		D 23		M 23		
M 24		S 24		L 24		J 24		
J 25	CPS S	D 25		M 25		V 25		
V 26		L 26		M 26		S 26		
S 27		M 27	Montage exposition Diplômes 2023	J 27		D 27		
D 28	Pentecôte	M 28		V 28		L 28		
L 29	Lundi de Pentecôte	J 29	Concert d'ouverture + Weekend Diplômes 2023	S 29		M 29		
M 30		V 30		D 30		M 30		
M 31				L 31		J 31		

● Vacances, weekends et jours fériés M=Mulhouse S=Strasbourg CA = Conseil d'administration
CPS=Commission pédagogique de site CVE=Commission de vie étudiante

Programmation culturelle 108 – 109

Expositions, concerts, conférences, journées d'études, projections... la HEAR propose chaque mois un grand nombre d'événements via ses étudiant·es, ancien·es étudiant·es et personnalité·es invitées, ce sur les trois sites de l'école comme chez ses partenaires culturels et artistiques.

L'actualité de l'école vous est envoyée à votre adresse @hear.fr.

📅 **Le programme culturel complet de la HEAR est disponible sur agenda.hear.fr**

La Chaufferie, Strasbourg

Galerie d'exposition de la HEAR, la Chaufferie accueille des expositions d'artistes français et internationaux, portées par les options et les ateliers de l'école.

- Histoire de formes, dans le cadre du festival Format, un regard contemporain sur la *Grammaire de l'ornement* d'Owen Jones, avec des contributions de Na Kim et Patrick Lindsay
Exposition du 7 octobre au 20 novembre 2022
Vernissage jeudi 6 octobre 2022
- Soirée Espaces sonores, mercredi 23 novembre
- Dans le cadre de Regionale 23, double exposition en partenariat avec Accélérateur de

particules et commissariée par Émilie D'ornano
Exposition du 10 décembre au 15 janvier 2023
Vernissage jeudi 8 décembre 2022

- Sabrina Calvo, exposition du 20 janvier au 26 février 2023. Vernissage jeudi 19 janvier 2023
- <https://duuuradio.fr/>, exposition-diffusion du 3 au 12 mars 2023. Vernissage jeudi 2 mars 2023
- Thibault assisté par ordinateur (Thibault Arnoul), dans le cadre des Rencontres de l'illustration. Exposition du 18 mars au 30 avril 2023
Vernissage jeudi 16 mars 2023
- Jagna Ciuchta, exposition du 12 mai au 2 juillet 2023. Vernissage jeudi 11 mai 2023

Tranches de Quai, HEAR à Mulhouse

La Haute école des arts du Rhin à Mulhouse perpétue la tradition des soirées Tranches de Quai, point d'orgue incontournable des sessions de workshops mulhousiennes. Ces soirées présentent publiquement les réalisations des étudiant·es sous forme d'expositions et de performances. Musique, danse, théâtre et toute sorte d'expres-

sion viennent agrémenter ces soirées ouvertes à toutes et tous. Aux côtés des travaux des artistes intervenant·es, enseignant·es et étudiant·es, des dégustations orchestrées par l'association des étudiant·es du site de Mulhouse, Lalala et bien d'autres surprises ponctuent la soirée.

- Les dates seront communiquées ultérieurement.

Portes ouvertes, HEAR à Mulhouse

Vendredi 3 et samedi 4 février 2023

Rencontres de l'illustration, Strasbourg

Expositions dans les musées et les cafés, rencontres dans les bibliothèques, les écoles et salon des indépendants. L'illustration et le dessin essaient sous toutes leurs formes à travers la ville. Le festival Central Vapeur, les musées de

la ville de Strasbourg, le réseau des médiathèques de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et la HEAR fêtent l'illustration onze jours durant.

- Les dates seront communiquées ultérieurement.

HEAR – Diplômes 2023

Présentation dans le bâtiment de Strasbourg des travaux des étudiant-es de DNSEP/master Art, Art-Objet, Communication graphique, Design, Design textile, Didactique visuelle, Illustration et Scénographie.

- Concert d'ouverture : jeudi 29 juin 2023
- Preview professionnelle : vendredi 30 juin 2023
- Vernissage : vendredi 30 juin 2023
- Exposition : samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2023

Concerts par l'Académie supérieure de musique

Les étudiant-es de l'Académie offrent tout au long de l'année un programme musical de grande qualité dans les espaces de la Cité de la musique

et de la danse de Strasbourg. Ces concerts sont gratuits (mais souvent soumis à réservation). Programme complet sur agenda.hear.fr

Les Guides des études à la HEAR :



Responsable de la publication

Christine Ritzenthaler

Réalisation

Rosalie Behra, Laurent Doucelance,
Lucile Favet, Christine Ritzenthaler

Coordination et mise en pages

Anaïs Jean

Impression

Isiprint, septembre 2022

Caractère

Police Academy Sans Regular et Bold

La Haute école des arts du Rhin est un établissement public de coopération culturelle, sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Ses membres fondateurs et ses principaux contributeurs sont : la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse, l'État – ministère de la Culture et DRAC. Elle reçoit le soutien de la région Grand Est.

